

Banque HSBC Canada

Rapport et états financiers annuels 2017

Rapport et états financiers annuels 2017

En bref

Exercice clos le 31 décembre 2017

- Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est établi à 895 M\$, soit 180 M\$, ou 25 %, de plus que celui de l'exercice 2016.
- Le bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire a atteint 630 M\$, en hausse de 144 M\$, ou 30 %, comparativement à celui de l'exercice précédent.
- Le rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire¹ a été de 13,3 %, contre 10,6 % pour l'exercice 2016.
- Le ratio d'efficacité¹ a atteint 62,2 %, contre 60,4 % pour l'exercice 2016.
- Le total de l'actif s'est chiffré à 96,4 G\$, comparativement à 94,7 G\$ pour l'exercice précédent.
- Le ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 s'est établi à 10,5 %, le ratio du capital de catégorie 1, à 12,4 % et le ratio du capital total, à 14,7 %, contre 10,5 %, 12,5 % et 13,5 %, respectivement, au 31 décembre 2016.
- Dans le cadre de son enquête annuelle mondiale de 2018 sur le financement du commerce international, le magazine *Euromoney* a décerné au Groupe HSBC la première place de son classement. À l'échelle nationale, les investissements effectués en 2017 par la HSBC dans les produits et les services de financement du commerce international l'ont placée dans une position enviable pour tirer parti de la croissance dans ce domaine.

¹ Pour plus de renseignements à ce sujet, voir la section « Utilisation de mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Table des matières

| | Page |
|--|-------------|
| Message de la présidente et chef de la direction | 2 |
| Rapport de gestion | 4 |
| Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière | 70 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 71 |
| États financiers consolidés..... | 73 |
| Notes annexes..... | 78 |
| Réseau international du Groupe HSBC..... | 138 |
| Filiales de la Banque HSBC Canada..... | 138 |
| Comité de direction..... | 139 |
| Conseil d'administration | 139 |
| Renseignements à l'intention des actionnaires..... | 140 |

Message de la présidente et chef de la direction

L'année 2017 a été une année florissante à la fois pour l'économie canadienne et la Banque HSBC Canada. Si les prévisions se confirment, le Canada est le pays du G7 qui aura enregistré la plus forte croissance en 2017, en raison surtout des dépenses des consommateurs qui ont été favorisées par des taux d'intérêt à un bas historique et un marché du travail en expansion.

Le Canada demeure un marché de croissance prioritaire pour le Groupe HSBC, qui y a investi des sommes importantes pour stimuler les activités, améliorer l'efficacité et financer des initiatives en matière de conformité et de gestion des risques. Ces mesures ont eu un effet certain. Elles ont donné un élan à tous nos secteurs d'activité, et les revenus ont augmenté au cours des deux derniers trimestres. Ainsi, les services aux entreprises ont vu leurs revenus augmenter de 2 % à la suite de l'accroissement des emprunts commerciaux découlant de notre expansion dans l'Est du Canada et d'une pénétration accrue de nos produits. Les services bancaires internationaux et marchés ont enregistré une hausse de leurs revenus générés par des transactions ponctuelles, voyant même leurs activités bondir à un rythme supérieur à 10 % dans le corridor commercial nord-américain. Par ailleurs, du côté des services bancaires de détail et gestion de patrimoine, qui ont eu droit à la plus large part des investissements du Groupe HSBC, une augmentation record des soldes des comptes associés à nos produits de base a donné lieu à une hausse de 5 % des revenus tirés des activités poursuivies. En ce début d'année 2018, je peux dire que je suis heureuse de constater le chemin parcouru et je suis optimiste pour l'avenir.

Même si les investissements réalisés plus tôt commençaient déjà à porter fruit en 2017, nous n'avons pas relâché nos efforts pour rendre nos services bancaires plus rapides, plus simples et plus sûrs pour nos clients. Par exemple, dans le cadre des services bancaires de détail et gestion de patrimoine, nous avons lancé une des meilleures cartes voyage avec récompenses que l'on peut trouver sur le marché, et nous avons ajouté de nouvelles fonctions à InvestDirect HSBC et en avons révisé la tarification. De plus, nous avons décidé d'offrir le service Virement Interac sans frais à tous nos clients des services bancaires de détail et mis à niveau un certain nombre de nos succursales pour les rendre plus conviviales sur le plan numérique et allongé les heures d'ouverture de plusieurs d'entre elles.

Du côté de nos services aux entreprises, nous avons réalisé des investissements importants afin d'accroître notre présence, en particulier dans l'Est du Canada, une des régions qui connaît l'expansion la plus rapide au pays. Nous avons aussi investi dans des technologies numériques, lancé des services de financement des comptes clients et recruté des membres clés pour nos équipes des services bancaires aux filiales internationales et aux franchises. Combinées aux produits uniques de nos services Commerce international et financement des comptes clients et Service mondial de gestion des liquidités et de trésorerie, les améliorations apportées en 2017 signifient que nous sommes encore mieux en mesure d'aider nos clients à opérer dans un environnement commercial en constante évolution et à tirer le meilleur parti des nombreux accords d'échange conclus par le Canada.

Par l'entremise de nos services bancaires internationaux et marchés, nous continuons d'offrir des solutions financières taillées sur mesure à notre clientèle de grandes sociétés tout en mettant l'accent sur les façons de leur procurer des occasions à l'échelle mondiale grâce au réseau étendu du Groupe HSBC. En 2017, nous avons aussi poursuivi nos activités de placement au bénéfice des Canadiens en agissant comme cochef de file teneur de livre pour les quatre émissions d'obligations feuille d'érable réalisées par des sociétés américaines et comme placeur d'obligations vertes émises par les gouvernements de l'Ontario et du Québec, et par Exportation et développement Canada.

Comme la HSBC qui a investi dans sa croissance malgré l'incertitude économique, les entreprises canadiennes devraient examiner de près d'où leur propre croissance viendra dans le futur. Pour assurer le développement de l'économie canadienne et la prospérité des Canadiens, il est de la plus haute importance d'étendre nos activités de commerce et d'investissement et de nous tourner vers d'autres partenaires que nos partenaires commerciaux habituels. En misant sur notre longue histoire et notre expérience consommée dans les opérations de placement et de commerce international, nous pourrons aider nos clients et nourrir leurs ambitions.

Nous tous à la Banque HSBC Canada sommes aussi très fiers des témoignages de reconnaissance que nous avons reçus en 2017. Ainsi, pour la sixième année consécutive, la Banque a été désignée parmi les 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada par le magazine *Corporate Knights*. InvestDirect HSBC s'est aussi signalé pour l'excellence de son service, et ce, pour une sixième année consécutive. La HSBC a également été la première société du secteur des services financiers à être sélectionnée par le magazine *Corporate Knights* parmi les meilleurs employeurs en matière de diversité de genre et, pour la deuxième année consécutive, le gouvernement du Canada a décerné à la HSBC un prix soulignant son engagement exceptionnel envers l'équité en matière d'emploi. Enfin, le magazine *Euromoney* a désigné la HSBC à titre de meilleure banque au monde, de meilleure banque pour les opérations commerciales au monde et de première banque pour les services d'opérations bancaires en Amérique du Nord. En fait, tous ces honneurs nous incitent à vouloir faire encore plus pour nos clients et notre communauté.

Si nous avons l'impression que les changements ont été nombreux en une seule année, les faits nous donnent raison. Nous apprécions d'autant plus les efforts et la résilience de nos collègues, de même que le soutien de nos clients. Nous continuerons à nous adapter et à innover pour répondre à leurs besoins et mériter leur clientèle en 2018.

En mettant les clients au cœur de tout ce que nous faisons et en tirant avantage des expériences de la HSBC dans d'autres marchés et du soutien de nos collègues partout dans le monde, je suis sûre que nous serons capables de faire les changements nécessaires pour répondre aux attentes en constante évolution de nos clients.

Je vous donne rendez-vous pour une autre année emballante.



Sandra Stuart
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 15 février 2018

Rapport de gestion

La Banque HSBC Canada (la « banque », « nous », « notre ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings est désigné comme le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ».

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs d'évaluer notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, en comparaison avec ceux de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière de nos états financiers consolidés et des notes annexes de 2017. Il est daté du 15 février 2018, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), comme l'exige le paragraphe 308(4) de la Loi sur les banques. Les abréviations « M\$ » et « G\$ »

signifient millions et milliards de dollars canadiens, respectivement. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Les « notes » dont il est question tout au long de ce rapport de gestion renvoient aux notes annexes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nos documents d'information continue, dont les documents intermédiaires et annuels que nous déposons, sont disponibles par voie d'un lien sur le site de la banque, au www.hsbc.ca. Ces documents ainsi que la notice annuelle de 2017 peuvent également être consultés sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, ce qui englobe la Banque HSBC Canada, de même que toutes les informations destinées aux investisseurs, dont des exemplaires du Rapport et états financiers annuels 2017 de HSBC Holdings, sur le site www.hsbc.com. Les informations figurant sur ces sites ou qui y sont accessibles par leur intermédiaire ne font pas partie intégrante du présent rapport.

Table des matières

| | Page | | Page |
|---|-------------|---|-------------|
| Mise en garde concernant les énoncés prospectifs .. | 5 | Arrangements hors bilan | 38 |
| À propos de la HSBC | 5 | Contrôles et procédures de communication | |
| Nos priorités stratégiques | 6 | de l'information et contrôle interne | |
| Sommaire financier | 8 | à l'égard de l'information financière | 38 |
| Utilisation de mesures financières | | Transactions avec des parties liées | 39 |
| non conformes aux IFRS | 9 | Gestion des risques | 39 |
| Performance financière en 2017 | 11 | Risque de crédit | 41 |
| Évolution de la situation financière | 17 | Risque de liquidité et de financement | 56 |
| Secteurs d'activité mondiaux | 18 | Risque de marché | 60 |
| Performance financière au quatrième trimestre | | Risque structurel de taux d'intérêt | 63 |
| de 2017 | 26 | Risque réputationnel | 63 |
| Sommaire de la performance trimestrielle | 31 | Risque opérationnel | 64 |
| Surviv et perspectives économiques | 32 | Facteurs susceptibles d'avoir une incidence | |
| Estimations comptables et jugements critiques ... | 34 | sur les résultats futurs | 66 |
| Changements de méthodes comptables en 2017 ... | 36 | Capital | 67 |
| Changements comptables à venir | 36 | Actions en circulation et dividendes | 69 |
| Faits nouveaux en matière de réglementation | 38 | | |

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document renferme des informations prospectives, dont des énoncés concernant les activités et projets futurs de la banque. Ces énoncés se caractérisent par le fait qu'ils ne reposent pas strictement sur des données ou événements passés ou en cours. Des énoncés prospectifs renferment souvent des termes ou expressions comme « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier » et « croire », ainsi que des mots ou expressions similaires qui sont employés pour décrire le rendement financier ou opérationnel à venir. Par exemple, les énoncés prospectifs figurant dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux indiqués dans les sections « Message de la présidente et chef de la direction », « Nos priorités stratégiques », « Survol et perspectives économiques », et « Rémunération et avantages du personnel », aux pages 2, 6, 32 et 95, respectivement. De par leur nature même, ces énoncés nous obligent à poser plusieurs hypothèses et sont assujettis à divers risques et incertitudes qui leur sont inhérents et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs. Nous prions le lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés puisque de nombreux facteurs de risque pourraient donner lieu à des résultats réels nettement différents des attentes exprimées par les énoncés. Dans le rapport de gestion, la section sur la gestion des risques décrit les principaux risques auxquels la banque est exposée, risques qui, s'ils ne sont pas gérés comme il se doit, pourraient influencer grandement sur ses résultats financiers à venir. Ces risques comprennent le risque de crédit, de liquidité et de financement et de marché ainsi que le risque structurel de taux d'intérêt. Parmi les

autres risques qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient nettement différents de ceux prévus par les énoncés prospectifs, citons les risques opérationnels (dont ceux liés à la conformité, à la réglementation, à la criminalité financière et à la sécurité et la fraude ainsi que le risque fiduciaire) et le risque réputationnel. Il y a lieu de se reporter à la section « Gestion des risques » de ce rapport pour en obtenir la description. Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées par les énoncés prospectifs comprennent la conjoncture économique dans son ensemble et les conditions de marché, les politiques budgétaires et monétaires, les modifications des lois, de la réglementation et de l'approche de supervision, le degré de concurrence et les technologies de rupture, les changements de nos notations de crédit et les risques relevant de nos activités et des infrastructures. La section « Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats futurs » du présent rapport renferme une analyse de ces facteurs de risque. Nous tenons à aviser le lecteur que la liste de facteurs de risque présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et qu'il se peut que d'autres incertitudes et facteurs éventuels non mentionnés aux présentes nuisent à nos résultats et à notre situation financière. Tout énoncé prospectif paraissant dans ce document n'est valable qu'en date de celui-ci. Nous ne nous engageons nullement à réviser, à mettre à jour ou à modifier les énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements ultérieurs ou d'autres circonstances, et nous déclinons expressément toute obligation de le faire, sauf dans la mesure où les lois pertinentes sur les valeurs mobilières nous y contraignent.

À propos de la HSBC

La Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au pays. Nous aidons des entreprises et des particuliers partout au Canada à faire des affaires et à gérer leurs finances à l'échelle mondiale par l'entremise de trois secteurs d'activité mondiaux, soit les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale.

Le Canada est un marché prioritaire pour le Groupe HSBC, et il joue un rôle clé dans les efforts que le Groupe déploie pour seconder ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de sa présence dans tous les grands corridors commerciaux, dont celui en Amérique du Nord qui englobe les États-Unis et le Mexique et celui avec la Chine.

Le Groupe HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde, ses actifs totalisant 2 522 G\$ US au 31 décembre 2017. Il sert des clients du monde entier au moyen d'un réseau international constitué d'environ 3 900 bureaux répartis dans 67 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Tout au long de son existence, le Groupe HSBC a accompagné ses clients pour qu'ils saisissent les occasions de croissance, où qu'elles se trouvent. Il contribue à l'essor des entreprises et à la prospérité économique, et aide les gens à concrétiser leurs aspirations et à réaliser leurs rêves et leurs ambitions.

Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères.

Rapport de gestion (suite)

Nos priorités stratégiques

Aider les clients à saisir les occasions

La Banque HSBC Canada fait partie intégrante de l'un des plus grands groupes de services bancaires et services financiers internationaux au monde.

La valeur de notre réseau international provient des liens que nous avons bâtis avec des gens et des entreprises qui sont les véritables moteurs de l'économie. Nous fournissons des produits et services qui comblent une large gamme de besoins financiers, depuis l'achat d'une pièce musicale en téléchargement jusqu'au financement de la construction d'un aéroport international. Ces liens reflètent la portée géographique de notre réseau et la grande diversité de notre clientèle.

Celle-ci nous fournit de précieux renseignements sur les flux commerciaux et de capitaux de divers secteurs. Lorsque nous secondons des clients de part et d'autre d'une même transaction, nous les aidons à surmonter les obstacles et à être plus efficaces. Nous savons mieux que quiconque comment faire le pont entre nos clients du monde entier, et ce, quelle que soit leur taille.

Les secteurs d'activité mondiaux de la HSBC établissent des stratégies commerciales et des modèles d'exploitation uniformes à l'échelle internationale et gèrent les produits et services que nous proposons à notre clientèle.

Les trois secteurs d'activité mondiaux de la HSBC en exploitation au Canada sont les suivants :

Les services aux entreprises (« SE ») qui offrent aux clients entreprises des produits et services bancaires afin de les aider à mener leurs activités et à croître. Notre clientèle hautement diversifiée va des petites entreprises aux grandes sociétés internationales.

Les services bancaires internationaux et marchés (« SBIM ») qui fournissent des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP ») aident nos clients à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir.

Les valeurs de la HSBC

Ces valeurs définissent qui nous sommes et ce qui nous rend uniques.

- Nous sommes **ouverts** à différentes idées et cultures et nous acceptons les différents points de vue.

- Nous sommes **liés** à nos clients, à la collectivité, aux organismes de réglementation et les uns aux autres, et nous nous soucions des personnes et de leur évolution.
- Nous sommes **fiables**, défendons toujours ce qui est juste et respectons nos engagements.

Ces valeurs ne sauraient mieux représenter le patrimoine que le Groupe HSBC a bâti en 150 ans. Elles contribuent véritablement à la prospérité des entreprises et de l'économie et aident les particuliers à réaliser leurs aspirations.

Notre rôle social

La HSBC entend être reconnue comme le chef de file et la plus respectée des banques internationales dans le monde. Notre mode de conduite des affaires est tout aussi important que nos activités. Nous nous efforçons constamment de tisser avec nos nombreuses parties prenantes des liens de confiance durables qui enrichissent la société et qui procurent à nos actionnaires d'excellents rendements à long terme.

Nous appartenons à un groupe qui compte des millions de clients partout dans le monde, qu'il s'agisse de particuliers ou de très grandes sociétés et nous entendons mener nos affaires de façon à procurer à notre clientèle une valeur équitable, à soutenir nos collectivités et à contribuer au bon fonctionnement du système financier.

Nous employons des milliers de personnes, leur procurant un gagne-pain et la possibilité de s'épanouir tant sur le plan professionnel que personnel. Nous apprécions la diversité sous toutes ses formes, car elle est au cœur même de notre culture et de notre capacité à réaliser nos objectifs. Au Canada, notre conseil d'administration présente une parité hommes-femmes depuis 2013, tout comme notre comité de direction, ce qui constitue une première au Canada pour le secteur bancaire. Nous poursuivons nos efforts pour promouvoir une diversité toujours plus grande, et ce, sous tous les aspects.

Nous sommes également conscients du rôle de premier plan que doit jouer l'industrie financière dans la résolution des problèmes que suscitent certains enjeux, tels les changements climatiques et les crimes financiers. Nous augmentons notre capacité à protéger nos clients et nous-mêmes contre de tels crimes et croyons que cette initiative procurera de grands avantages à long terme, tant pour nos clients que pour nous. Grâce à nos activités commerciales et à notre mode d'exploitation, nous entendons également favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Stratégie

Comme il en a informé les investisseurs en juin 2015, le Groupe HSBC met la priorité sur une série de 10 mesures visant l'exécution de sa stratégie et l'exploitation du plein

potentiel de son réseau international. Parmi ces mesures, les suivantes s'appliquent aux activités canadiennes.

- Tirer parti de la valeur du réseau international du Groupe
- Rebâtir la rentabilité en Amérique du Nord en se concentrant sur les débouchés qu'offre le corridor commercial nord-américain
- Favoriser l'internationalisation du renminbi (« RMB »)
- Réduire les actifs pondérés en fonction des risques
- Comprimer les coûts
- Se prémunir contre les crimes financiers

En 2016, la Banque HSBC Canada a élaboré un plan stratégique quinquennal pour orienter ses efforts et ses mesures sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe aux fins de ses activités au Canada. Le Canada a été désigné comme l'un des marchés prioritaires de la HSBC, et les investissements importants qui ont été effectués au Canada en 2017 se poursuivront sur la durée du plan.

Tirer parti de la valeur du réseau international de la HSBC

La HSBC dispose d'un réseau international inégalé qui donne accès à plus de 90 % des flux associés au PIB, aux marchés commerciaux et aux marchés financiers de la planète. Nous utilisons ce réseau pour proposer des produits qui facilitent le commerce et l'investissement et pour aider nos clients à tirer parti d'occasions de croissance à l'échelle mondiale. Notre présence à l'échelle internationale nous aide à approfondir les liens que nous entretenons avec des entreprises et des particuliers tournés vers le monde. Notre plan stratégique s'articule autour de tendances à long terme et reflète les atouts qui nous distinguent ainsi que nos forces dans les grands corridors commerciaux internationaux.

Se concentrer sur les débouchés qu'offre le corridor commercial nord-américain

Nous continuons de tirer parti de notre réseau en Amérique du Nord, car nos secteurs d'activité travaillent en étroite collaboration avec nos sociétés affiliées des États-Unis et du Mexique. Nous collaborons en vue de satisfaire les besoins bancaires transfrontaliers de nos clients, ce qui comprend la réalisation de projets portant sur les produits et les ventes outre-frontière ainsi que l'amélioration des systèmes et des processus afin d'offrir un service transfrontalier efficace. En juillet 2017, le magazine *Euromoney* a, dans le cadre de la remise annuelle de ses prix d'excellence, désigné la HSBC « Meilleure banque d'Amérique du Nord pour les services de transaction ».

Se concentrer sur la Chine élargie et l'internationalisation du RMB

Cette mesure vise à cerner de nouvelles occasions pour nos clients, la présence du Groupe en Chine élargie et sa capacité à réaliser des transactions en RMB pouvant être des sources de valeur pour eux. Nous collaborons étroitement avec nos collègues en Chine élargie pour aider nos clients à mener des activités dans ce corridor commercial clé.

Tirer parti de notre modèle bancaire universel

Nos trois secteurs d'activité mondiaux en exploitation au Canada ont une clientèle des plus diversifiées, qui va de petits épargnants à de grandes multinationales. Cette offre bancaire universelle nous permet de combler comme il se doit les besoins financiers fort diversifiés de nos clients. À cet ensemble bien équilibré d'activités se greffe une excellente base de capital et de financement, ce qui nous permet d'offrir à nos employés une rémunération concurrentielle et de générer des rendements stables pour nos actionnaires. Le plan stratégique comprend des investissements destinés à accroître la synergie dans la prestation de services aux clients dont les besoins relèvent de l'ensemble de nos secteurs d'activité mondiaux.

Investir dans la gestion de patrimoine et certains services bancaires de détail

La HSBC souhaite tirer parti des occasions que lui procurent la mobilité sociale et la création de valeur sur ses marchés prioritaires, dont le Canada. Son réseau international et ses vastes connaissances des marchés mondiaux constituent des atouts concurrentiels de taille pour la prestation de services bancaires de détail et de gestion de patrimoine au Canada. Nous continuons d'investir de fortes sommes dans les technologies numériques afin d'offrir un meilleur service à nos clients et de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. En 2017, nous avons lancé la carte *Mastercard HSBC Premier World Elite* qui est destinée à nos clients tournés sur le monde et qui leur offre de nombreux privilèges, récompenses et avantages voyage.

Réduire les actifs pondérés en fonction des risques

Nous avons mis de l'avant des projets de perfectionnement des systèmes et des processus afin d'améliorer la collecte des données et de repositionner les portefeuilles de manière à assurer que les rendements des actifs pondérés en fonction des risques sont à la mesure des risques que pose le contexte actuel. Nous avons pris des mesures pour accroître le rendement des actifs pondérés en fonction des risques au moyen de l'amélioration de la qualité et de la modélisation des données ainsi que de l'optimisation des portefeuilles.

Rapport de gestion (suite)

Comprimer les coûts

Nous nous efforçons toujours de mieux gérer nos coûts. Nous augmentons notre capacité numérique et réalisons des progrès sur le plan de l'efficacité en automatisant ou en remaniant nos processus en plus de simplifier notre plateforme technologique et de réorganiser nos fonctions internationales.

Se prémunir contre les crimes financiers

Nous voulons protéger nos clients, notre entreprise et le secteur des services financiers contre les crimes financiers. Nous avons investi de fortes sommes dans l'établissement de nos normes mondiales et avons réalisé de grands progrès dans leur mise en œuvre. Nous avons ainsi poursuivi nos efforts visant à renforcer nos pratiques et procédures qui nous aident à bien connaître nos clients à l'échelle de notre réseau.

Sommaire financier

Performance et situation financières

(en M\$, sauf indication contraire)

| | Exercice clos le | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
| Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre | | | |
| Total du résultat d'exploitation | 2 070 | 2 079 | 2 037 |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | 895 | 715 | 617 |
| Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire | 630 | 486 | 414 |
| Bénéfice de base par action ordinaire (\$) | 1,26 | 0,97 | 0,83 |
| Situation financière au 31 décembre | | | |
| Total de l'actif | 96 379 | 94 657 | 94 024 |
| Prêts et avances à des clients | 50 337 | 46 907 | 48 378 |
| Comptes des clients..... | 57 054 | 56 674 | 55 089 |
| Ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients (%) ¹ | 88,2 | 82,8 | 87,8 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | 5 710 | 5 415 | 5 376 |
| Moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires en pourcentage de la moyenne du total de l'actif (%) ¹ | 5,9 | 5,7 | 5,7 |

¹ Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le présent document pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

Sommaire financier (suite)

Mesures du capital, ratios de performance et ratios d'efficacité et de la composition des produits

(en M\$, sauf indication contraire)

| | Exercice clos le | |
|---|---------------------|---------------------|
| | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2016 |
| Mesures du capital² | | |
| Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)..... | 10,5 | 10,5 |
| Ratio du capital de catégorie 1 (%)..... | 12,4 | 12,5 |
| Ratio du capital total (%)..... | 14,7 | 13,5 |
| Ratio de levier (%)..... | 4,9 | 4,7 |
| Actifs pondérés en fonction des risques (M\$)..... | 45 035 | 42 005 |
| Ratios de performance (%)¹ | | |
| Ratios de rendement (%) | | |
| Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire..... | 13,3 | 10,6 |
| Rendement après impôt de la moyenne du total de l'actif..... | 0,66 | 0,51 |
| Rendement avant impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques ² | 2,1 | 1,7 |
| Ratios de couverture du crédit (%) | | |
| Pertes de valeur liées aux prêts en pourcentage du total du résultat d'exploitation..... | s. o. | 5,1 |
| Pertes de valeur liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances à des clients et des acceptations..... | s. o. | 0,2 |
| Total des comptes de correction de valeur en pourcentage des prêts et des acceptations douteux à la clôture de l'exercice..... | 73,4 | 56,7 |
| Ratios d'efficacité et de la composition des produits (%)¹ | | |
| Ratio d'efficacité..... | 62,2 | 60,4 |
| Ratio d'efficacité ajusté..... | 62,1 | 60,2 |
| En pourcentage du total du résultat d'exploitation | | |
| – Produits d'intérêts nets..... | 56,9 | 54,2 |
| – Produits de commissions nets..... | 31,5 | 32,1 |
| – Produits de négociation nets..... | 6,0 | 9,1 |

1 Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le présent document pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

2 La banque évalue l'adéquation de ses fonds propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS

Pour évaluer sa performance, la banque utilise, entre autres, des mesures financières dérivées des résultats qu'elle présente. Or, ces mesures ne sont ni présentées dans les états financiers ni définies aux termes des IFRS. Elles sont considérées comme étant non conformes aux IFRS; il est donc improbable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. L'usage et la définition des mesures financières non conformes aux IFRS, auxquelles il est fait référence tout au long du présent document, sont présentés ci-après.

Ratios de la situation financière

Ces mesures sont des indicateurs de la stabilité du bilan de la banque et de l'utilisation des fonds aux fins du financement des actifs.

Le ratio des avances en pourcentage des comptes des clients correspond aux prêts et avances à des clients divisés par les comptes des clients, ces montants étant établis à l'aide des soldes de clôture de l'exercice.

Rapport de gestion (suite)

La moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires en pourcentage de la moyenne du total de l'actif correspond à la moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de l'exercice (calculée à l'aide des soldes de fin de mois) divisée par la moyenne du total de l'actif de l'exercice (calculée à l'aide des soldes de fin de mois).

Ratios de rendement

La direction a recours à des ratios de rendement pour évaluer la rentabilité des capitaux propres, de l'actif et des actifs pondérés en fonction des risques.

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire correspond au bénéfice de l'exercice attribuable à l'actionnaire ordinaire divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire (calculée à l'aide des soldes de fin de mois).

Le rendement après impôt de la moyenne du total de l'actif correspond au bénéfice de l'exercice attribuable à l'actionnaire ordinaire divisé par la moyenne de l'actif (calculée à l'aide des soldes de fin de mois).

Le rendement avant impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat divisé par la moyenne des soldes mensuels des actifs pondérés en fonction des risques de l'exercice. Les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés selon les lignes directrices énoncées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF ») conformément aux normes en matière d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

Ratios de couverture du crédit

La direction se sert des ratios de couverture du crédit pour évaluer l'importance des pertes de valeur liées aux prêts qui sont constatées par rapport au rendement de la banque et à la taille de ses portefeuilles de prêts aux clients pour l'exercice.

Les pertes de valeur liées aux prêts en pourcentage du total du résultat d'exploitation représentent les pertes de valeur annuelles liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit calculées en pourcentage du total du résultat d'exploitation de l'exercice.

Les pertes de valeur liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances à des clients et des acceptations désignent le montant annuel des pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de l'exercice exprimé en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances à des clients et des acceptations (calculée à l'aide des soldes de fin de mois de l'exercice).

Le total des comptes de correction de valeur en pourcentage des prêts et des acceptations douteux à la clôture de l'exercice correspond au total des comptes de correction de valeur calculé en pourcentage des prêts et des acceptations douteux selon les soldes de clôture de l'exercice.

Ratios d'efficacité et de la composition des produits

Les ratios d'efficacité et de la composition des produits sont des mesures de l'efficacité de la banque à gérer ses charges d'exploitation dans le but de générer des produits, et sont des indicateurs de l'apport de chaque principale source de produits au total du résultat.

Le ratio d'efficacité correspond au total des charges d'exploitation de l'exercice exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation de l'exercice.

Le calcul du ratio d'efficacité ajusté s'apparente à celui du ratio d'efficacité, à la différence que le total du résultat d'exploitation annuel exclut les profits et pertes annuels liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, puisque la variation de la valeur des titres de créance subordonnés émis par la banque est essentiellement attribuable aux fluctuations des taux sur les marchés et qu'elle n'est pas du ressort de la direction.

Les produits d'intérêts nets, produits de commissions nets et produits de négociation nets en pourcentage du total du résultat d'exploitation correspondent aux produits d'intérêts nets de l'exercice, aux produits de commissions nets de l'exercice et aux produits de négociation nets de l'exercice divisés par le total du résultat d'exploitation de l'exercice.

Performance financière en 2017

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

| | Exercice clos le | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Produits d'intérêts nets..... | 1 177 | 1 127 |
| Produits de commissions nets | 653 | 667 |
| Produits de négociation nets | 125 | 190 |
| Charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ... | (4) | (4) |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers | 31 | 24 |
| Autres produits d'exploitation | 88 | 75 |
| Total du résultat d'exploitation | 2 070 | 2 079 |
| Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit | 108 | (107) |
| Résultat d'exploitation net | 2 178 | 1 972 |
| Total des charges d'exploitation | (1 289) | (1 255) |
| Bénéfice d'exploitation..... | 889 | 717 |
| Quote-part du résultat d'entreprises associées | 6 | (2) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat..... | 895 | 715 |
| Charge d'impôt sur le résultat..... | (227) | (191) |
| Bénéfice de l'exercice..... | 668 | 524 |

Aperçu

La Banque HSBC Canada a dégagé un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de 895 M\$ pour l'exercice 2017, ce qui représente une hausse de 180 M\$, ou 25 %, par rapport à celui de l'exercice 2016.

L'augmentation du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'explique essentiellement par les reprises nettes sur pertes de valeur liées aux prêts de 108 M\$, comparativement à des pertes de valeur nettes liées aux prêts de 107 M\$ en 2016, soit une amélioration de 215 M\$. Celle-ci a découlé d'une gestion proactive des risques et de bonnes conditions de crédit, et ce, surtout dans le secteur pétrolier et gazier. En outre, à la faveur de l'augmentation des prêts et avances, des intérêts recouverts

sur les prêts douteux et de l'incidence des modifications de taux de la Banque du Canada en juillet et en septembre, les produits d'intérêts nets se sont accrus de 50 M\$, ou 4,4 %.

Ces hausses ont été contrebalancées en partie par un recul de 65 M\$, ou 34 %, des produits de négociation par rapport à l'exercice précédent, où une transaction unique de novation et des ajustements d'évaluation de crédit et de financement avaient tous deux eu une incidence positive sur les produits de négociation. Qui plus est, le total des charges d'exploitation a augmenté de 34 M\$, ou 2,7 %, ce qui reflète les dépenses stratégiques effectuées pour stimuler la croissance future et réduire les coûts ainsi que les investissements continus dans la mise en œuvre d'initiatives de gestion des risques et de conformité.

Rapport de gestion (suite)

Performance par élément de produits et de charges

Produits d'intérêts nets

Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif

| | Exercice clos le | | | Exercice clos le | | |
|---|------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| | 31 décembre 2017 | | | 31 décembre 2016 ³ | | |
| | <i>Solde moyen</i> | <i>Produits d'intérêts</i> | <i>Taux de rendement</i> | <i>Solde moyen</i> | <i>Produits d'intérêts</i> | <i>Taux de rendement</i> |
| | M\$ | M\$ | % | M\$ | M\$ | % |
| <i>Produits d'intérêts</i> | | | | | | |
| Fonds à court terme et prêts et avances à des banques | 1 137 | 10 | 0,88 | 1 382 | 11 | 0,80 |
| Prêts et avances à des clients ¹ | 47 445 | 1 561 | 3,29 | 47 573 | 1 416 | 2,98 |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction | 7 495 | 62 | 0,83 | 7 998 | 40 | 0,50 |
| Placements financiers..... | 22 458 | 277 | 1,23 | 23 551 | 277 | 1,18 |
| Autres actifs productifs d'intérêts | – | – | – | 8 | – | 0,00 |
| Total des actifs productifs d'intérêts..... | 78 535 | 1 910 | 2,43 | 80 512 | 1 744 | 2,17 |
| Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ² | 5 875 | 72 | 1,23 | 5 044 | 44 | 0,87 |
| Actifs non productifs d'intérêts | 11 171 | – | – | 11 948 | – | – |
| Exercice clos le 31 décembre | 95 581 | 1 982 | 2,07 | 97 504 | 1 788 | 1,83 |

1 En date du 1^{er} janvier 2017, certains montants gagnés grâce à la couverture de prêts et avances ont été reclassés de manière prospective depuis les charges d'intérêts aux produits d'intérêts.

2 Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés au poste « Produits de négociation nets » à l'état consolidé du résultat net.

3 Certains montants des périodes antérieures ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

Sommaire des charges d'intérêts par type de passif et de capitaux propres

| | Exercice clos le | | | Exercice clos le | | |
|---|------------------|-----------------------|------|-------------------------------|-----------------------|------|
| | 31 décembre 2017 | | | 31 décembre 2016 ⁵ | | |
| | Solde moyen | Charges d'intérêts | Coût | Solde moyen | Charges d'intérêts | Coût |
| | M\$ | M\$ | % | M\$ | M\$ | % |
| <i>Charges d'intérêts</i> | | | | | | |
| Dépôts effectués par des banques ³ | 952 | 1 | 0,10 | 814 | 4 | 0,55 |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur – titres de créance émis par la banque.... | 109 | 1 | 1,22 | 408 | 5 | 1,11 |
| Comptes des clients ^{1,4} | 49 519 | 394 | 0,80 | 49 205 | 257 | 0,52 |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction | 5 396 | 45 | 0,84 | 6 331 | 31 | 0,49 |
| Titres de créance émis..... | 10 654 | 235 | 2,21 | 10 641 | 254 | 2,39 |
| Autres passifs portant intérêt..... | 2 299 | 57 | 2,49 | 2 196 | 66 | 3,02 |
| Total des passifs portant intérêt | 68 929 | 733 | 1,06 | 69 595 | 617 | 0,89 |
| Passifs détenus à des fins de transaction et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur (exclusion faite des titres de créance émis par la banque) ² | 3 469 | 49 | 1,42 | 2 664 | 27 | 1,03 |
| Comptes courants ne portant pas intérêt.. | 6 207 | – | – | 5 830 | – | – |
| Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt..... | 16 976 | – | – | 19 415 | – | – |
| Exercice clos le 31 décembre..... | 95 581 | 782 | 0,82 | 97 504 | 644 | 0,66 |
| Produits d'intérêts nets – exercice clos le 31 décembre | | <u>1 177</u> | | | <u>1 127</u> | |

1 En date du 1^{er} janvier 2017, certains montants gagnés grâce à la couverture des prêts et avances ont été reclassés de manière prospective des charges d'intérêts aux produits d'intérêts.

2 Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés au poste « Produits de négociation nets » à l'état consolidé du résultat net.

3 N'incluent que les dépôts effectués par des banques et portant intérêt

4 N'incluent que les comptes des clients portant intérêt.

5 Certains montants des périodes antérieures ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

Les produits d'intérêts nets se sont établis à 1 177 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 50 M\$, ou 4,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2016. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des prêts et avances,

surtout en ce qui a trait aux prêts hypothécaires, par les intérêts recouverts sur les prêts douteux et par l'incidence des modifications de taux qu'a effectuées la Banque du Canada en juillet et en septembre.

Rapport de gestion (suite)

Produits de commissions nets

| | Exercice clos le | |
|---|------------------|-------------|
| | 31 décembre | 31 décembre |
| | 2017 | 2016 |
| | M\$ | M\$ |
| Facilités de crédit | 290 | 297 |
| Fonds sous gestion | 191 | 175 |
| Services à l'égard des comptes | 63 | 68 |
| Cartes de crédit | 55 | 56 |
| Financement des entreprises | 49 | 51 |
| Services de paiement | 30 | 33 |
| Commissions de courtage | 9 | 5 |
| Commissions d'assurance | 6 | 8 |
| Financement commercial des importations et des exportations | 9 | 9 |
| Commissions de fiduciaire | 5 | 5 |
| Autres commissions | 22 | 28 |
| Produits de commissions | 729 | 735 |
| Moins les charges de commissions | (76) | (68) |
| Produits de commissions nets | 653 | 667 |

Les produits de commissions nets se sont chiffrés à 653 M\$ pour l'exercice 2017, en baisse de 14 M\$, ou 2,1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La diminution des produits de commissions nets s'explique notamment par le recul de celles liées aux facilités de crédit et aux services à l'égard des comptes ainsi que des autres commissions, ce qui a été atténué par l'augmentation des commissions provenant des actifs

sous gestion, laquelle a résulté de la hausse des soldes de comptes de gestion de patrimoine. Les charges de commissions se sont accrues de 8 M\$, ou 12 %, en raison de l'augmentation des charges associées aux commissions interbancaires et de compensation, des récompenses sur cartes de crédit et des incitatifs versés aux nouveaux clients.

Produits de négociation nets

| | Exercice clos le | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Activités de négociation..... | 106 | 149 |
| Ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement | (1) | 26 |
| Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation..... | 23 | 17 |
| Inefficacité des couvertures | (3) | (2) |
| Produits de négociation nets | 125 | 190 |

Les produits de négociation nets de l'exercice 2017 se sont établis à 125 M\$, en baisse de 65 M\$, ou 34 %, en regard de ceux de l'exercice 2016. Ce repli a résulté principalement d'une transaction unique de novation et d'ajustements d'évaluation de crédit et de financement par suite du resserrement des écarts de taux des clients et de ceux propres à la HSBC, facteurs qui avaient eu

une incidence positive sur les produits de négociation de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets sur les activités de négociation se sont accrus de 6 M\$, ou 35 %, et ce, grâce essentiellement à l'augmentation des produits d'intérêts tirés des titres de créance attribuable aux fluctuations des rendements et à la hausse des soldes moyens des comptes de négociation.

Autres éléments de produits

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ... | (4) | (4) |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers | 31 | 24 |
| Autres produits d'exploitation | 88 | 75 |
| Autres éléments de produits..... | 115 | 95 |

Les charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur sont demeurées stables comparativement à celles de l'exercice 2016, se chiffrant ainsi à 4 M\$. La banque désignait auparavant certaines de ses propres débetures subordonnées comme devant être constatées à la juste valeur. Le 10 avril 2017, ces dernières ont été entièrement remboursées conformément à leurs modalités contractuelles.

Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers ont totalisé 31 M\$ pour l'exercice 2017, soit une hausse de 7 M\$, ou 29 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. La banque réalise des profits et des pertes sur ses placements financiers à la

cession de placements financiers disponibles à la vente, qu'elle effectue dans le cadre de ses activités de gestion du bilan. En 2017, les profits provenant de la cession de placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque ont augmenté.

Les autres produits d'exploitation ont atteint 88 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 13 M\$, ou 17 %, comparativement à ceux de l'exercice 2016. Cette hausse a résulté principalement de l'accroissement des produits réalisés auprès d'autres entités du Groupe HSBC en raison des activités de mise au point de logiciels que la banque a menées.

Rapport de gestion (suite)

Reprises sur pertes de valeur/pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| (Reprises sur pertes de valeur)/pertes de valeur liées aux prêts évalués individuellement... | (14) | 184 |
| Reprises sur pertes de valeur liées aux prêts évalués collectivement | (49) | (61) |
| (Reprises sur pertes de valeur)/pertes de valeur liées aux prêts..... | (63) | 123 |
| Autres reprises sur provisions relatives au risque de crédit..... | (45) | (16) |
| Montant net des (reprises sur pertes de valeur)/pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit | (108) | 107 |

Pour l'exercice 2017, les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ont consisté en une reprise de 108 M\$, soit une amélioration de 215 M\$ par rapport à l'exercice précédent. En regard

de cette période, le montant net des reprises sur pertes de valeur liées aux prêts reflète la gestion proactive des risques et l'amélioration de la qualité du crédit, et ce, surtout dans le secteur pétrolier et gazier.

Total des charges d'exploitation

| | Exercice clos le | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Rémunération et avantages du personnel..... | 705 | 662 |
| Charges générales et administratives | 537 | 550 |
| Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles | 33 | 33 |
| Dotation à l'amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles | 14 | 10 |
| Total des charges d'exploitation | 1 289 | 1 255 |

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2017 s'est élevé à 1 289 M\$, soit une augmentation de 34 M\$, ou 2,7 %, par rapport à celui de l'exercice 2016. Cette hausse reflète les dépenses stratégiques que les secteurs d'activité mondiaux ont engagées pour stimuler la croissance future et réduire les coûts ainsi que les investissements continus dans la mise en œuvre d'initiatives de gestion des risques et de conformité.

Quote-part du résultat d'entreprises associées

Pour 2017, la quote-part du résultat d'entreprises associées a consisté en un bénéfice de 6 M\$, comparativement à

une perte de 2 M\$ pour 2016. La quote-part du résultat d'entreprises associées représente les variations de la valeur des placements de la banque dans des fonds d'actions de sociétés fermées.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour l'exercice à l'étude, le taux d'imposition effectif a été de 25,3 %, soit un taux inférieur à celui prévu par la loi, en raison du règlement de questions avec les administrations fiscales. Le taux d'imposition effectif avait été de 26,7 % en 2016.

Évolution de la situation financière

Bilan consolidé

| | Exercice clos le | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| ACTIFS | | |
| Trésorerie et soldes détenus dans des banques centrales | 411 | 66 |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques | 25 | 58 |
| Actifs détenus à des fins de transaction | 5 373 | 6 288 |
| Dérivés | 3 675 | 3 850 |
| Prêts et avances à des banques | 1 221 | 1 071 |
| Prêts et avances à des clients | 50 337 | 46 907 |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction | 6 153 | 5 938 |
| Placements financiers | 22 913 | 25 231 |
| Autres actifs | 899 | 417 |
| Paiements anticipés et produits à recevoir | 213 | 186 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 4 801 | 4 322 |
| Actifs d'impôt exigible | 44 | 30 |
| Immobilisations corporelles | 106 | 104 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | 90 | 70 |
| Impôt différé | 118 | 119 |
| Total de l'actif | 96 379 | 94 657 |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Passif | | |
| Dépôts effectués par des banques | 1 696 | 946 |
| Comptes des clients | 57 054 | 56 674 |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction | 4 604 | 4 345 |
| Effets en transit vers d'autres banques | 299 | 82 |
| Passifs détenus à des fins de transaction | 3 701 | 3 784 |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur | – | 403 |
| Dérivés | 3 516 | 3 838 |
| Titres de créance émis | 10 820 | 10 256 |
| Autres passifs | 2 217 | 2 610 |
| Acceptations | 4 801 | 4 322 |
| Charges à payer et produits différés | 475 | 475 |
| Passifs au titre des prestations de retraite | 346 | 342 |
| Créances subordonnées | 1 039 | 1 039 |
| Provisions | 61 | 116 |
| Passifs d'impôt exigible | 40 | 10 |
| Total du passif | 90 669 | 89 242 |
| Capitaux propres | | |
| Actions ordinaires | 1 225 | 1 225 |
| Actions privilégiées | 850 | 850 |
| Autres réserves | (61) | 27 |
| Résultats non distribués | 3 696 | 3 313 |
| Total des capitaux propres | 5 710 | 5 415 |
| Total des capitaux propres et du passif | 96 379 | 94 657 |

Rapport de gestion (suite)

Actif

Le total de l'actif s'élevait à 96,4 G\$ au 31 décembre 2017, en hausse de 1,7 G\$, ou 1,8 %, par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 2016. Cette hausse a découlé en partie d'une augmentation de 3,4 G\$ des prêts et avances aux clients en regard de ceux de l'exercice précédent. L'augmentation provient de la croissance de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, de l'intensification des activités d'octroi de prêts aux clients des services bancaires internationaux et d'une plus grande utilisation des facilités comprises dans notre portefeuille de prêts aux entreprises. Les autres actifs ont augmenté de 0,5 G\$ en raison de l'accroissement des soldes non réglés à la clôture de l'exercice. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations se sont accrus de 0,5 G\$ grâce à l'élargissement du volume des acceptations. La trésorerie et les soldes détenus dans la banque centrale ont augmenté de 0,3 G\$ par suite de l'émission des actions privilégiées de catégorie 1, série I, le 7 décembre 2017. Des activités plus soutenues sur le plan des prises en pension ont permis à celles-ci de progresser de 0,2 G\$.

La croissance des prêts et avances a été financée en partie par une baisse de 2,3 G\$ des placements financiers par suite d'activités de gestion du bilan. Quant aux actifs détenus à des fins de transaction, ils ont reculé de 0,9 G\$ en raison principalement de la réduction des titres de créance détenus à ces mêmes fins et du recul des comptes de règlement en raison du moment de la réalisation des transactions de négociation, facteurs qui ont été atténués par l'augmentation des bons du Trésor et autres lettres de change admissibles.

Secteurs d'activité mondiaux

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises (« SE »), les services bancaires internationaux et marchés (« SBIM »), ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP »). Ce dernier secteur comprend aussi le portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation à la suite d'une décision antérieure d'abandonner progressivement ces activités au Canada.

Services aux entreprises (« SE »)

Le secteur des services aux entreprises propose un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure, tant aux petites et moyennes entreprises qu'aux sociétés ouvertes. La HSBC compte près de 2 millions de clients commerciaux répartis dans

Passif

Le total du passif s'établissait à 90,7 G\$ au 31 décembre 2017, en hausse 1,4 G\$, ou 1,6 %, par rapport à celui au 31 décembre 2016. L'augmentation du passif a découlé, entre autres choses, d'une hausse des dépôts effectués par des banques dans des comptes du marché monétaire et des comptes vostro de 0,8 G\$. Les titres de créance émis se sont accrus de 0,6 G\$ en raison d'une augmentation des billets à court et moyen terme. Les acceptations ont monté de 0,5 G\$, ce qui concorde avec les variations enregistrées à ce chapitre dans l'actif. Les comptes des clients ont augmenté de 0,4 G\$, en raison de la progression des dépôts à terme et des comptes courants des services bancaires de détail et gestion de patrimoine et de celle des dépôts de la clientèle existante des services bancaires internationaux, ce qui a été annulé en partie par le recul des dépôts des services aux entreprises.

L'accroissement de ces passifs a été atténué par le repli des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, lesquels sont passés de 0,4 G\$ en 2016 à néant en 2017 par suite du remboursement de débentures subordonnées durant l'exercice. Les autres passifs ont fléchi de 0,4 G\$, en raison essentiellement du remboursement de fonds de financement à long terme à la clôture de l'exercice. Ce facteur a été neutralisé en partie par l'augmentation d'une somme à payer à court terme en lien avec le rachat des actions privilégiées de catégorie 1, séries C et D, le 31 décembre 2017.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établissait à 5,7 G\$ au 31 décembre 2017, soit une hausse de 0,3 G\$, ou 5,4 %, en regard de celui au 31 décembre 2016. Cette hausse est attribuable au bénéfice généré pour l'exercice, déduction faite des dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées.

55 pays et territoires. Le Canada est un marché prioritaire pour le Groupe HSBC et le troisième en importance sur le plan de l'apport au bénéfice de 2017. Nous entendons être reconnus comme la plus grande banque pour ce qui est des services de commerce international et des services aux entreprises en reliant nos clients aux marchés mondiaux et en rehaussant la collaboration au sein du Groupe, soit plus particulièrement dans les corridors commerciaux à l'échelle de l'Amérique du Nord et entre le Canada et la Chine. La mise en œuvre, au Canada, du modèle d'exploitation mondial de la HSBC accroît la transparence, permet l'uniformité dans la prestation des services, augmente l'efficacité et assure l'obtention des résultats que recherchent les clients.

Nos clients sont répartis en fonction de la nature et du degré de complexité de leurs besoins : les services bancaires aux PME sont destinés aux petites entreprises

ayant des besoins en services bancaires ordinaires et les services bancaires aux sociétés sont destinés aux entreprises ayant des besoins bancaires complexes et une présence mondiale. Notre personnel de première ligne est réparti dans quatre régions, soit les régions de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique, et du Québec, où des gestionnaires de relations bancaires attirés offrent leurs services, soit à des PME, soit à de grandes sociétés.

Produits et services

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme d'outils de financement, que ce soit au pays ou outre frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les cartes destinées aux entreprises, les prêts à terme, le financement sur une base consortiale, le financement à effet de levier et le financement d'acquisitions et de projets.
- *Commerce international et financement des comptes clients* – Nous facilitons l'accès de nos clients aux flux commerciaux mondiaux et les faisons profiter d'une expérience inégalée lorsqu'il s'agit de relever les défis les plus complexes en matière de commerce. Les nombreux produits et services que nous proposons, soit les lettres de crédit, les encaissements, les garanties, le financement de créances, les solutions de chaîne d'approvisionnement, le financement des marchandises, le financement structuré et la répartition des risques, peuvent être regroupés en solutions mondiales qui aident véritablement les entreprises à gérer les risques, à traiter leurs transactions et à financer leurs activités tout au long du cycle commercial.
- *Gestion des liquidités et de la trésorerie* – Nous sommes membre d'un réseau international qui est présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Nous offrons des services bancaires visant les transactions locales, régionales et mondiales, ce qui englobe les paiements, les encaissements, les services aux comptes, le cybercommerce et la gestion des liquidités par voie de diverses plateformes électroniques telles HSBCnet et HSBC Connect. Nous maintenons notre position de chef de file des services internationaux en RMB et nous sommes en mesure de tirer parti des occasions au Canada.
- *Collaboration* – Les SE constituent une source de clients clés pour les produits et services que proposent les SBIM et les SBDGP, dont les produits de change et de taux d'intérêt, les services-conseils, les services liés aux marchés financiers et aux comptes personnels ainsi que les services de gestion et de transfert de patrimoine.

Orientation stratégique

Nous proposons à nos clients des services de gestion des relations personnalisée et des solutions financières sur mesure afin de les aider à mieux mener leurs activités et à croître. Nous nous efforçons de créer de la valeur grâce à un réseau qui donne accès à 90 % des flux associés au PIB, aux marchés commerciaux et aux marchés financiers de la planète. Ainsi, nous offrons à notre clientèle des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement, de l'aide au commerce international, du financement de projets, un savoir-faire en acquisitions et un accès aux marchés financiers.

Tisser des liens à long terme avec des clients de renom est au cœur de notre stratégie de croissance et de nos valeurs organisationnelles. Pour ce faire, nous avons notamment recours à des programmes axés sur la connaissance des clients qui visent à mieux comprendre leurs besoins et à consolider nos relations avec eux. C'est par ces programmes que nous pouvons cerner les enjeux d'affaires qui ont une importance capitale pour notre clientèle et que nous parvenons à mieux arrimer nos services à ses besoins.

Au pays, notre plan stratégique consiste avant tout à accroître notre part de marché par voie d'une expansion dans l'Est (plus particulièrement en Ontario et au Québec), à augmenter la productivité grâce à une meilleure pénétration de nos produits, à rationaliser les processus, à optimiser notre gamme différenciée de produits du Commerce international et financement des comptes clients et du Service mondial de gestion des liquidités et de trésorerie et à consolider notre statut de chef de file des banques internationales grâce à un meilleur positionnement dans le corridor commercial entre le Canada et les États-Unis. En 2017, nous avons également mis en place une technologie permettant plus facilement à nos clients de signer et de nous retourner électroniquement les documents requis, de remplir nos formulaires de demande de renseignements en lien avec nos obligations de connaissance des clients et d'entrer en relation avec des clients HSBC d'autres marchés. Nous avons élargi notre gamme de produits pour y inclure le financement des créances, le financement de la chaîne d'approvisionnement, les cartes destinées aux entreprises et d'autres instruments de dépôt.

Après avoir fait face au ralentissement du secteur de l'énergie au cours des exercices précédents, nous avons retrouvé notre élan en 2017, enregistrant ainsi une croissance de plus de 1 G\$ des soldes de prêts depuis décembre 2016, croissance qui a découlé surtout des prêts et acceptations aux nouveaux clients. Notre interconnectivité internationale continue d'être un puissant moteur de croissance comme en témoigne la progression à deux chiffres des produits tirés des services bancaires aux filiales internationales et de ceux tirés du corridor commercial de la Chine élargie.

Rapport de gestion (suite)

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Produits d'intérêts nets..... | 545 | 525 |
| Produits de commissions nets..... | 286 | 293 |
| Produits de négociation nets..... | 32 | 31 |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers..... | 1 | 2 |
| Autres produits d'exploitation..... | 21 | 18 |
| Total du résultat d'exploitation..... | 885 | 869 |
| Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit..... | 93 | (90) |
| Résultat d'exploitation net..... | 978 | 779 |
| Total des charges d'exploitation..... | (388) | (392) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat..... | 590 | 387 |

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est établi à 590 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 203 M\$, ou 52 %, par rapport à celui de 2016. Cette hausse est surtout attribuable à la diminution des pertes de valeur liées aux prêts, laquelle reflète l'amélioration de la qualité du crédit dans le secteur de l'énergie, et à la hausse du résultat d'exploitation générée par l'accroissement des soldes de prêts, le recouvrement d'intérêts sur les prêts douteux et l'incidence des changements de taux qu'a effectués la Banque du Canada en juillet et en septembre.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* de l'exercice 2017 ont atteint 545 M\$, soit une hausse de 20 M\$, ou 3,8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par les intérêts recouverts sur les prêts douteux, l'augmentation du solde des prêts et avances et les répercussions des modifications de taux auxquels la Banque du Canada a procédé en juillet et en septembre. Ces facteurs ont été atténués par le recul des soldes des dépôts.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice 2017 se sont établis à 286 M\$, en baisse de 7 M\$, ou 2,4 %, par rapport à ceux de 2016, baisse qui a découlé principalement du recul des commissions d'attente perçues sur les facilités de crédit inutilisées.

Les *produits de négociation nets* de l'exercice 2017 ont totalisé 32 M\$, soit une hausse de 1 M\$, ou 3,2 %, par rapport à ceux de 2016, ce qui s'explique par la progression des produits tirés du change.

Les *profits diminués des pertes liés aux placements financiers* de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 M\$, en baisse de 1 M\$ par rapport à ceux de 2016, en raison de la cession de certains titres disponibles à la vente constatée en 2016.

Les *autres produits d'exploitation* de l'exercice 2017 se sont chiffrés à 21 M\$, soit une hausse de 3 M\$, ou 17 %, par rapport à ceux de 2016, ce qui est imputable à l'accroissement des produits intragroupe.

Les *pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* ont consisté en une reprise de 93 M\$ pour l'exercice 2017, alors qu'une perte de valeur de 90 M\$ avait été constatée en 2016. Cette amélioration reflète le montant élevé de reprises sur provisions spécifiques de comptes du secteur pétrolier et gazier ainsi que les reprises sur les provisions générales, ce qui témoigne de la meilleure qualité de l'ensemble du crédit.

Le *total des charges d'exploitation* de l'exercice 2017 s'est élevé à 388 M\$, en baisse de 4 M\$, ou 1 %, comparativement à celui de 2016. Cette diminution est le fruit des initiatives visant à rehausser l'efficacité de nos outils technologiques et de nos opérations, facteur qui a été atténué par les sommes investies dans notre personnel de première ligne afin d'accroître notre part de marché et ainsi étayer notre plan stratégique.

Services bancaires internationaux et marchés (« SBIM »)

Les SBIM offrent des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde.

Orientation stratégique

Les SBIM conservent leur stratégie qui est bien établie, à savoir offrir des solutions financières sur mesure, l'objectif étant de devenir une banque de choix pour les clients qui sont prioritaires. Cette stratégie a évolué et met désormais davantage l'accent sur la connectivité entre les secteurs d'activité mondiaux de HSBC et entre les régions, mettant à profit le vaste réseau de distribution du Groupe HSBC.

Nous concentrons nos efforts sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- mettre à profit notre réseau géographique distinctif qui relie des régions développées et des régions à croissance plus rapide;
- aider nos clients à saisir des occasions de croissance à l'échelle internationale;
- maintenir un bon positionnement dans des produits qui bénéficieront des tendances mondiales;
- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité mondiaux afin de répondre aux besoins de notre clientèle internationale.

Renforcer notre gestion du risque de crimes financiers et des autres risques et simplifier les processus font également partie des grandes priorités des SBIM.

Produits et services

Les SBIM emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients. La prise en charge des clients est centralisée auprès des services bancaires internationaux et est assurée par des gestionnaires de relations qui sont répartis par industrie, région et pays. Ces gestionnaires s'efforcent de cerner les besoins de la clientèle et de lui proposer des solutions globales qui mettent à profit notre large éventail de produits et notre imposant réseau international.

Une plateforme de gestion des relations avec les clients unique en son genre et un processus exhaustif de planification aident nos équipes chargées des services aux

clients et des produits à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces équipes se servent de ces outils pour mieux servir les clients internationaux et pour les aider à exploiter des occasions de croissance sur la scène mondiale.

Les SBIM fournissent des services liés aux marchés financiers de gros ainsi que des services liés aux transactions par l'intermédiaire des sous-divisions indiquées ci-dessous.

Les services de vente et de négociation sur le marché secondaire sont fournis par les sous-divisions *crédit et taux*, *change* et *financement par capital*, lesquelles sont organisées selon les types d'actifs.

- La sous-division *crédit et taux* vend, négocie et distribue des titres à revenu fixe aux clients, dont de grandes sociétés, des institutions financières, des États souverains, des organismes gouvernementaux et des émetteurs du secteur public. Elle aide ces clients à gérer leurs risques par voie de dérivés sur taux d'intérêt et les seconde dans leurs activités de financement.
- La sous-division *change* offre des produits au comptant et des dérivés afin de combler les besoins des investisseurs institutionnels, les besoins de couverture d'entreprises de toute taille et les besoins de la clientèle de détail de nos succursales.
- Les services de *financement par capital* proposent des services de financement stratégique et des services-conseils axés sur la structure du capital du client. Les services comprennent la mobilisation de capitaux d'emprunt et de capitaux propres sur le marché primaire, les services-conseils en fusions-acquisitions et leur réalisation, l'octroi de prêts aux grandes sociétés et les financements structurés, tels les financements à effet de levier, les financements d'acquisitions, les financements structurés et adossés à des actifs et les financements d'infrastructures et de projets.
- Le *Service mondial de gestion des liquidités et de trésorerie* aide les clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir. Ses produits englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie.
- Le service *Commerce international et financement des comptes clients* fournit des services en matière de commerce à ses clients afin de les aider tout au long de leur cycle commercial.

Rapport de gestion (suite)

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Produits d'intérêts nets..... | 98 | 75 |
| Produits de commissions nets..... | 152 | 158 |
| Produits de négociation nets..... | 52 | 124 |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers..... | – | (1) |
| Autres produits d'exploitation..... | – | (6) |
| Total du résultat d'exploitation..... | 302 | 350 |
| Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit..... | 6 | (10) |
| Résultat d'exploitation net..... | 308 | 340 |
| Total des charges d'exploitation..... | (138) | (134) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat..... | 170 | 206 |

Aperçu

Le secteur des services bancaires internationaux et marchés a accru ses produits de commissions générés par ses transactions grâce à l'intensification de la prestation de services-conseils et de ses activités sur les marchés des capitaux d'emprunt, tirant ainsi parti du réseau mondial de la HSBC afin d'aider ses clients. Les corridors commerciaux nord-américains ont été les moteurs de la croissance à deux chiffres enregistrée pour l'ensemble de l'exercice.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffré à 170 M\$, pour l'exercice 2017, en baisse de 36 M\$, ou 17 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La diminution a résulté d'une transaction unique de novation ainsi que d'ajustements d'évaluation de crédit et de financement, facteurs qui avaient tous deux eu des répercussions favorables sur les produits de négociation en 2016. Ces facteurs ont cependant été compensés par l'augmentation des produits tirés des activités de services-conseils et de prise ferme de titres de créance ainsi que par un niveau favorable de pertes de valeur liées aux prêts.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* de l'exercice 2017 se sont élevés à 98 M\$, soit une augmentation de 23 M\$, ou 31 %, par rapport à ceux de 2016, qui a résulté principalement de la progression des dépôts des sociétés, de l'incidence de la majoration des taux d'intérêt et des activités de financement de la division Marchés.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice 2017 ont totalisé 152 M\$, en baisse de 6 M\$, ou 3,8 %, par rapport à ceux de 2016. Ce recul est essentiellement imputable à la diminution des commissions générées sur les marchés des capitaux propres, ce facteur ayant été atténué par la hausse des commissions tirées des services-conseils et de la prise ferme de titres de créance.

Les *produits de négociation nets* de l'exercice 2017 se sont établis à 52 M\$, en baisse de 72 M\$, ou 58 %, par rapport à ceux de 2016. Cette baisse provient principalement d'une transaction unique de novation ainsi que de variations favorables des ajustements d'évaluation de crédit et de financement par suite du resserrement des écarts de taux des clients et de ceux propres à la HSBC, facteurs qui avaient tous deux eu une incidence positive à l'exercice précédent.

Les *autres produits d'exploitation* de l'exercice 2017 ont été de néant, soit une hausse de 6 M\$ qui s'explique par les pertes à la vente de certains prêts de clients spécifiques inscrites à l'exercice précédent.

Les *pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* de l'exercice 2017 ont consisté en une reprise de 6 M\$, ce qui dénote une amélioration de 16 M\$ par rapport à 2016, et s'explique surtout par la conjoncture plus favorable dans le secteur pétrolier et gazier.

Le *total des charges d'exploitation* de l'exercice 2017 s'est chiffré à 138 M\$, en hausse de 4 M\$, ou 3 %, comparativement à celui de l'exercice précédent. Cette hausse provient essentiellement des investissements dans les initiatives de gestion des risques et de conformité.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP »)

Ce secteur d'activité offre, à tous les Canadiens, une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et protéger leur avenir financier.

En 2017, la HSBC a lancé Jade, un service exclusif par adhésion qu'elle offre à ses clients à valeur nette élevée. Ce service s'ajoute à la gamme de services HSBC Premier et HSBC Advance destinés aux clients bien nantis ou en voie de le devenir qui apprécient la prestation de services bancaires axés sur une approche relationnelle.

Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine sont fournis par une équipe compétente et dévouée à l'échelle de notre réseau national de succursales et de guichets automatiques, ainsi que par téléphone, en ligne et sur les appareils mobiles.

Produits et services

Nous offrons à nos clients des services de dépôts et liés aux opérations bancaires pour les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous leur proposons des facilités de crédit afin de les aider à combler leurs besoins d'emprunt, et nous leur fournissons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placement afin qu'ils puissent mieux gérer leurs finances.

Orientation stratégique

En offrant aux particuliers une gamme complète de produits et services bancaires et de gestion de patrimoine par l'entremise de nos succursales et de canaux directs, nous mettons l'accent sur ce qui suit :

- offrir et développer des services de gestion de patrimoine uniformes et de premier ordre qui mettent

à contribution nos ressources en gestion d'actifs et en gestion de patrimoine, tout en mettant le client au cœur de tout ce que nous faisons;

- tirer parti de notre expertise internationale pour fournir de manière efficiente des solutions et services bancaires de grande qualité à notre clientèle;
- mettre à profit notre savoir-faire à l'échelle mondiale pour mieux différencier nos produits et services; et
- investir dans des activités de transformation afin d'améliorer les processus et l'expérience client, tout en réduisant les coûts, en rehaussant nos capacités de distribution (principalement par voie numérique) et en bonifiant notre éventail de produits de gestion du patrimoine et de services bancaires de détail.

À l'appui de ces initiatives, nous cherchons sans cesse à consolider nos relations avec la clientèle et à améliorer nos capacités de distribution. La gestion du risque de crimes financiers et des autres risques constitue également l'une des grandes priorités des SBDGP.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Produits d'intérêts nets..... | 425 | 402 |
| Produits de commissions nets..... | 215 | 216 |
| Produits de négociation nets..... | 24 | 22 |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers..... | 1 | 1 |
| Autres produits d'exploitation..... | 10 | 13 |
| Total du résultat d'exploitation..... | 675 | 654 |
| Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit..... | 9 | (7) |
| Résultat d'exploitation net..... | 684 | 647 |
| Total des charges d'exploitation..... | (604) | (587) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat..... | 80 | 60 |

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Activités poursuivies des services bancaires de détail et gestion de patrimoine..... | 56 | 33 |
| Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation..... | 24 | 27 |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat..... | 80 | 60 |

Rapport de gestion (suite)

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice à l'étude a été de 80 M\$, en hausse de 20 M\$, ou 33 %, par rapport à celui de l'exercice 2016, ce qui a découlé surtout de la hausse des produits et des reprises sur pertes de valeur liées aux prêts. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par l'accroissement des investissements dans des initiatives stratégiques. Les SBDGP ont connu une solide croissance de 5,9 G\$, ou 7,8 %, du total des soldes des comptes des clients (prêts, dépôts et gestion de patrimoine) et un accroissement de leur part de marché en 2017. Cette croissance découle d'un positionnement solide, de l'innovation, et d'investissements stratégiques visant à simplifier les services bancaires que nous offrons pour les rendre encore plus rapides et plus efficaces. Par exemple, nous avons prolongé les heures d'ouverture de certaines de nos succursales, et avons remis en service, après l'avoir perfectionnée, une plateforme de courtage autogéré (InvestDirect HSBC). Nous avons aussi lancé Apple Pay, le service Live Sign, qui permet la signature à distance de documents, le dépôt mobile de chèques, le clavardage en direct pour les services bancaires en ligne et la nouvelle carte de crédit *Mastercard HSBC Premier World Elite*. Celle-ci offre aux voyageurs canadiens un des plans de primes-voyages les plus complets et les plus souples qui soient sur le marché et constitue un exemple parmi tant d'autres de l'innovation dont fait preuve la Banque HSBC Canada avec sa gamme de produits et de services. De tels investissements augmentent également la satisfaction de la clientèle, comme en témoignent les résultats que la HSBC a obtenus dans le cadre d'une étude multi-intérêts sur l'excellence du service à la clientèle qu'a réalisée Ipsos. Ainsi, le pointage de la HSBC à ce chapitre s'est accru de 10 points de pourcentage de 2016 à 2017, une hausse significative d'un point de vue statistique.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable aux activités poursuivies (ce qui exclut le portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation) a totalisé 56 M\$ en 2017, soit une hausse de 23 M\$, ou 70 %, par rapport à celui de 2016. Cette hausse s'explique par l'augmentation des produits qu'a générée la forte croissance des soldes des comptes des clients et par la diminution des pertes de valeur liées aux prêts, facteurs contrebalancés en partie par les investissements dans des initiatives stratégiques.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable au portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation s'est établi à 24 M\$, contre 27 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui a résulté de la diminution des produits d'intérêts par suite d'une baisse des soldes. Cette diminution a été compensée en partie par la baisse des pertes de valeur liées aux prêts, les provisions évaluées collectivement ayant été réduites. Un profit à la vente d'un petit portefeuille de prêts douteux avait également été constaté en 2016.

Performance financière des activités poursuivies par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* se sont établis à 409 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 31 M\$, ou 8 %, par rapport à ceux de 2016. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des volumes et par l'élargissement des écarts sur les prêts et les dépôts.

Les *produits de commissions nets* se sont chiffrés à 214 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 2 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2016, les effets de la croissance des actifs sous gestion ayant été en grande partie annulés par la baisse des produits générés par les cartes de crédit.

Les *produits de négociation nets* de 2017 se sont situés à 24 M\$, s'étant accrus de 2 M\$, ou 9 %, en raison surtout de la hausse des produits tirés du change.

Les *profits diminués des pertes liés aux placements financiers* ont été de 1 M\$, n'ayant pas varié par rapport à ceux de 2016, et proviennent des profits sur les actions détenues aux fins de la rémunération des employés.

Les *autres produits d'exploitation* ont totalisé 10 M\$, soit une baisse de 3 M\$, ou 23 %, qui est essentiellement imputable au profit à la vente d'un petit portefeuille de prêts douteux qui avait été comptabilisé en 2016.

Les *pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* se sont élevées à 4 M\$, soit une baisse de 11 M\$, ou 73 %, en regard de celles de 2016. Cette baisse a découlé principalement de l'amélioration des conditions de crédit et de la réduction des provisions évaluées collectivement.

Le *total des charges d'exploitation* a été de 598 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 20 M\$, ou 3 %, par rapport à celui de 2016. La variation est essentiellement attribuable aux investissements stratégiques que nous avons faits dans le but d'assurer la croissance de nos activités au Canada et de simplifier les services bancaires que nous offrons pour les rendre encore plus rapides et plus efficaces.

Centre général

Le secteur « Centre général » englobe les activités de gestion du bilan, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, les revenus afférents aux services de technologie de l'information

fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale et les recouvrements connexes, ainsi que les autres transactions qui ne sont pas directement liées à nos secteurs d'activité mondiaux.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Produits d'intérêts nets..... | 109 | 125 |
| Produits de négociation nets | 17 | 13 |
| Charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.... | (4) | (4) |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers | 29 | 22 |
| Autres produits d'exploitation | 57 | 50 |
| Total du résultat d'exploitation | 208 | 206 |
| Total des charges d'exploitation | (159) | (142) |
| Bénéfice d'exploitation..... | 49 | 64 |
| Quote-part du résultat d'entreprises associées..... | 6 | (2) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat..... | 55 | 62 |

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est établi à 55 M\$ pour l'exercice 2017, soit une baisse de 7 M\$, ou 11 %, en regard de celui de 2016. Les charges d'exploitation se sont accrues de 17 M\$, ou 12 %, en raison d'investissements stratégiques visant à réduire les coûts à long terme. Les dépenses dans la technologie et les opérations engagées au nom d'autres entités du Groupe HSBC ont également augmenté (une hausse connexe ayant été enregistrée dans les autres produits d'exploitation). Les produits d'intérêts nets ont fléchi de 16 M\$, ou 13 %, en raison de la baisse des rendements des produits d'investissement par rapport à ceux obtenus à l'exercice précédent. Ces variations ont

été contrebalancées en partie par une hausse de 8 M\$ de la quote-part du bénéfice d'entreprises associées, qui a découlé des placements de la banque dans des fonds d'actions de sociétés fermées. Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers ont augmenté de 7 M\$, ou 32 %, grâce à la hausse des profits réalisés à la cession de placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque. Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 7 M\$, ou 14 %, grâce essentiellement à la hausse des produits générés auprès d'entités du Groupe pour des activités que la banque a menées.

Rapport de gestion (suite)

Performance financière au quatrième trimestre de 2017

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

| | Trimestre clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Produits d'intérêts nets..... | 318 | 282 |
| Produits de commissions nets..... | 159 | 169 |
| Produits de négociation nets..... | 31 | 45 |
| Charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ... | – | (1) |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers..... | 6 | (6) |
| Autres produits d'exploitation..... | 26 | 23 |
| Total du résultat d'exploitation..... | 540 | 512 |
| (Pertes de valeur)/reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit..... | (1) | 61 |
| Résultat d'exploitation net..... | 539 | 573 |
| Total des charges d'exploitation..... | (333) | (325) |
| Bénéfice d'exploitation..... | 206 | 248 |
| Quote-part du résultat d'entreprises associées..... | – | 3 |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat..... | 206 | 251 |
| Charge d'impôt sur le résultat..... | (54) | (63) |
| Bénéfice du trimestre..... | 152 | 188 |

Aperçu

La Banque HSBC Canada a dégagé un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de 206 M\$ au quatrième trimestre de 2017, ce qui représente une baisse de 45 M\$, ou 18 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de 2016.

Les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit se sont établies à 1 M\$ en 2017, en raison des pertes de valeur spécifiques des services aux entreprises. Au quatrième trimestre de 2016, une reprise sur pertes de valeur de 61 M\$, touchant principalement des comptes du secteur pétrolier et gazier, avait été comptabilisée.

Les produits de négociation du quatrième trimestre ont diminué de 14 M\$, ou 31 %, ce qui est essentiellement imputable à la baisse des produits tirés des dérivés de la sous-division taux enregistrée pour l'exercice considéré ainsi qu'aux ajustements d'évaluation de crédit et de juste valeur liés au financement, qui avaient eu une incidence positive à l'exercice précédent. Ces facteurs ont été atténués par une hausse des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation. Les produits d'intérêts nets se sont accrus de 36 M\$, ou 13 %, ce qui est attribuable à l'augmentation des prêts et avances, à l'incidence des hausses de taux d'intérêt par la Banque du Canada en 2017 ainsi qu'à la hausse des intérêts recouverts sur les prêts douteux.

Performance par éléments de produits et de charges

Produits d'intérêts nets

Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif

| | Trimestre clos le | | | | | |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| | 31 décembre 2017 | | | 31 décembre 2016 ³ | | |
| | <i>Solde moyen</i> M\$ | <i>Produits d'intérêts</i> M\$ | <i>Taux de rendement</i> % | <i>Solde moyen</i> M\$ | <i>Produits d'intérêts</i> M\$ | <i>Taux de rendement</i> % |
| <i>Produits d'intérêts</i> | | | | | | |
| Fonds à court terme et prêts et avances à des banques | 1 179 | 2 | 0,70 | 1 408 | 6 | 1,58 |
| Prêts et avances à des clients ¹ | 49 171 | 421 | 3,42 | 47 058 | 353 | 3,00 |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction | 6 927 | 21 | 1,21 | 6 455 | 10 | 0,63 |
| Placements financiers..... | 23 038 | 82 | 1,41 | 24 937 | 76 | 1,21 |
| Autres actifs productifs d'intérêts | - | - | - | - | - | - |
| Total des actifs productifs d'intérêts | 80 315 | 526 | 2,61 | 79 858 | 445 | 2,23 |
| Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ² | 4 887 | 22 | 1,79 | 6 080 | 11 | 0,70 |
| Actifs non productifs d'intérêts | 11 099 | - | - | 11 022 | - | - |
| Trimestre clos le 31 décembre | 96 301 | 548 | 2,27 | 96 960 | 456 | 1,88 |

1 En date du 1^{er} janvier 2017, certains montants gagnés grâce à la couverture de prêts et avances ont été reclassés de manière prospective depuis les charges d'intérêts aux produits d'intérêts.

2 Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés au poste « Produits de négociation nets » à l'état consolidé du résultat net.

3 Certains montants des périodes antérieures ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

Rapport de gestion (suite)

Sommaire des charges d'intérêts par type de passif et de capitaux propres

| | Trimestre clos le | | | | | |
|---|-----------------------|------------------------------|-----------|-------------------------------|------------------------------|-----------|
| | 31 décembre 2017 | | | 31 décembre 2016 ⁵ | | |
| | Solde moyen M\$ | Charges d'intérêts M\$ | Coût % | Solde moyen M\$ | Charges d'intérêts M\$ | Coût % |
| <i>Charges d'intérêts</i> | | | | | | |
| Dépôts effectués par des banques ³ | 981 | 1 | 0,11 | 867 | 3 | 1,59 |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur – titres de créance émis par la banque..... | – | – | – | 404 | 5 | 4,46 |
| Comptes des clients ^{1,4} | 50 394 | 116 | 0,92 | 50 674 | 71 | 0,56 |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction | 5 433 | 15 | 1,14 | 4 597 | 8 | 0,69 |
| Titres de créance émis..... | 11 059 | 63 | 2,29 | 10 604 | 65 | 2,46 |
| Autres passifs portant intérêt | 2 615 | 13 | 2,09 | 3 632 | 11 | 1,25 |
| Total des passifs portant intérêt | 70 482 | 208 | 1,18 | 70 778 | 163 | 0,92 |
| Passifs détenus à des fins de transaction et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur (exclusion faite des titres de créance émis par la banque) ² | 3 092 | 14 | 1,84 | 3 176 | 8 | 1,05 |
| Comptes courants ne portant pas intérêt.. | 6 393 | – | – | 6 142 | – | – |
| Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt | 16 334 | – | – | 16 864 | – | – |
| Trimestre clos le 31 décembre | 96 301 | 222 | 0,92 | 96 960 | 171 | 0,71 |
| Produits d'intérêts nets – trimestre clos le 31 décembre | | 318 | | | 282 | |

1 En date du 1^{er} janvier 2017, certains montants gagnés grâce à la couverture de prêts et avances ont été reclassés de manière prospective depuis les charges d'intérêts aux produits d'intérêts.

2 Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés au poste « Produits de négociation nets » à l'état consolidé du résultat net.

3 N'incluent que les dépôts portant intérêt effectués par des banques.

4 N'incluent que les comptes des clients portant intérêt.

5 Certains montants des périodes antérieures ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

Les produits d'intérêts nets du quatrième trimestre de 2017 se sont établis à 318 M\$, pour une hausse de 36 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2016, ce qui s'explique par l'augmentation

des prêts et avances, par l'incidence des hausses des taux d'intérêt par la Banque du Canada en 2017 ainsi que par l'augmentation des intérêts recouvrés sur les prêts douteux.

Produits de commissions nets

| | Trimestre clos le | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Facilités de crédit | 73 | 71 |
| Fonds sous gestion | 49 | 45 |
| Services à l'égard des comptes | 14 | 17 |
| Cartes de crédit | 15 | 15 |
| Financement des entreprises | 9 | 17 |
| Services de paiement | 7 | 10 |
| Commissions de courtage | 3 | 1 |
| Commissions d'assurance | – | 2 |
| Financement commercial des importations et des exportations | 3 | 3 |
| Commissions de fiduciaire | 2 | 1 |
| Autres commissions | 7 | 4 |
| Produits de commissions | 182 | 186 |
| Moins les charges de commissions | (23) | (17) |
| Produits de commissions nets | 159 | 169 |

Les produits de commissions nets du quatrième trimestre de 2017 se sont établis à 159 M\$, en baisse de 10 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2016. Cette baisse a résulté essentiellement de la diminution des commissions liées au financement des entreprises, aux services de paiement et aux services

à l'égard des comptes. Les charges de commissions ont augmenté de 6 M\$, ou 35 %, en raison de la hausse des frais liés aux récompenses sur cartes de crédit, des incitatifs versés aux nouveaux clients et de l'augmentation des frais de courtage.

Produits de négociation nets

| | Trimestre clos le | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Activités de négociation | 28 | 35 |
| Ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement | (3) | 6 |
| Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation | 8 | 3 |
| Inefficacité des couvertures | (2) | 1 |
| Produits de négociation nets | 31 | 45 |

Des produits de négociation nets de 31 M\$ ont été inscrits au quatrième trimestre de 2017, soit une baisse de 14 M\$, ou 31 %, par rapport à ceux du même trimestre de 2016. Les produits tirés des activités de négociation ont fléchi de 7 M\$ en raison de la baisse des produits tirés des dérivés de la sous-division *taux*. Les ajustements d'évaluation de crédit et de la juste valeur liés au financement ont également accusé une baisse de

9 M\$, et ce, en raison des ajustements plus favorables constatés l'exercice précédent. Ces facteurs ont été compensés en partie par une augmentation de 5 M\$ des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation, qui a résulté de l'accroissement des produits d'intérêts tirés des titres de créance par suite de la fluctuation des rendements et de l'augmentation des soldes moyens des comptes de négociation.

Rapport de gestion (suite)

Autres éléments de produits

| | Trimestre clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ... | – | (1) |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers | 6 | (6) |
| Autres produits d'exploitation | 26 | 23 |
| Autres éléments de produits..... | 32 | 16 |

Pour le quatrième trimestre de 2017, les charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ont été de néant. Ce résultat est lié aux débetures subordonnées que la banque avait désignées antérieurement comme étant à la juste valeur. Le 10 avril 2017, elle a remboursé toutes ces débetures.

Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers se sont chiffrés à 6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017, en hausse de 12 M\$ par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2016. Les activités de gestion

du bilan ont généré des profits plus élevés à la cession de titres de créance disponibles à la vente par suite du rééquilibrage continu des actifs liquides de la banque.

Les autres produits d'exploitation du quatrième trimestre de 2017 se sont établis à 26 M\$, soit une hausse de 3 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux constatés à la même période un an plus tôt, hausse qui s'explique surtout par l'augmentation des montants recouverts auprès du Groupe HSBC pour des activités de conception de logiciels qu'a menées la banque.

Reprises sur pertes de valeur/pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

| | Trimestre clos le | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Pertes de valeur/(reprises sur pertes de valeur) liées aux prêts évalués individuellement | 25 | (33) |
| Reprises sur pertes de valeur liées aux prêts évalués collectivement | (15) | (28) |
| Pertes de valeur/(reprises sur pertes de valeur) liées aux prêts..... | 10 | (61) |
| Autres reprises sur provisions relatives au risque de crédit..... | (9) | – |
| Montant net des pertes de valeur/(reprises sur pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit | 1 | (61) |

Au quatrième trimestre de 2017, les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit se sont établies à 1 M\$, tandis qu'une reprise de 61 M\$ avait été constatée un an plus tôt. Ces résultats ont découlé de

pertes de valeur spécifiques des services aux entreprises au quatrième trimestre 2017 et de la reprise sur pertes de valeur inscrite au quatrième trimestre de 2016, et ce, principalement à l'égard de comptes du secteur pétrolier et gazier.

Total des charges d'exploitation

| | Trimestre clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Rémunération et avantages du personnel..... | 168 | 166 |
| Charges générales et administratives | 149 | 146 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 10 | 10 |
| Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles | 6 | 3 |
| Total des charges d'exploitation | 333 | 325 |

Le total des charges d'exploitation du quatrième trimestre de 2017 a atteint 333 M\$, en hausse de 8 M\$, ou 2,5 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de 2016. Cette augmentation provient essentiellement

des dépenses stratégiques qu'ont engagées les secteurs d'activité mondiaux pour assurer leur croissance future et mettre en œuvre des initiatives de gestion des risques et de conformité.

Quote-part du résultat d'entreprises associées

La quote-part du bénéfice d'entreprises associées a reculé de 3 M\$ entre le quatrième trimestre de 2016 et celui de 2017. Cette quote-part représente les variations de la valeur des placements de la banque dans des fonds d'actions de sociétés fermées.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif du quatrième trimestre de 2017 a été de 26,1 %, ce qui se rapproche de celui prévu par la loi. Le taux d'imposition effectif du quatrième trimestre de 2016 avait été de 25,0 %.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

| | Trimestre clos le | | | | | | | |
|---|-------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| | 2017 | | | | 2016 | | | |
| | 31 déc. M\$ | 30 sept. M\$ | 30 juin M\$ | 31 mars M\$ | 31 déc. M\$ | 30 sept. M\$ | 30 juin M\$ | 31 mars M\$ |
| Produits d'intérêts nets.. | 318 | 292 | 285 | 282 | 282 | 284 | 280 | 281 |
| Produits de commissions nets..... | 159 | 169 | 165 | 160 | 169 | 166 | 171 | 161 |
| Produits de négociation nets..... | 31 | 41 | 22 | 31 | 45 | 29 | 49 | 67 |
| Autres éléments de produits | 32 | 26 | 24 | 33 | 16 | 19 | 25 | 35 |
| Total du résultat d'exploitation | 540 | 528 | 496 | 506 | 512 | 498 | 525 | 544 |
| (Pertes de valeur)/ reprises sur pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit | (1) | 14 | 46 | 49 | 61 | (29) | (54) | (85) |
| Résultat d'exploitation net | 539 | 542 | 542 | 555 | 573 | 469 | 471 | 459 |
| Total des charges d'exploitation | (333) | (327) | (318) | (311) | (325) | (328) | (301) | (301) |
| Bénéfice d'exploitation.. | 206 | 215 | 224 | 244 | 248 | 141 | 170 | 158 |
| Quote-part du résultat d'entreprises associées | – | 3 | 4 | (1) | 3 | (3) | (2) | – |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | 206 | 218 | 228 | 243 | 251 | 138 | 168 | 158 |
| Charge d'impôt sur le résultat | (54) | (56) | (60) | (57) | (63) | (38) | (47) | (43) |
| Bénéfice de la période.. | 152 | 162 | 168 | 186 | 188 | 100 | 121 | 115 |
| Bénéfice attribuable : | | | | | | | | |
| à l'actionnaire ordinaire | 142 | 153 | 158 | 177 | 178 | 91 | 111 | 106 |
| aux détenteurs d'actions privilégiées.. | 10 | 9 | 10 | 9 | 10 | 9 | 10 | 9 |
| Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars)..... | 0,28 | 0,31 | 0,32 | 0,35 | 0,36 | 0,18 | 0,22 | 0,21 |

Rapport de gestion (suite)

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Les facteurs saisonniers n'ont pas eu d'incidence significative sur nos résultats.

Les produits d'intérêts nets ont affiché des tendances à la hausse tout au long de 2017, et ce, en raison surtout de l'augmentation des prêts et avances, des intérêts recouverts sur les prêts douteux et de l'incidence des modifications de taux qu'a effectuées la Banque du Canada en juillet et en septembre.

Les produits de commissions nets ont quelque peu fléchi en 2017, la plus forte fluctuation ayant eu lieu au quatrième trimestre de cet exercice. Ce fléchissement a été causé par un accroissement des charges de commissions en raison de la hausse des frais liés aux récompenses sur cartes de crédit, des incitatifs versés aux nouveaux clients et de l'augmentation des frais de courtage.

Les produits de négociation nets ont reculé en 2017 surtout parce qu'ils ont subi l'incidence positive d'une transaction unique de novation et des variations favorables des ajustements d'évaluation de crédit et de financement en 2016.

Les autres éléments de produits ont progressé en regard de ce qu'ils étaient en 2016. Leur progression a découlé notamment de la hausse des profits réalisés en 2017 à la vente de titres de créance disponibles à la vente par suite du rééquilibrage continu des actifs liquides de la banque. L'augmentation des produits touchés auprès d'entités du Groupe en raison des activités de mise au point de logiciels que la banque a menées a également favorisé la hausse de ces éléments. Le calendrier des cessions de ces titres de créance et des montants imputés au Groupe sont à l'origine des écarts enregistrés d'un trimestre à l'autre.

Les pertes de valeur liées aux prêts ont baissé tout au long de 2016 ainsi qu'en 2017, ce qui témoigne de l'amélioration de la conjoncture de marché, soit surtout dans le secteur pétrolier et gazier. Au quatrième trimestre de 2017, on a cependant constaté une augmentation des pertes de valeur liées aux prêts spécifiques des services aux entreprises.

Les charges d'exploitation se sont légèrement accrues de 2016 à 2017, ce qui reflète les investissements continus que la banque a effectués afin de stimuler sa croissance future et de réduire ses coûts ainsi que la mise en œuvre d'initiatives de gestion des risques et de conformité, les variations trimestrielles découlant du moment auquel les dépenses ont été engagées.

Survol et perspectives économiques

Des pays membres du G7, le Canada est celui dont l'économie devrait avoir progressé le plus rapidement en 2017, sa croissance atteignant 3,0 %, principalement grâce à un solide premier semestre. Cependant, au vu d'un taux de 1,7 % au troisième trimestre, nous croyons que la progression du PIB a probablement atteint un sommet. Nous pensons que la croissance économique aura été moins forte au second semestre de l'exercice, et qu'elle se situera à 1,9 % en 2018 et à 1,6 % en 2019.

Au cours des dernières années, le consommateur a été le véritable moteur économique du Canada. Ce fut encore le cas en 2017. Au cours des quatre derniers trimestres, le PIB a enregistré une croissance moyenne annualisée de 3,2 % par trimestre, les dépenses de consommation représentant près de 70 % de cette hausse.

La progression marquée des dépenses de consommation au cours de la dernière année a été stimulée notamment par une forte création d'emplois et un regain de confiance chez les consommateurs. Ainsi, l'économie canadienne a permis de créer 394 200 emplois à temps plein en 2017, ce qui est remarquable. La vigueur du marché du travail a fait passer le taux de chômage des quelque 7 % qu'il était à la fin de 2016 à 5,7 % en décembre 2017, ce qui constitue le taux le plus bas en près de 10 ans. Pendant ce temps, la confiance

des consommateurs, qui s'était établie à un creux au début de 2016 en raison de la crise financière, a atteint son niveau le plus élevé depuis la fin de 2007.

Malgré ces conditions favorables, les salaires n'ont que peu augmenté et la hausse du revenu disponible a été anémique. Pour maintenir le rythme de leurs dépenses de consommation, les ménages se sont lourdement endettés. Par conséquent, non seulement le Canada a enregistré la plus forte hausse du PIB parmi les pays du G7 en 2017, mais il affiche aussi l'endettement des ménages le plus élevé en pourcentage du PIB. Au deuxième trimestre de 2017, cet endettement représentait plus de 100 % du PIB. En comparaison, ce pourcentage était de 62,6 % en moyenne pour les autres pays membres du G7.

Même si les ménages ont de fortes dettes, la faiblesse des taux d'intérêt maintient les ratios de service de la dette à des niveaux toujours gérables. Ainsi, grâce à la chute du taux de chômage et à la vigueur du marché de l'emploi, il y a moins de Canadiens qui accusent du retard dans leurs versements hypothécaires. En septembre 2017, le taux des versements en souffrance avait reculé pour s'établir à 0,24 %, soit le taux le plus bas enregistré depuis le milieu de 2007. Quoi qu'il en soit, les Canadiens sont de plus en plus endettés, une tendance qu'il leur sera difficile de maintenir à long terme.

En ce qui concerne l'avenir, nous croyons que le consommateur jouera un rôle moins important dans la croissance du PIB, notamment, en raison du ralentissement de la création d'emplois. Nous nous attendons également à ce que les Canadiens deviennent des emprunteurs plus prudents étant donné les hausses de taux d'intérêt.

La Banque du Canada a relevé son taux directeur de 50 points de base pour le porter à 1,0 % en 2017 et de 25 points de base pour le porter à 1,25 % en janvier 2018. Bien qu'elle prévoie des hausses progressives de ses taux, nous ne voyons pas l'urgence d'appliquer sous peu une autre majoration. Ainsi, nous pensons que la Banque du Canada maintiendra son taux directeur à 1,25 % jusqu'au début de 2019. Nous croyons donc que les taux d'intérêt demeureront à un creux historique. Malgré tout, la conjoncture devient de moins en moins favorable pour les ménages qui financent leurs dépenses en s'endettant fortement.

À notre avis, le rythme modéré des hausses de taux reflète le fait que l'inflation devrait demeurer faible et que le lourd endettement des ménages pourrait rendre l'économie plus sensible aux taux d'intérêt qu'elle l'a été dans le passé. De fait, dans son *Rapport sur la politique monétaire* qu'elle a publié en octobre 2017, la Banque du Canada a révélé qu'elle avait modifié son principal modèle macroéconomique. Pour la première fois, elle tient compte de l'endettement des ménages dans son analyse de la politique monétaire à privilégier. Nous croyons que cette mesure laisse présager un rythme de resserrement modéré.

Pour ce qui est de 2018, nous considérons que quatre facteurs d'importance majeure pourraient accroître la volatilité et les incertitudes économiques. Le premier est la possibilité que l'Accord de libre-échange nord-américain (« l'ALENA ») soit résilié ou grandement modifié. Le deuxième est l'effet que pourrait avoir sur les investissements des entreprises le recul du taux d'imposition des sociétés aux États-Unis, qui rend le régime fiscal en vigueur au Canada moins avantageux. Le troisième est la hausse du salaire minimum en Ontario qui est entrée en vigueur au début de 2018. Le quatrième est la mise en œuvre, par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), de nouvelles règles concernant les prêts hypothécaires.

Nous sommes d'avis que la révision en profondeur de l'ALENA, voire sa résiliation, nuirait aux exportations, aux investissements des entreprises, au PIB et au dollar canadien. Nous pensons qu'à court terme, un arrêt des négociations aurait peu de conséquences, sauf si cela perturbait les échanges transfrontaliers. Il rendrait cependant plus incertain l'avenir des exportations. Confrontées aux incertitudes que suscite l'ALENA, nous croyons que les entreprises canadiennes devraient réagir promptement et tirer parti du fait que les barrières

commerciales ont été abaissées entre l'Union européenne et le Canada. Notons que l'accord de libre-échange Canada-UE est entré en vigueur sur une base provisoire le 21 septembre 2017.

En Ontario, le salaire minimum a augmenté de 20 %, atteignant 14 \$ l'heure au début de 2018, et il devrait passer à 15 \$ l'heure en 2019. L'annonce de cette hausse a miné le moral des propriétaires de petites entreprises. Certaines entreprises pourraient tenter de transférer les augmentations des coûts de main-d'œuvre à leurs clients, ce qui risque d'exercer des pressions à la hausse sur l'inflation. Cependant, nous jugeons que la concurrence et l'offre grandissante de canaux d'achat, tels les points de vente au détail en ligne, pourraient restreindre la capacité des entreprises à majorer leurs prix. Par conséquent, nous croyons qu'il est possible que cette nouvelle réalité plombe les bénéfices des entreprises, ce qui pourrait à son tour assombrir les perspectives au chapitre de l'emploi.

Les nouvelles règles pour la souscription de prêts hypothécaires prescrites par le BSIF prévoient des simulations de crise pour les prêts hypothécaires non assurés et interdisent certaines pratiques de crédit jugées plus risquées, dont l'appariement de prêts qui consiste à regrouper un prêt hypothécaire d'un prêteur réglementé avec un autre d'un prêteur qui ne l'est pas. Ces mesures visent à combler certaines lacunes réglementaires qui sont devenues manifestes lorsque les mesures prises précédemment par la politique macroprudentielle n'ont pu restreindre les activités du marché immobilier.

Plus précisément, ces mesures s'appliquaient aux prêts hypothécaires assurés alors que, depuis les dernières années, la croissance du marché des prêts hypothécaires est attribuable en grande partie aux prêts non assurés. Le BSIF et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») ont signalé leurs préoccupations, disant craindre que des acheteurs résidentiels potentiels fassent appel à des prêteurs moins surveillés par les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux pour obtenir la mise de fonds minimale de 20 % qui leur est exigée. L'augmentation du nombre de prêteurs non réglementés, et par ricochet celle des prêts hypothécaires non assurés, risque d'accroître la vulnérabilité du marché de l'habitation et menace la stabilité financière. Cela dit, il faudra du temps pour évaluer pleinement les conséquences des nouvelles règles.

Du point de vue de la politique budgétaire, les effets du programme fédéral de dépenses dans les infrastructures commencent à se faire sentir. Au troisième trimestre de 2017, et ce, malgré le ralentissement de la croissance du PIB par rapport au premier semestre, l'apport des dépenses d'investissement gouvernementales au PIB a été le plus important à être enregistré depuis le milieu de 2007. Nous jugeons que ce programme sera un véritable catalyseur de la capacité de production au pays.

Rapport de gestion (suite)

Après une solide performance en 2016 et en 2017, la croissance du PIB devrait ralentir, pour s'établir à 1,9 % en 2018. Ce serait là une situation comparable à celle des

huit dernières années et elle devrait permettre d'alléger la forte dépendance envers les consommateurs au profit de sources de croissance mieux équilibrées.

Estimations comptables et jugements critiques

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant des événements futurs.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2017. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques sont présentées ci-après. Il est question de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

Dépréciation des prêts et avances

La méthode comptable de la banque à l'égard des pertes découlant de la dépréciation des prêts et avances accordés aux clients est décrite à la note 2 d). Les comptes de correction de valeur des prêts représentent la meilleure estimation faite par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts à la date du bilan. La direction doit exercer son jugement lorsqu'elle pose des hypothèses et fait des estimations pour calculer les comptes de correction de valeur visant tant les prêts et avances évalués individuellement que ceux évalués collectivement.

Les comptes de correction de valeur évalués collectivement sont assujettis à l'incertitude relative aux estimations en partie parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes sur une base individuelle pour chaque prêt, puisque le portefeuille comporte un grand nombre de ces prêts dont le montant est peu important. Les méthodes d'estimation comportent l'utilisation d'analyses statistiques de données historiques ainsi que le recours, dans une mesure importante, au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes réellement subies seront probablement plus élevées ou moins élevées que les pertes passées.

Lorsque des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental font que les plus récentes tendances relatives aux facteurs de risque du portefeuille ne sont plus entièrement reflétées dans les modèles statistiques, les facteurs de risque sont pris en compte en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés entièrement des pertes historiques.

Les facteurs de risque comprennent la croissance du portefeuille de prêts, le portefeuille de produits, les taux de chômage, les tendances au chapitre des faillites, les concentrations géographiques, les caractéristiques des produits de crédit, la situation économique, incluant les tendances nationales et locales des marchés de l'habitation, le niveau des taux d'intérêt, la maturité des portefeuilles, les politiques et pratiques de gestion des comptes, les modifications apportées aux lois et à la réglementation et les autres facteurs qui influencent les habitudes de paiement des clients. Divers facteurs propres à chaque région sont pris en compte pour refléter la conjoncture économique locale.

La méthodologie et les hypothèses employées pour calculer les pertes de valeur sont passées en revue sur une base régulière, à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Par exemple, les taux de roulement, les taux de perte et le moment prévu des recouvrements futurs sont comparés régulièrement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils sont toujours justes.

Dans le cas des prêts évalués individuellement, le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit, et dans l'affirmative, il faut déterminer le montant du compte de correction de valeur. Pour déterminer s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit, le jugement s'applique à l'évaluation de toute information pertinente concernant les indicateurs de dépréciation, entre autres, la question de savoir si les paiements sont contractuellement en souffrance ou non, ainsi que d'autres facteurs qui indiqueraient une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la possibilité que celui-ci ne soit plus en mesure de rembourser sa dette.

Un degré de jugement plus élevé est nécessaire pour les emprunteurs qui montrent des signes de difficulté financière dans des marchés économiquement éprouvés, surtout lorsque la probabilité de remboursement est compromise par les possibilités de refinancement ou de vente associées à un actif particulier. En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, la direction détermine le montant de la correction de valeur nécessaire à la lumière de plusieurs facteurs, dont les suivants : la valeur de réalisation de la garantie fournie; le dividende probable en cas de liquidation ou de faillite; la viabilité du modèle d'entreprise du client et sa capacité à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette.

La banque peut accorder un délai de grâce à un emprunteur en difficulté financière en acceptant de modifier ses modalités de remboursement en vue de garder de bonnes relations avec celui-ci, d'accroître ses propres chances de recouvrement et d'éviter le défaut de paiement ou la saisie de la garantie. Si les délais de grâce sont importants, le degré de jugement exercé et l'incertitude relative à l'estimation deviennent plus élevés lorsqu'il s'agit de déterminer quels effets ces délais de grâce auront sur les comptes de correction de valeur des prêts. Le jugement intervient au moment de différencier les caractéristiques du risque de crédit associé aux délais de grâce, y compris les prêts qui redeviennent productifs après renégociation. Lorsque les portefeuilles de prêts évalués collectivement comportent un niveau élevé de délai de grâce, ils sont segmentés en fonction des différentes caractéristiques du risque de crédit associé aux délais de grâce, et on estime les pertes subies dans chaque segment.

L'exercice du jugement nécessite l'emploi d'hypothèses très subjectives et très sensibles aux facteurs de risque, particulièrement à l'évolution de la conjoncture économique et des conditions du crédit dans un grand nombre de régions. Nombre de ces facteurs ont une forte interdépendance, ce qui fait que les comptes de correction de valeur des prêts de la banque, pris dans leur ensemble, sont influencés par plus d'un facteur.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 2 c). Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs est établie en fonction du cours acheteur des actifs détenus et du cours vendeur des passifs émis. La juste valeur d'un instrument financier inscrit dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par le cours sur le marché. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. L'écart cours acheteur-cours vendeur représente la différence entre les prix auxquels un intervenant du marché serait disposé à acheter comparativement au prix auquel il serait disposé à vendre. Les techniques d'évaluation peuvent intégrer des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations, notamment :

- la probabilité que des flux de trésorerie futurs soient générés par l'instrument et le moment prévu de leur réalisation. Le jugement peut être nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à verser les intérêts requis sur l'instrument aux termes du contrat. Les flux de trésorerie futurs peuvent être affectés par les fluctuations des taux de marché;

- le choix d'un taux d'actualisation approprié à l'instrument. Le jugement est nécessaire pour déterminer quel serait l'écart de taux jugé approprié par un intervenant du marché pour l'instrument par rapport au taux sans risque adéquat;
- le choix du modèle à utiliser. Le jugement est nécessaire pour calculer la juste valeur dans les secteurs où la sélection d'un modèle d'évaluation est particulièrement subjective, comme dans le cas, par exemple, de produits dérivés complexes.

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les projections font intervenir des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut. Dans le cas des dérivés de taux d'intérêt libellés en devises importantes et dont les contreparties sont garanties, la banque utilise une courbe d'actualisation qui reflète les taux d'intérêt à un jour.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Le calcul de la juste valeur relève alors davantage du jugement. Un instrument est classé intégralement comme ayant été évalué au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante du bénéfice à l'origine de l'instrument ou plus de 5 % de sa valeur est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le prix auquel une transaction pourrait être conclue dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune

Rapport de gestion (suite)

donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (par exemple, on peut avoir recours aux données sur les prix fixés par consensus).

Actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les actifs d'impôt différé est décrite à la note 2 h). La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale. Les principaux jugements concernent la rentabilité future prévue et le caractère applicable des stratégies de planification fiscale, notamment les réorganisations d'entreprise.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 2 g). Dans le cadre de son programme de

remunération, la banque fournit à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies qui ne sont pas offerts aux nouveaux participants. En consultation avec ses actuaires, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre de ces régimes à prestations définies qui sont présentés à la note 4.

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies ont trait au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires qui forment la base de l'évaluation des coûts futurs des régimes. La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en tenant compte du taux de rendement moyen courant des obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées.

Changements de méthodes comptables en 2017

La banque a adopté, en date du 1^{er} janvier 2017, les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers* concernant la présentation des profits et des pertes sur les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur dans les états financiers consolidés. Par conséquent, l'incidence des variations du risque de crédit inhérent à ces passifs est présentée dans les autres éléments du résultat global, l'incidence résiduelle étant présentée en résultat net. Comme l'autorisent les dispositions transitoires d'IFRS 9, les chiffres des périodes correspondantes n'ont pas été retraités. L'adoption de ce mode de présentation a fait augmenter les résultats non

distribués de 2,7 M\$ au moment où elle a eu lieu et elle a fait diminuer le bénéfice avant impôt de 2,7 M\$ et le bénéfice de base et dilué par action de 0,01 \$, ce qui a eu un effet contraire sur les autres éléments du résultat global, mais aucune incidence sur l'actif net.

Aucune autre nouvelle norme n'a été mise en application en 2017. Cependant, au cours de ce même exercice, la banque a adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications de normes qui ont eu une incidence négligeable sur les états financiers consolidés.

Changements comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des normes de comptabilisation des produits, des contrats de location et des instruments financiers en 2016 et au cours d'années précédentes. Ces normes sont décrites ci-après et pourraient représenter des changements importants dans les futures exigences comptables.

Produits des activités ordinaires

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, norme qui doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. IFRS 15 établit, pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires, une approche fondée sur des principes et introduit le concept selon lequel les produits associés à des obligations de bonne exécution sont constatés lorsque celles-ci sont remplies. La banque appliquera cette norme à la date d'entrée en vigueur obligatoire au moyen de la méthode rétrospective et comptabilisera l'effet cumulatif, le cas échéant, de l'application initiale comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. La banque

a évalué l'incidence d'IFRS 15 et elle a déterminé que l'application de cette norme n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* qui constitue la norme globale qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et qui énonce les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classement et évaluation

Le classement et l'évaluation des actifs financiers seront fonction de la manière dont ces actifs sont gérés (soit le modèle économique que suit l'entité) ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels liés aux instruments. Ces facteurs détermineront si les actifs financiers doivent être comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat

global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. L'incidence cumulée de l'application des critères relatifs au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pourrait, par rapport au classement selon IAS 39, donner lieu à des différences quant à la population d'actifs financiers qui seront évalués au coût amorti ou à la juste valeur.

Dans le cas des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la juste valeur, les profits et pertes liés aux variations du risque de crédit propre à l'entité devront être pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation

Les exigences relatives à la dépréciation concernent les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les créances résultant de contrats de location, certains engagements de prêt et les contrats de garantie financière. Au moment de la constatation initiale, un compte de correction de valeur (ou une provision s'il s'agit d'engagements ou de garanties) devra être établi pour les pertes sur créances attendues (« PCA ») résultant d'événements de défaut pouvant survenir dans les douze mois suivants (« PCA sur 12 mois »). Advenant une augmentation marquée du risque de crédit, un compte de correction de valeur (ou une provision) devra être établi au titre des PCA pouvant résulter de tous les événements de défaut susceptibles de survenir au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier (« PCA sur la durée de vie »). Les actifs financiers au titre desquels une PCA sur 12 mois est inscrite sont considérés de « niveau 1 »; les actifs financiers dont le risque de crédit est considéré comme ayant augmenté de manière importante sont de « niveau 2 »; et les actifs financiers à l'égard desquels il existe une indication objective de dépréciation et qui sont considérés comme étant en situation de défaut ou ayant une mauvaise qualité de crédit sont de « niveau 3 ».

L'appréciation du risque de crédit et l'estimation des PCA devront être exemptes de parti pris et pondérées en fonction des probabilités. Elles devront tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant les événements passés et les circonstances actuelles, ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA devra tenir compte de la valeur temps de l'argent. Par conséquent, la constatation et l'évaluation de la dépréciation seront plus axées sur l'avenir que ce que préconise IAS 39 et les pertes de valeur qui en découleront auront tendance à être plus volatiles.

Comptabilité de couverture

Les exigences générales concernant la comptabilité de couverture visent à la simplifier, à établir une corrélation plus étroite avec la stratégie de gestion des risques et à permettre que la comptabilité de couverture soit appliquée à une plus grande variété d'instruments de couverture et de risques. Cependant, elles ne portent pas expressément sur les stratégies de comptabilité de macro-couverture, sujet de la plus haute importance pour bon nombre de banques. En conséquence, IFRS 9 offre un choix quant à la méthode comptable, ce qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39.

Transition

À l'exception des dispositions concernant la présentation des profits et des pertes sur les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, qui ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2017, les autres exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers* seront adoptées le 1^{er} janvier 2018. IFRS 9 autorise un choix de méthode comptable qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. La banque s'est prévaluée de cette option, mais elle appliquera les nouvelles dispositions prescrites par les modifications d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* qui portent sur les informations à fournir sur la comptabilité de couverture. Les exigences relatives au classement et à l'évaluation ainsi qu'à la dépréciation seront appliquées de manière rétrospective au moyen d'un ajustement du bilan d'ouverture à la date de première application sans obligation de retraitement des chiffres des périodes correspondantes. La banque n'a pas l'intention d'effectuer un tel retraitement. L'adoption de ces dispositions ne devrait pas avoir d'incidence significative sur notre actif net ou notre ratio CET1.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 exige que le preneur comptabilise la plupart des contrats de location qui entrent dans le champ d'application de la norme d'une manière similaire à la façon dont les contrats de location financement sont présentement comptabilisés conformément à IAS 17 *Contrats de location*. Le preneur comptabilisera un actif lié au droit d'utilisation et un passif financier correspondant au bilan. L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et le passif financier sera évalué au coût amorti. La comptabilisation par le bailleur demeure sensiblement similaire à celle prévue par IAS 17. La banque évalue actuellement l'incidence d'IFRS 16. À la date de publication des états financiers, elle n'était pas en mesure d'en quantifier les répercussions. Les engagements actuels découlant des contrats de location simple sont décrits à la note 29 des états financiers.

Rapport de gestion (suite)

Faits nouveaux en matière de réglementation

Le 12 janvier 2018, le BSIF a fait part de sa décision de réviser le plancher de fonds propres en vigueur pour les institutions qui utilisent une approche avancée à l'égard du risque de crédit et du risque opérationnel. Le plancher de fonds propres en vigueur, fixé à 90 % et établi conformément à l'Accord de Bâle I, sera remplacé par un plancher de fonds propres davantage sensible au risque et sera établi selon le cadre de Bâle II. Ce plancher entrera en vigueur au deuxième trimestre de 2018 et son coefficient de rajustement sera intégré sur trois trimestres. Ce coefficient sera de 70 % au

deuxième trimestre de 2018, puis augmentera à 72,5 % au troisième trimestre de 2018 et à 75 % au quatrième trimestre de 2018. Le plancher de fonds propres fera l'objet d'autres révisions au fil du temps, à mesure que des changements seront apportés au cadre de capital du BSIF. Cette étape intermédiaire augmentera la sensibilité au risque du plancher de fonds propres tout en veillant à ce que les objectifs de ce dernier demeurent atteints, et ce, jusqu'au début de la mise en place proposée du plancher de fonds propres selon Bâle III, en 2022.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties et les lettres de crédit.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaires et commerciales au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts du présent rapport de gestion.

La note 28 renferme plus de détails sur les arrangements hors bilan.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque;

- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS et que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction;
- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2017, la direction a, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des

finances, évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en mai 2013. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2017.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme la banque fait partie de l'un des plus importants établissements de services financiers au monde, elle profite de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. La banque fournit et obtient des services ou conclut des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques

qui sont utilisées partout dans le monde, et elle tire parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions d'exploitation. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 30 contient plus de détails à ce sujet.

Toutes nos actions ordinaires sont indirectement détenues par HSBC Holdings, dont la banque est une filiale en propriété exclusive.

Gestion des risques

(Certains renseignements indiqués dans la présente section font partie intégrante des états financiers consolidés audités)

Aperçu des risques

Toutes nos activités exigent, à divers degrés, la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un risque ou d'un ensemble de différents risques.

En tant que fournisseurs de services bancaires et financiers, nous considérons la gestion active du risque comme un aspect fondamental de nos activités quotidiennes. Nous utilisons un cadre de gestion des risques établi pour l'ensemble de l'entreprise qui s'applique à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les types de risques. Ce cadre s'appuie sur notre culture de gestion des risques et il est renforcé par les valeurs de la HSBC et par notre programme d'application des normes mondiales.

Nous avons conservé un profil de risque prudent qui s'appuie sur notre philosophie de base, soit le maintien d'un

bilan, d'une trésorerie et de capitaux solides en réduisant notre exposition aux facteurs de risque les plus probables :

- nous avons évalué régulièrement nos expositions à la dette souveraine, aux contreparties bancaires, aux pays et aux secteurs à risque plus élevé et ajusté notre tolérance au risque, nos limites et nos expositions en conséquence afin de veiller à ce que la qualité globale du portefeuille demeure élevée;
- nous avons effectué des simulations de crise au moyen de programmes internes et de programmes réglementaires afin d'évaluer les vulnérabilités et avons ajusté nos portefeuilles de manière proactive, au besoin;
- nous avons réalisé des évaluations détaillées de nos portefeuilles de gros et de détail.

Rapport de gestion (suite)

Risques courus dans le cadre de nos activités commerciales

Les principaux risques bancaires auxquels nous sommes exposés sont les risques de crédit, de liquidité, de financement et de marché, les risques opérationnels (y compris les risques fiduciaires, de non-conformité liés à la réglementation et à la lutte contre le crime financier), les risques réputationnels ainsi que les risques liés à la caisse de retraite et au développement durable.

Notre méthode de gestion des risques

La gestion efficace des risques est fondamentale à la réalisation de nos priorités stratégiques.

Notre cadre de gestion des risques établi pour l'ensemble de l'entreprise favorise un suivi permanent des conditions du risque et une évaluation intégrée des risques et de leurs interactions. Il permet également de nous assurer d'avoir une approche rigoureuse et uniforme de surveillance, de gestion et d'atténuation des risques que nous acceptons et courons dans le cadre de nos activités.

Cadre de gestion des risques

Les principaux éléments de notre cadre de gestion des risques sont notamment la gouvernance et la structure, les outils de gestion des risques et notre culture de gestion des risques. Pris collectivement, ces éléments nous aident à faire concorder le comportement des employés avec notre tolérance au risque.

Gouvernance et structure

Une gouvernance et une responsabilisation rigoureuses sont intégrées dans un cadre établi qui assure une surveillance et une responsabilisation adéquates pour gérer efficacement les risques à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les types de risques.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit et de gestion des risques, a la responsabilité ultime d'assurer la gestion efficace des risques et d'approuver la tolérance au risque de la banque. La responsabilité du suivi, de l'évaluation et de la gestion des risques incombe au chef de la gestion des risques, avec l'appui des hauts dirigeants de la banque participant à la réunion sur la gestion des risques (« RGR »).

La responsabilité de la gestion des risques au quotidien est déléguée à des hauts dirigeants qui sont responsables individuellement de la prise de décisions. Ceux-ci bénéficient du soutien des fonctions mondiales ainsi qu'il est décrit à la rubrique « Trois lignes de défense » ci après. Nous avons recours à une structure déterminée de gouvernance du risque par les dirigeants afin d'assurer le caractère adéquat de la surveillance et de la responsabilité à l'égard des risques, ce qui facilite la communication des informations et le report de questions à la RGR.

Trois lignes de défense

Nous employons un modèle de trois lignes de défense fondées sur les activités pour circonscrire les obligations de reddition de comptes à la direction et les responsabilités à l'égard de la gestion des risques et de l'environnement de contrôle. Cela crée un environnement de contrôle rigoureux au sein duquel nous pouvons gérer les risques inhérents.

Outils de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise

La banque utilise un éventail d'outils pour cerner, surveiller et gérer les risques. Les principaux outils de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise sont résumés ci-dessous.

Degré de tolérance au risque

La tolérance au risque définit le profil de risque futur voulu et éclaire le processus de planification stratégique et financière. Elle est intégrée à d'autres outils de gestion des risques, comme les simulations de crise et notre rapport sur les risques prioritaires et émergents, afin d'assurer la cohérence des pratiques de gestion des risques.

La politique de tolérance au risque établit le niveau et les types de risques que la HSBC est disposée à accepter afin d'atteindre ses objectifs d'affaires. Il s'agit d'un élément central de la gestion des risques qui est revu régulièrement et approuvé officiellement par le comité d'audit et de gestion des risques tous les six mois.

La situation réelle de la banque par rapport à la politique de tolérance au risque est présentée mensuellement lors de la RGR, ce qui permet à la haute direction de faire le suivi du profil de risque et de guider les activités commerciales afin d'équilibrer le risque et le rendement. La présentation de cette information permet de cerner et d'atténuer rapidement les risques, et de déterminer de façon éclairée la rémunération ajustée en fonction des risques afin de favoriser une culture de gestion des risques rigoureuse.

La détermination du degré de tolérance au risque est étroitement liée au processus de planification stratégique et financière et elle définit le profil de risque futur voulu.

Catégorisation des risques

La catégorisation des risques offre une vue à un moment précis du profil de risque d'un ensemble de catégories de risques, ce qui permet d'évaluer les probabilités que ces risques aient une incidence significative sur les résultats financiers de la banque ou sur sa réputation, ou sur la viabilité des activités de la HSBC. Les gardiens du risque déterminent si les risques sont « actuels » ou « futurs », commentaires à l'appui.

Les risques ainsi présentés sont évalués régulièrement par rapport à notre degré de tolérance au risque, sont soumis à des simulations de crise et, lorsque des questions thématiques sont soulevées, ils peuvent être classés comme étant des risques prioritaires ou émergents.

Risques prioritaires et émergents

Nous employons un processus de classement des risques prioritaires et émergents pour offrir un aperçu prospectif des enjeux susceptibles de compromettre l'exécution de notre stratégie ou de nos activités à moyen ou à long terme.

Un « risque prioritaire » s'entend d'un enjeu thématique qui pourrait se matérialiser en l'espace de six mois à un an et qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats financiers, la réputation ou le modèle d'affaires de la banque. Un risque prioritaire peut se manifester parmi tous les types de risques et d'activités. Les conséquences peuvent être bien comprises par la haute direction et des mesures d'atténuation peuvent être mises en place.

Un « risque émergent » s'entend d'un enjeu thématique comportant une grande part d'inconnu qui pourrait se matérialiser sur un horizon de plus d'un an et, le cas échéant, qui pourrait avoir une incidence significative sur la stratégie, la rentabilité ou la réputation à long terme. Les plans d'atténuation existants sont probablement minimaux étant donné le caractère incertain de ces risques.

Simulations de crise

Notre programme de simulations de crise et d'analyse de scénarios examine les sensibilités de nos plans en matière de capitaux propres et la demande non planifiée pour du capital réglementaire selon différents scénarios en plus de permettre de veiller à ce que nos risques prioritaires et émergents fassent l'objet d'un examen adéquat. Ces scénarios comprennent notamment des événements macroéconomiques défavorables, des défauts à l'échelle des pays, des secteurs ou des contreparties, des événements géopolitiques et différents facteurs de risque importants prévus touchant l'exploitation. Nous participons aux simulations de crise des autorités de réglementation et effectuons nos propres simulations de crise à l'interne.

Culture de gestion des risques

La HSBC reconnaît depuis longtemps l'importance d'une culture de gestion des risques bien implantée, et en faire la promotion est l'une des principales responsabilités des hauts dirigeants. Notre culture de gestion des risques est renforcée par les valeurs de la HSBC et par notre programme d'application des normes mondiales, et elle sous-tend notre cadre de gestion des risques. Elle est essentielle pour harmoniser le comportement des personnes avec notre attitude à l'égard de la prise de risques et de la gestion des risques, ce qui contribue à assurer la concordance entre notre profil de risque et notre tolérance au risque.

Nous avons recours à des communications claires et cohérentes sur le risque pour transmettre des messages stratégiques et bien faire connaître les intentions de la haute direction. La banque a mis en place un programme de formation obligatoire sur le risque critique et la conformité afin d'ancrer les compétences et la compréhension dans le but de renforcer notre culture de gestion des risques ainsi que l'attitude attendue de la part des employés, comme

il est décrit dans nos politiques à l'égard des risques. Le matériel de formation, qui décrit les aspects techniques des différents risques assumés et les façons de les gérer efficacement, est mis à jour régulièrement. Une ligne de divulgation confidentielle permet aux membres du personnel de communiquer toute préoccupation.

Notre approche à l'égard de la rémunération vient renforcer notre culture face aux risques. Les primes individuelles, dont celles accordées aux cadres, sont fondées sur le respect des valeurs de la HSBC et sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers qui s'articulent autour de notre degré de tolérance au risque et de notre stratégie mondiale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Il se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit, ainsi que de certains actifs détenus sous forme de titres de créance.

Gestion du risque de crédit

Les principaux objectifs de la banque en matière de gestion du risque de crédit sont les suivants :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable;
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire;
- garantir l'indépendance à tous les paliers de manière à favoriser l'examen minutieux des risques de crédit, des coûts qui s'y rattachent et des mesures d'atténuation des risques.

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et approuvée par le comité d'audit et de gestion des risques. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Dispositif de notation du risque de crédit

Le dispositif de Bâle propose deux grandes approches pour l'évaluation du risque de crédit, les deux fondées sur les notations internes : l'approche avancée (l'« approche NI avancée ») et l'approche standard.

Rapport de gestion (suite)

La plupart des expositions de la banque au risque de crédit sont évaluées selon l'approche NI avancée.

Dans le cadre de l'approche NI avancée, le dispositif de notation du risque de crédit de la banque tient compte de la probabilité de défaut (« PD ») du débiteur et de la gravité d'une perte en utilisant l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et la perte en cas de défaut (« PCD »). Ces mesures servent à calculer la perte attendue et le minimum de capital requis. Elles sont aussi utilisées avec d'autres données pour mieux évaluer le risque et faciliter d'autres prises de décisions dans la gestion des risques relatives aux éléments suivants :

- l'approbation et le suivi du crédit : les modèles NI servent à évaluer le client et le risque lié au portefeuille lors de la décision d'accorder ou non un prêt;
- la tolérance au risque : les valeurs NI sont importantes dans l'identification de l'exposition au risque aux niveaux du client, du secteur et du portefeuille;
- la tarification : dans le cas de nouvelles transactions et d'examen, les paramètres NI sont utilisés dans les outils de tarification de gros;
- le capital économique et la gestion de portefeuilles : les paramètres NI sont utilisés dans le modèle de capital économique appliqué à l'échelle de la HSBC.

Dans les segments de la clientèle de gros (gouvernements centraux et banques centrales, institutions financières et sociétés, et certains particuliers évalués individuellement), la PD du débiteur est estimée selon un système qui détermine la cote de risque du client selon une échelle de 23, dont 21 sont des cotes de non-défaut représentant les divers degrés de la solidité financière, et deux sont des cotes de défaut. Le résultat obtenu par le système d'évaluation du risque est mis en rapport avec une PD correspondante et une cote de risque du client générale. Cette dernière est examinée par un approbateur de crédit qui, après avoir tenu compte de tous les renseignements pertinents, tels que les événements les plus récents et les données de marché, si celles-ci sont disponibles, prend la décision finale au sujet de la notation. La cote attribuée reflète donc l'opinion générale de l'approbateur sur la qualité du crédit du débiteur et sa probabilité de défaut.

L'ECD est estimée sur une période future de 12 mois et représente l'exposition actuelle, à laquelle on ajoute une estimation des hausses possibles de l'exposition compte tenu de certains facteurs tels que les facilités disponibles mais non utilisées et la réalisation d'expositions éventuelles postérieures au défaut.

La PCD est basée sur les effets que la structure de la facilité et de la garantie aura sur les résultats postérieurs au défaut. On tient compte de facteurs comme le type de client, le rang de la facilité en termes de couverture

par la garantie, le type et la valeur de la garantie, l'expérience des recouvrements passés et la priorité selon la loi. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Pour tous les comptes de détail, sauf les cartes de crédit et le portefeuille de crédit à la consommation en voie de liquidation, les expositions sont segmentées en groupes de comptes homogènes partageant les mêmes caractéristiques de risque. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD sont estimés pour chaque groupe à la lumière des données sur les pertes historiques observées. La segmentation des expositions en différents groupes se fait chaque mois sur la base des caractéristiques des expositions au moment de l'examen, tandis que les coefficients de risque applicables aux expositions sont basés sur les valeurs associées aux groupes et obtenues à l'aide de données sur un cycle économique complet.

Dans le cas des cartes de crédit et du portefeuille de crédit à la consommation en voie de liquidation, on utilise l'approche standard simplifiée, telle qu'elle est prescrite dans le dispositif de Bâle, afin de calculer la pondération du risque de crédit à appliquer aux positions sur le crédit.

Gestion des portefeuilles de crédit

La banque accorde la plus haute importance à l'intégrité et à la qualité de son portefeuille de crédit et a formulé des lignes directrices très strictes afin d'éviter une concentration indue du risque. Les membres de la RGR et du comité d'audit et de gestion des risques de la banque se réunissent régulièrement pour passer en revue la qualité de crédit des portefeuilles, la répartition par zone géographique, par produit et par secteur d'activité, la concentration de clients importants, le caractère adéquat des comptes de correction de valeur des prêts et l'efficacité du système d'évaluation. Les politiques qui s'appliquent aux limites établies à l'égard de clients importants et à la concentration par secteur d'activité, par produit et par zone géographique sont approuvées par le comité d'audit et de gestion des risques, conformément aux lignes directrices du Groupe HSBC.

Toutes les facilités autorisées dont le montant est élevé, les facilités sous surveillance et celles dont le recouvrement est douteux sont également signalées tous les trimestres au comité d'audit et de gestion des risques. La tolérance de la banque au risque de crédit est définie au moyen de seuils d'exposition des portefeuilles de segments donnés, notamment le secteur immobilier commercial et le secteur de l'énergie, ainsi que dans les lignes de conduite en matière de crédit qui s'appliquent aux prêts commerciaux et aux prêts personnels, lesquelles sont conformes à celles du Groupe HSBC. Ces lignes de conduite en matière de crédit sont diffusées à l'échelle de l'entreprise, conjointement avec divers manuels portant sur le crédit. Tout changement important des lignes directrices est signalé au comité d'audit et de gestion des risques par l'entremise du processus trimestriel de suivi.

Cette mesure s'inscrit dans l'approche rigoureuse observée par la banque pour la gestion du risque de crédit. Toutes les expositions au risque de crédit des succursales font l'objet d'un suivi continu, et les prêts et facilités de crédit de moindre qualité sont passés en revue plus fréquemment. Les prêts problèmes et les prêts douteux sont décelés à un stade précoce et confiés à une unité distincte de gestion des prêts qui en assure une gestion active et qui est composée de gens ayant des compétences et une expérience en ce domaine.

Le risque relatif aux banques et aux établissements financiers doit également être évalué par une unité spécialisée du Groupe HSBC qui en assure la gestion et le suivi à l'échelle internationale. De même, le risque transfrontalier est géré par cette unité et soumis à des limites par pays.

Toutes les décisions se rapportant au crédit prises par les succursales et par les directeurs du crédit du siège social sont passées en revue régulièrement afin de s'assurer du respect de toutes les politiques, lignes directrices, méthodes et modalités.

Les activités de prêt immobilier sont gérées selon des paramètres bien définis. Dans le cas de nouveaux dossiers de crédit, l'accent est mis sur la relation avec le client et le parrainage de son projet. La banque surveille de près le degré de risque et la composition de ce portefeuille, compte tenu de son poids dans l'ensemble du portefeuille de prêts.

Lorsqu'elle doit s'en remettre à des tiers pour l'établissement de la valeur des actifs, la banque s'assure que des méthodes d'évaluation transparentes et appliquées avec constance sont utilisées. La banque a dressé à cet égard une liste de professionnels reconnus qui respectent ses critères.

Risques prioritaires et émergents

Il se pourrait que les négociations de l'ALENA aboutissent à la résiliation de cet accord. La banque continue de surveiller de près son exposition aux secteurs sensibles à l'ALENA.

Un examen exhaustif du portefeuille de crédit et de ses principales expositions a été réalisé et a mené à la conclusion que la résiliation de l'ALENA n'aurait pas d'incidence importante au chapitre du crédit.

L'endettement des ménages canadiens demeure élevé en regard de ce qu'il a été dans le passé, et les clients ayant de lourdes dettes sont plus vulnérables aux chocs économiques. Des experts ont signalé que la surévaluation des habitations dans certains marchés était inquiétante et qu'un effondrement des prix de l'immobilier pourrait avoir des conséquences pour les consommateurs.

Le portefeuille et les clients sont étroitement surveillés et gérés. En outre, compte tenu de l'instabilité géopolitique et macroéconomique du moment, les expositions directes et indirectes sont continuellement surveillées par pays. La banque a une exposition limitée aux pays périphériques de la zone euro (Grèce, Italie, Irlande, Portugal et Espagne), à la Russie et à la Chine.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après fait état de l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan, mais il ne tient pas compte des garanties détenues ni des autres rehaussements de crédit. Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au bilan, le montant exposé au risque de crédit est égal à la valeur comptable. L'exposition maximale au risque de crédit relatif aux garanties financières correspond au montant maximum que la banque pourrait devoir payer en cas d'appel à la garantie. Pour ce qui est des engagements de prêts et des autres engagements relatifs au crédit qui ne peuvent être annulés sans condition, l'exposition maximale au risque de crédit est le plein montant des facilités engagées.

Rapport de gestion (suite)

Exposition maximale au risque de crédit (audité)

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Montant au bilan | | |
| Soldes détenus dans la banque centrale | 3 | 7 |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques | 25 | 58 |
| Actifs détenus à des fins de transaction | 5 373 | 6 288 |
| Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles | 835 | 421 |
| Titres de créance | 4 290 | 5 492 |
| Autres | 155 | 74 |
| Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients | 93 | 301 |
| Dérivés | 3 675 | 3 850 |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction | 6 153 | 5 938 |
| Prêts et avances détenus, évalués au coût amorti | 51 558 | 47 978 |
| Prêts et avances à des banques | 1 221 | 1 071 |
| Prêts et avances à des clients | 50 337 | 46 907 |
| Placements financiers disponibles à la vente | 22 892 | 25 214 |
| Bons du Trésor et autres lettres de change similaires | 290 | 295 |
| Titres de créance | 22 594 | 24 877 |
| Titres de capitaux propres | 29 | 59 |
| Moins : titres non exposés au risque de crédit | (21) | (17) |
| Autres actifs | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 4 801 | 4 322 |
| Produits à recevoir et autres actifs | 1 060 | 259 |
| Total des montants au bilan | 95 540 | 93 914 |
| Montant hors bilan | | |
| Garanties financières | 5 582 | 5 780 |
| Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit | 40 463 | 38 976 |
| Exposition maximale totale au risque de crédit | 141 585 | 138 670 |

Diversité du portefeuille de prêts

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des facteurs externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit.

En évaluant la concentration du risque de crédit et en en faisant le suivi, la banque regroupe les expositions par type de produit, secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après). L'exposition est évaluée en tant qu'exposition en cas de défaut (« ECD »), ce qui reflète le crédit déjà utilisé ainsi qu'un compte de correction de valeur se rapportant aux montants inutilisés des engagements et des expositions éventuelles, et elle ne concorde donc pas avec les états financiers.

Portefeuilles exposés au risque de crédit par type de produit

ECD au 31 décembre 2017

| | Crédit utilisé M\$ | Engage- ments inutilisés M\$ | Transactions de type mise en pension M\$ | Dérivés M\$ | Autres expositions hors bilan M\$ | Total M\$ |
|--|--------------------------|---------------------------------------|---|----------------|--|--------------|
| Portefeuilles de prêts de gros | | | | | | |
| États souverains | 20 108 | 576 | 38 | 129 | 32 | 20 883 |
| Banques | 4 336 | 29 | 121 | 1 539 | 1 024 | 7 049 |
| Sociétés | 28 797 | 12 358 | 35 | 841 | 2 949 | 44 980 |
| Total des portefeuilles de prêts de gros | 53 241 | 12 963 | 194 | 2 509 | 4 005 | 72 912 |
| Portefeuilles de prêts de détail | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 22 674 | 2 | – | – | – | 22 676 |
| Marges de crédit hypothécaire | 1 722 | 1 041 | – | – | – | 2 763 |
| Facilités de crédit personnel renouvelables non garanties | 214 | 203 | – | – | – | 417 |
| Autres facilités de crédit personnel | 1 186 | 175 | – | – | 1 | 1 362 |
| Autres facilités de crédit aux PME | 168 | 278 | – | – | 13 | 459 |
| Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation.. | 100 | – | – | – | – | 100 |
| Portefeuille de détail Mastercard | 344 | – | – | – | – | 344 |
| Total des portefeuilles de prêts de détail | 26 408 | 1 699 | – | – | 14 | 28 121 |
| Total | 79 649 | 14 662 | 194 | 2 509 | 4 019 | 101 033 |

Rapport de gestion (suite)

ECD au 31 décembre 2016

| | <i>Crédit utilisé</i> M\$ | <i>Engage- ments inutilisés</i> M\$ | <i>Transactions de type mise en pension</i> M\$ | <i>Dérivés</i> M\$ | <i>Autres expositions hors bilan</i> M\$ | <i>Total</i> M\$ |
|--|----------------------------------|--|--|-----------------------|---|---------------------|
| Portefeuilles de prêts de gros | | | | | | |
| États souverains | 22 652 | 240 | 1 | 162 | 73 | 23 128 |
| Banques | 3 788 | 11 | 67 | 1 133 | 819 | 5 818 |
| Sociétés | 27 549 | 12 373 | 27 | 1 176 | 3 324 | 44 449 |
| Total des portefeuilles de prêts de gros | 53 989 | 12 624 | 95 | 2 471 | 4 216 | 73 395 |
| Portefeuilles de prêts de détail | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 19 835 | 3 | – | – | – | 19 838 |
| Marges de crédit hypothécaire | 1 807 | 1 029 | – | – | – | 2 836 |
| Facilités de crédit personnel renouvelables non garanties | 237 | 213 | – | – | – | 450 |
| Autres facilités de crédit personnel | 1 406 | 168 | – | – | 1 | 1 575 |
| Autres facilités de crédit aux PME | 188 | 219 | – | – | 16 | 423 |
| Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation.. | 151 | – | – | – | – | 151 |
| Portefeuille de détail Mastercard | 353 | – | – | – | – | 353 |
| Total des portefeuilles de prêts de détail | 23 977 | 1 632 | – | – | 17 | 25 626 |
| Total | 77 966 | 14 256 | 95 | 2 471 | 4 233 | 99 021 |

Portefeuilles de prêts de gros par zone géographique (audité)

| | Exercice clos le | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | ECD 31 décembre 2017 M\$ | ECD 31 décembre 2016 M\$ |
| États souverains | | |
| Canada..... | 17 017 | 18 709 |
| États-Unis d'Amérique | 1 259 | 2 096 |
| Autres..... | 2 607 | 2 323 |
| | 20 883 | 23 128 |
| Banques | | |
| Canada..... | 4 188 | 3 270 |
| États-Unis d'Amérique | 1 083 | 855 |
| Autres..... | 1 778 | 1 693 |
| | 7 049 | 5 818 |
| Sociétés | | |
| Canada | | |
| Colombie-Britannique..... | 12 682 | 12 094 |
| Ontario | 12 119 | 11 559 |
| Alberta..... | 8 702 | 10 098 |
| Québec | 6 361 | 6 143 |
| Saskatchewan et Manitoba..... | 1 779 | 1 765 |
| Provinces de l'Atlantique..... | 998 | 894 |
| Territoires | 1 | – |
| États-Unis d'Amérique | 1 584 | 1 362 |
| Autres..... | 754 | 534 |
| | 44 980 | 44 449 |
| Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros..... | 72 912 | 73 395 |

Rapport de gestion (suite)

Portefeuilles de prêts de gros par secteur d'activité (audité)

| ECD au 31 décembre 2017 | | | | | | |
|---|--------------------------|---------------------------------------|---|----------------|--|---------------|
| | Crédit utilisé M\$ | Engage- ments inutilisés M\$ | Transactions de type mise en pension M\$ | Dérivés M\$ | Autres expositions hors bilan M\$ | Total M\$ |
| Sociétés | | | | | | |
| Immobilier..... | 8 123 | 1 862 | – | 46 | 467 | 10 498 |
| Fabrication | 4 102 | 1 871 | – | 30 | 365 | 6 368 |
| Énergie | 2 472 | 2 544 | – | 370 | 666 | 6 052 |
| Commerce de gros | 2 292 | 1 156 | – | 22 | 172 | 3 642 |
| Services | 2 027 | 560 | – | 26 | 176 | 2 789 |
| Services de construction ... | 1 230 | 768 | – | 3 | 534 | 2 535 |
| Transport et entreposage ... | 1 760 | 532 | – | 33 | 128 | 2 453 |
| Sociétés financières et sociétés d'assurance | 1 066 | 887 | 35 | 213 | 87 | 2 288 |
| Commerce de détail | 1 160 | 424 | – | 76 | 69 | 1 729 |
| Mines et foresterie..... | 637 | 719 | – | 7 | 183 | 1 546 |
| Services aux entreprises.. | 1 146 | 286 | – | 7 | 42 | 1 481 |
| Automobile | 969 | 320 | – | 3 | 40 | 1 332 |
| Agriculture | 702 | 309 | – | 4 | 13 | 1 028 |
| Hôtels et établissements d'hébergement..... | 690 | 52 | – | 1 | 6 | 749 |
| Entreprises individuelles. Services | 421 | 68 | – | – | 1 | 490 |
| gouvernementaux | – | – | – | – | – | – |
| Total des portefeuilles de prêts aux sociétés..... | 28 797 | 12 358 | 35 | 841 | 2 949 | 44 980 |
| EAD au 31 décembre 2016 | | | | | | |
| | Crédit utilisé M\$ | Engage- ments inutilisés M\$ | Transactions de type mise en pension M\$ | Dérivés M\$ | Autres expositions hors bilan M\$ | Total M\$ |
| Sociétés | | | | | | |
| Immobilier..... | 6 993 | 1 998 | – | 76 | 432 | 9 499 |
| Fabrication | 3 960 | 1 710 | – | 66 | 350 | 6 086 |
| Énergie | 3 004 | 2 437 | – | 610 | 735 | 6 786 |
| Commerce de gros | 2 112 | 1 235 | – | 19 | 171 | 3 537 |
| Services | 2 115 | 519 | – | 23 | 132 | 2 789 |
| Services de construction . | 1 182 | 818 | – | 2 | 717 | 2 719 |
| Transport et entreposage ... | 1 764 | 561 | – | 14 | 142 | 2 481 |
| Sociétés financières et sociétés d'assurance | 809 | 638 | 27 | 242 | 82 | 1 798 |
| Commerce de détail | 1 023 | 412 | – | 84 | 80 | 1 599 |
| Mines et foresterie..... | 745 | 692 | – | 11 | 353 | 1 801 |
| Services aux entreprises.... | 1 231 | 345 | – | 11 | 62 | 1 649 |
| Automobile | 1 027 | 322 | – | 4 | 40 | 1 393 |
| Agriculture | 502 | 197 | – | 12 | 19 | 730 |
| Hôtels et établissements d'hébergement..... | 707 | 59 | – | 2 | 8 | 776 |
| Entreprises individuelles. Services | 375 | 60 | – | – | 1 | 436 |
| gouvernementaux | – | 370 | – | – | – | 370 |
| Total des portefeuilles de prêts aux sociétés..... | 27 549 | 12 373 | 27 | 1 176 | 3 324 | 44 449 |

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels elle a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 25 % de son capital réglementaire, soit 663 M\$ au 31 décembre 2017 (569 M\$ en 2016). Au 31 décembre 2017, les facilités approuvées pour les clients importants totalisaient 26 030 M\$ (30 406 M\$ en 2016), soit une moyenne de 1 001 M\$ (1 216 M\$ en 2016) par client. La diminution du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par la baisse des facilités consenties aux provinces canadiennes, aux sociétés clientes et aux banques à charte canadiennes.

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténue grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaut, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;

Qualité du crédit

En général, la qualité du crédit au 31 décembre 2017 demeurait excellente, de récentes mesures du crédit signalant l'amélioration de la qualité du portefeuille du secteur de l'énergie et des positions connexes. Cette amélioration s'est traduite par une baisse de 313 M\$ des prêts de gros douteux au cours de l'exercice. De cette

Classement de la qualité du crédit

Classement de la qualité

Excellente.....
Bonne
Satisfaisante
Faible.....
Douteuse

- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement;
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

La banque ne présente pas la juste valeur des garanties détenues et des autres rehaussements de crédit sur les prêts en souffrance mais non douteux ni sur les prêts douteux évalués individuellement puisqu'il n'est pas pratique de le faire.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

baisse, une tranche de 181 M\$ est liée aux positions dans le secteur de l'énergie et aux positions connexes ainsi qu'à des réductions dans d'autres secteurs. La banque se sert du classement indiqué dans le tableau qui suit pour déterminer la qualité du crédit de ses prêts et avances.

Prêts de gros et de détail

| | Cote de crédit externe | Cote de crédit interne | Probabilité de défaut dans 12 mois (%) |
|------------------|------------------------|------------------------|--|
| A- et supérieure | | CRR1 à CRR2 | 0–0,169 |
| BBB+ à BBB- | | CCR3 | 0,170–0,740 |
| BB+ à B+ | | CCR4 à CCR5 | 0,741–4,914 |
| B à C | | CRR6 à CRR8 | 4,915–99,999 |
| Défaut | | CRR9 à CRR10 | 100 |

Rapport de gestion (suite)

Qualité du crédit des portefeuilles de gros (audité)

| | Exercice clos le | | | Exercice clos le | | |
|--------------------|---|---|----------------------------|---|---|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 | | | 31 décembre 2016 | | |
| | <i>ECD</i> Crédit utilisé ¹ M\$ | <i>ECD</i> Crédit inutilisés M\$ | <i>ECD</i> Total M\$ | <i>ECD</i> Crédit utilisé ¹ M\$ | <i>ECD</i> Crédit inutilisés M\$ | <i>EAD</i> Total M\$ |
| Excellente..... | 29 961 | 3 066 | 33 027 | 31 526 | 2 647 | 34 173 |
| Bonne..... | 16 922 | 6 398 | 23 320 | 15 200 | 5 913 | 21 113 |
| Satisfaisante..... | 11 279 | 2 862 | 14 141 | 11 732 | 3 431 | 15 163 |
| Faible..... | 1 411 | 608 | 2 019 | 1 643 | 585 | 2 228 |
| Douteuse..... | 376 | 29 | 405 | 670 | 48 | 718 |
| | 59 949 | 12 963 | 72 912 | 60 771 | 12 624 | 73 395 |

1 Le solde du crédit utilisé comprend les sommes prélevées, les transactions de type rachat, les dérivés et les expositions hors bilan.

La proportion des expositions classées dans les catégories « excellente » ou « bonne » a augmenté, passant de 75 % au 31 décembre 2016 à 77 % au 31 décembre 2017. Les prêts douteux sont passés de 718 M\$ au 31 décembre 2016 à 405 M\$ au 31 décembre 2017. Après avoir atteint un sommet plus tôt dans l'exercice, les prêts douteux

se sont contractés et, à sa clôture, ils avaient diminué de 313 M\$ comparativement à un an plus tôt. Cela s'explique principalement par l'amélioration de la qualité des portefeuilles des secteurs de l'énergie ainsi que du transport et de l'entreposage.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail (audité)

| | Exercice clos le | | | Exercice clos le | | |
|--------------------|---|---|----------------------------|---|---|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 | | | 31 décembre 2016 ² | | |
| | <i>ECD</i> Crédit utilisé ¹ M\$ | <i>ECD</i> Crédit inutilisés M\$ | <i>ECD</i> Total M\$ | <i>ECD</i> Crédit utilisé ¹ M\$ | <i>ECD</i> Crédit inutilisés M\$ | <i>EAD</i> Total M\$ |
| Excellente..... | 13 895 | 1 | 13 896 | 10 395 | 1 | 10 396 |
| Bonne..... | 10 157 | 1 308 | 11 465 | 10 665 | 1 142 | 11 807 |
| Satisfaisante..... | 1 760 | 332 | 2 092 | 2 260 | 453 | 2 713 |
| Faible..... | 528 | 58 | 586 | 579 | 36 | 615 |
| Douteuse..... | 82 | – | 82 | 95 | – | 95 |
| | 26 422 | 1 699 | 28 121 | 23 994 | 1 632 | 25 626 |

1 Le solde du crédit utilisé comprend les sommes prélevées et les expositions hors bilan.

2 Certains montants des périodes antérieures ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

En général, la qualité du crédit de ces portefeuilles est demeurée stable, la proportion des expositions classées dans les catégories « excellente » ou « bonne » étant passée de 87 % au 31 décembre 2016 à 90 % au 31 décembre 2017, tandis que les prêts douteux ont diminué, passant de 95 M\$ à 82 M\$.

Prêts hypothécaires et marges de crédit sur l'avoir propre

Les portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoir propre de la HSBC sont jugés à faible

risque puisque la plupart d'entre eux sont garantis par une sûreté de premier rang grevant le bien immobilier sous-jacent. Les tableaux ci-après présentent en détail la façon dont la HSBC atténue davantage le risque par une diversification géographique des marchés où elle exerce ses activités et la souscription d'assurances couvrant la défaillance potentielle des emprunteurs. Par ailleurs, la banque s'impose des normes strictes en matière de souscription et de surveillance du portefeuille dans le but de maintenir la qualité de son portefeuille.

| Exercice clos le | | | | | | | |
|--|----------------------------------|----------|--------------------------|-----------|---------------|--|------------|
| 31 décembre 2017 | | | | | | | |
| Assurance selon la région ¹ | Prêts hypothécaires résidentiels | | | | | Marges de crédit sur l'avoir propre ² | |
| | Assurés ³ | | Non assurés ³ | | Total | Non assurés | |
| | M\$ | % | M\$ | % | M\$ | M\$ | % |
| Colombie-Britannique | 759 | 6 | 12 850 | 94 | 13 609 | 867 | 100 |
| Ouest canadien ⁴ | 289 | 22 | 1 040 | 78 | 1 329 | 220 | 100 |
| Ontario | 747 | 10 | 6 573 | 90 | 7 320 | 591 | 100 |
| Québec et provinces de l'Atlantique..... | 207 | 18 | 951 | 82 | 1 158 | 94 | 100 |
| Total au 31 décembre 2017 | 2 002 | 9 | 21 414 | 91 | 23 416 | 1 772 | 100 |

| Exercice clos le | | | | | | | |
|--|----------------------------------|----------|--------------------------|-----------|---------------|--|------------|
| 31 décembre 2016 | | | | | | | |
| Assurance selon la région ¹ | Prêts hypothécaires résidentiels | | | | | Marges de crédit sur l'avoir propre ² | |
| | Assurés ³ | | Non assurés ³ | | Total | Non assurés | |
| | M\$ | % | M\$ | % | M\$ | M\$ | % |
| Colombie-Britannique | 843 | 7 | 11 589 | 93 | 12 432 | 871 | 100 |
| Ouest canadien ⁴ | 225 | 19 | 985 | 81 | 1 210 | 228 | 100 |
| Ontario | 665 | 11 | 5 150 | 89 | 5 815 | 602 | 100 |
| Québec et provinces de l'Atlantique..... | 155 | 14 | 946 | 86 | 1 101 | 106 | 100 |
| Total au 31 décembre 2016 | 1 888 | 9 | 18 670 | 91 | 20 558 | 1 807 | 100 |

1 La région est établie en fonction de l'adresse de la succursale ayant octroyé le prêt.

2 Les marges de crédit sur l'avoir propre sont des marges de crédit garanties par la valeur nette d'une propriété.

3 Les prêts hypothécaires assurés sont protégés de pertes potentielles liées aux emprunteurs par la souscription d'une assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres assureurs privés autorisés.

4 La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

| Durée d'amortissement ¹ | À la clôture de l'exercice | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | | | | |
| | Moins de 20 ans | De 20 à 24 ans | De 25 à 29 ans | De 30 à 34 ans | 35 ans et plus |
| Total au 31 décembre 2017 | 20,799 % | 33,033 % | 45,914 % | 0,248 % | 0,005 % |
| Total au 31 décembre 2016 | 24,106 % | 33,251 % | 41,895 % | 0,741 % | 0,007 % |

1 La durée d'amortissement est la durée résiduelle des prêts hypothécaires résidentiels.

Rapport de gestion (suite)

Ratios prêt-valeur moyen des nouveaux prêts^{1,2}

| | À la clôture du trimestre | |
|---|---|--|
| | Ratio prêt-valeur des prêts non assurés (en %) ³ | |
| | Prêts hypothécaires résidentiels % | Marges de crédit sur l'avoir propre % |
| Colombie-Britannique..... | 56 | 51 |
| Ouest canadien ⁴ | 67 | 59 |
| Ontario..... | 62 | 57 |
| Québec et provinces de l'Atlantique..... | 64 | 61 |
| Total au Canada pour le trimestre clos le 31 décembre 2017 | 60 | 55 |
| Total au Canada pour le trimestre clos le 31 décembre 2016..... | 58 | 50 |

1 Tous les nouveaux prêts et toutes les nouvelles marges de crédit sur l'avoir propre ont été octroyés par la HSBC. Aucune acquisition n'a été effectuée durant la période.

2 Les nouveaux prêts excluent les renouvellements des prêts hypothécaires déjà consentis.

3 Les ratios prêt-valeur sont de simples moyennes calculées à partir de la valeur des propriétés à la date de l'octroi du prêt hypothécaire.

4 La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

Répercussions potentielles d'un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre

La banque effectue des simulations de crise pour son portefeuille de détail pour évaluer l'incidence d'une augmentation du taux de chômage, d'une hausse des taux d'intérêt, d'une baisse de la valeur des propriétés et des fluctuations d'autres variables macroéconomiques. L'augmentation possible des pertes liées au portefeuille de prêts hypothécaires en cas de détérioration de l'économie est jugée surmontable compte tenu de la diversification du portefeuille, de son faible ratio prêt-valeur et des méthodes d'atténuation des risques en place.

Prêts en souffrance, mais non douteux

Les prêts en souffrance, mais non douteux sont notamment les prêts pour lesquels le versement le plus

récent n'a pas été effectué, mais qui ne présentent aucune indication de dépréciation. Ils comprennent également les prêts entièrement garantis par de la trésorerie, les prêts hypothécaires résidentiels en souffrance depuis plus de 90 jours, mais dont la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser le principal et au moins un an d'intérêts, ainsi que les facilités de financement de commerce international à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques comme des retards dans la présentation des documents, mais pour lesquels la solvabilité de la contrepartie ne fait aucun doute.

Le classement chronologique présenté dans le tableau qui suit montre les prêts en souffrance pour lesquels un compte de correction de valeur évalué collectivement a été établi, bien qu'il soit habituellement impossible d'établir une perte de valeur à ce stade précoce de défaut.

Prêts et avances en souffrance mais non douteux – nombre de jours écoulés (audité)

| | Exercice clos le | |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Jusqu'à 29 jours..... | 1 577 | 675 |
| De 30 à 59 jours..... | 125 | 61 |
| De 60 à 89 jours..... | 63 | 56 |
| De 90 à 179 jours..... | – | 5 |
| Plus de 180 jours..... | – | – |
| | 1 765 | 797 |

Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes de crédit

Lorsqu'il se produit des pertes de valeur, la banque réduit la valeur comptable des prêts au moyen d'un compte de correction de valeur. Le montant de ces pertes de valeur est passé en charges. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit est constitué de comptes de correction de valeur évalués tant individuellement que collectivement, chacun de ces comptes étant passé en revue régulièrement. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit ramène la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

La banque maintient un compte de correction de valeur dont le solde, selon la direction, est jugé suffisant, sans être excessif, pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux postes au bilan et hors bilan, ce qui englobe les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglemés, les prêts, les acceptations et les autres passifs éventuels liés à des instruments de crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant du compte de correction de valeur pour pertes de crédit est subjective en soi puisque les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable, notamment quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs prévus et des pertes subies sur les prêts qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux.

Les prêts considérés comme importants sur une base individuelle sont traités comme des prêts douteux dès qu'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Voici les situations qui constituent une indication objective de perte de valeur :

- l'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- il y a eu violation des clauses restrictives ou des modalités des prêts;
- il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- une agence de notation externe a réduit fortement sa notation de crédit.

Les montants à imputer au compte de correction de valeur individuel de ces prêts sont constatés au cas par cas afin d'en ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation estimée.

Le compte de correction de valeur évalué collectivement reflète notre meilleure estimation des pertes sur les prêts en portefeuille considérés comme importants sur une base individuelle et pour lesquels il n'existe aucune indication de dépréciation ou encore, des pertes liées à un important volume de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants. Pour

calculer adéquatement les montants à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement, nous appliquons les méthodes suivantes :

- *Prêts aux entreprises et aux administrations publiques* – Les paramètres de crédit sous-jacents à ces prêts comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles sont établies pour chacun des clients. Ces paramètres sont tirés du système de notation interne de la banque aux fins du calcul du compte de correction de valeur évalué collectivement. Afin de refléter les probabilités qu'une perte ne soit pas recensée et évaluée, une période d'apparition s'applique, laquelle correspond au temps écoulé entre l'apparition de la perte et son identification. La direction estime la période d'apparition de chaque portefeuille visé. Les facteurs qui peuvent influencer cette estimation comprennent la conjoncture économique et la conjoncture du marché, le comportement des consommateurs, l'information sur la gestion du portefeuille, les techniques de gestion et de recouvrement du crédit, ainsi que de l'historique de reprise des marchés. La période d'apparition est évaluée empiriquement sur une base périodique et peut varier avec le temps, puisque ces facteurs changent. Pour établir un compte de correction de valeur évalué collectivement qui tienne compte des pertes récentes et de l'incertitude conjoncturelle, la banque inclut un cadre de référence en matière d'exercice du jugement par la direction qui s'appuie sur des données quantitatives, dont des indicateurs internes et externes.
- *Prêts hypothécaires résidentiels* – Les taux de pertes moyennes historiques servent à déterminer la provision générale à l'égard de ces portefeuilles de prêts. La direction peut tenir compte d'autres renseignements si elle estime que ces taux de pertes ne reflètent pas toutes les pertes subies par ces portefeuilles.
- *Crédit à la consommation et autres prêts à la consommation* – La banque analyse les fluctuations historiques des prêts en souffrance par catégorie de produits pour établir le montant à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement pour ces portefeuilles de prêts. Les pertes estimatives relatives à chaque groupe de prêts sont établies en retraçant les fluctuations du taux de défaut parmi des groupes de prêts homogènes. Ces estimations peuvent être modifiées si la direction juge qu'elles ne reflètent pas toutes les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Outre les méthodes susmentionnées, le solde du compte de correction de valeur évalué collectivement est également analysé selon les actifs pondérés en fonction des risques et des comptes de correction de valeur constitués par d'autres banques.

Rapport de gestion (suite)

Actifs financiers dépréciés (audité)

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | ECD | ECD |
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Portefeuilles de gros dépréciés ¹ | | |
| Fabrication | 95 | 104 |
| Énergie | 87 | 270 |
| Services de construction | 78 | 65 |
| Immobilier..... | 52 | 68 |
| Commerce de gros | 31 | 26 |
| Services aux entreprises..... | 22 | 24 |
| Transport et entreposage..... | 14 | 136 |
| Services..... | 6 | 6 |
| Commerce de détail | 6 | 3 |
| Sociétés financières et sociétés d'assurance | 6 | 1 |
| Entreprises individuelles..... | 3 | 4 |
| Mines et foresterie..... | 2 | 3 |
| Agriculture | 1 | 2 |
| Automobile | 1 | 1 |
| Hôtels et établissements d'hébergement..... | 1 | 6 |
| Total des portefeuilles de gros dépréciés | 405 | 719 |
| Portefeuilles de détail dépréciés ² | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 55 | 58 |
| Autres prêts de détail | 27 | 37 |
| Total des portefeuilles de détail dépréciés | 82 | 95 |
| Total des actifs financiers dépréciés..... | 487 | 814 |

1 Dont des actifs dépréciés sous forme d'acceptations, de lettres de crédit et de garanties de 20 M\$ (148 M\$ en 2016).

2 Certains montants des périodes antérieures ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

Comptes de correction de valeur (audité)

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Prêts et avances à des clients, montant brut | | |
| Prêts et avances douteux évalués individuellement ¹ (A) | 365 | 648 |
| Prêts et avances évalués collectivement (B) | 50 255 | 46 698 |
| – prêts et avances douteux ¹ | 25 | 36 |
| – prêts et avances non douteux | 50 230 | 46 662 |
| Total des prêts et avances à des clients, montant brut (C) | 50 620 | 47 346 |
| Moins les comptes de correction de valeur (c) | 283 | 439 |
| – évalués individuellement (a) | 149 | 252 |
| – évalués collectivement (b) | 134 | 187 |
| Prêts et avances à des clients, montant net | 50 337 | 46 907 |
| Couverture des prêts et avances douteux et évalués individuellement | | |
| – (a) en tant que pourcentage de (A) | 40,8 % | 38,9 % |
| Couverture des prêts et avances évalués collectivement | | |
| – (b) en tant que pourcentage de (B) | 0,3 % | 0,4 % |
| Couverture du total des prêts et avances | | |
| – (c) en tant que pourcentage de (C) | 0,6 % | 0,9 % |

¹ Comprend les prêts restructurés dont la qualité du crédit est supérieure à « prêts douteux », mais pour lesquels il n'y a pas suffisamment d'éléments probants démontrant que le risque de non-réalisation des flux de trésorerie futurs a grandement baissé ou qu'il n'y a pas d'autres indications de dépréciation.

Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit (audité)

| | Exercice clos le | | | |
|--|--|---|---|--------------|
| | 31 décembre 2017 | | | |
| | Clients évalués individuelle- ment M\$ | Clients évalués col- lectivement M\$ | Autres provisions pour risque de crédit M\$ | Total M\$ |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 252 | 187 | 89 | 528 |
| Variations | | | | |
| Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹ | (72) | (4) | – | (76) |
| Montant (repris)/passé en charges/en résultat net ... | (14) | (49) | (45) | (108) |
| Intérêts comptabilisés sur les prêts et avances douteux | (18) | – | – | (18) |
| Autres variations | 1 | – | (2) | (1) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 149 | 134 | 42 | 325 |

¹ Recouvrement de 15 M\$ (17 M\$ en 2016) de prêts et d'avances sortis du bilan dans des périodes antérieures.

Rapport de gestion (suite)

| | Exercice clos le | | | Total M\$ |
|--|--|--|---|--------------|
| | 31 décembre 2016 | | | |
| | <i>Clients évalués individuelle- ment</i> M\$ | <i>Clients évalués col- lectivement</i> M\$ | <i>Autres provisions pour risque de crédit</i> M\$ | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 253 | 258 | 105 | 616 |
| Variations | | | | |
| Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹ | (160) | (15) | – | (175) |
| Montant (repris)/passé en charges en résultat net ... | 184 | (60) | (17) | 107 |
| Intérêts comptabilisés sur les prêts et avances douteux | (20) | – | – | (20) |
| Autres variations | (5) | 4 | 1 | – |
| Solde à la clôture de l'exercice | <u>252</u> | <u>187</u> | <u>89</u> | <u>528</u> |

¹ Recouvrement de 15 M\$ (17 M\$ en 2016) de prêts et d'avances sortis du bilan dans des périodes antérieures.

Portefeuille d'instruments dérivés

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés sur taux d'intérêt et des contrats dérivés de change. De

tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt, comme cela a été mentionné ci-dessus.

Montant d'équivalent-crédit de notre portefeuille d'instruments dérivés (audité)¹

| | Exercice clos le | |
|---------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Contrats sur taux d'intérêt | 918 | 723 |
| Contrats de change | 1 575 | 1 722 |
| Contrats sur marchandises | 16 | 27 |
| Montant d'équivalent-crédit net | <u>2 509</u> | <u>2 472</u> |

¹ La note 11 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Risque de liquidité et de financement

L'objectif du cadre de gestion du risque de liquidité et du risque de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Il vise à permettre à la banque de résister à de graves crises de liquidité et à lui procurer de la souplesse face aux modèles d'affaires, aux marchés et aux règlements qui sont en constante évolution.

Le comité d'audit et de gestion des risques a la responsabilité de définir le degré de tolérance de la banque au risque de liquidité en se référant au cadre

de gestion du risque de liquidité du Groupe HSBC, qui indique que chaque établissement doit gérer ses liquidités et son financement de manière à être autonome. En outre, ce comité examine et approuve la politique de la banque en matière de liquidité et de financement et en assure la surveillance.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (*Asset and Liability Committee* ou « ALCO ») de la banque est responsable de l'élaboration des politiques et des pratiques concernant la gestion du risque de liquidité et du risque de financement. Son mandat est défini dans la politique du Groupe HSBC et par le comité d'audit et de gestion des risques et le comité de direction de la banque.

L'ALCO est responsable de la surveillance de la gestion des risques de liquidité et de financement, de l'établissement des paramètres liés au risque de liquidité, de la surveillance des limites à ne pas dépasser dans l'acceptation des risques et de la surveillance des coûts de financement et des signes précurseurs d'une crise de liquidité. De plus, l'ALCO a comme responsabilité d'assurer l'efficacité opérationnelle du plan de financement d'urgence de la banque.

Le service de gestion du bilan gère la liquidité et les sources de financement conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le comité d'audit et de gestion des risques et le Groupe HSBC. Le respect des politiques fait l'objet d'un suivi par l'ALCO.

La banque a recours à un cadre interne de gestion du risque de liquidité et du risque de financement qui vise à lui permettre de faire face à des situations exerçant une tension extrême sur sa liquidité. Ce cadre est conçu pour être modifié en fonction de l'évolution des modèles d'affaires, des marchés et de la réglementation. La banque continue de surveiller les risques de liquidité et de financement à la lumière des limites établies à l'égard de son degré de tolérance au risque et des paramètres de son cadre de gestion.

La mise en application de notre cadre de gestion du risque de liquidité et du risque de financement comporte les principaux aspects suivants :

- une gestion autonome des liquidités sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales;
- l'exigence d'un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou « LCR ») minimal;
- l'exigence d'un ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou « NSFR ») minimal;
- une limite de concentration pour les déposants;
- des limites cumulatives d'échéance contractuelles de 3 mois et de 12 mois renouvelables couvrant les dépôts des banques, les dépôts d'établissements financiers non bancaires et les titres émis;
- une évaluation individuelle de la suffisance des liquidités;
- l'exigence d'un LCR minimal pour chaque monnaie;

- la liquidité intrajournalière;
- les prix de transfert des fonds utilisés aux fins de liquidité;
- des évaluations prospectives du financement.

Le cadre de gestion interne du risque de liquidité et du risque de financement et les limites de risque ont été approuvés par le comité d'audit et de gestion des risques.

Les objectifs de notre processus annuel d'évaluation individuelle de la suffisance des liquidités sont les suivants :

- repérer les risques qui ne sont pas pris en compte dans le cadre interne de gestion du risque de liquidité et du risque de financement et, au besoin, déterminer des limites supplémentaires requises localement;
- valider la tolérance au risque en faisant la preuve que les scénarios de simulations de crise inversées sont suffisamment peu probables et en s'assurant que les vulnérabilités ont été évaluées au moyen de scénarios de crises graves.

Réglementation des liquidités

Conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, la banque est tenue d'avoir un LCR de plus de 100 % et de surveiller les flux de trésorerie nets cumulatifs. Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que les flux de trésorerie nets cumulatifs sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs. Au 31 décembre 2017, la banque respectait ces deux exigences.

Le tableau suivant présente le LCR de la banque. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2017, son LCR moyen, soit 137 %, représente le ratio des actifs liquides de grande qualité (*High-Quality Liquid Assets* ou « HQLA ») sur le total net des sorties de trésorerie en cas de crise pour les 30 prochains jours civils. En regard d'un an plus tôt, le LCR moyen est passé de 160 % à 137 %, et ce, en raison principalement de l'affectation des liquidités excédentaires au financement de l'augmentation des prêts au cours de l'exercice.

Rapport de gestion (suite)

Ratio de liquidité à court terme du BSIF¹

| | Moyenne pour le trimestre clos le ¹ | |
|--|--|------------------|
| | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2016 |
| Total des actifs liquides de grande qualité ² (M\$) | 23 594 | 27 310 |
| Total des sorties de trésorerie nettes ² (M\$) | 17 185 | 17 110 |
| Ratio de liquidité à court terme (%)..... | 137 | 160 |

1 Les données présentées dans ce tableau ont été calculées à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Par conséquent, le ratio de liquidité à court terme est un ratio moyen pour les trois mois du trimestre et peut ne pas correspondre aux ratios de liquidité à court terme calculés en divisant le total pondéré des actifs liquides de grande qualité par le total des sorties de trésorerie nettes pondérées.

2 Ces valeurs sont pondérées et sont calculées après l'application des pondérations prescrites aux termes de la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF s'appliquant aux actifs liquides de grande qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

Pour établir ses besoins en matière de liquidité à long terme, la banque calcule le NSFR conformément à la publication numéro 295 du comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en attendant sa mise en application en Europe et au Canada, prévue pour 2019. Le NSFR oblige les institutions à maintenir un ratio de liquidité à long terme suffisant par rapport au ratio de liquidité à long terme requis, et il rend compte du profil de financement à long terme de la banque (financement d'une durée de plus de un an). Ce ratio se veut un complément du LCR.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont détenus et gérés de façon autonome par les entités en exploitation. La plupart sont détenus directement par le service de gestion du bilan, dans le but premier de gérer le risque de liquidité conformément au cadre interne de gestion du risque de liquidité et du risque de financement. La réserve d'actifs liquides peut aussi comprendre des titres dans les portefeuilles détenus jusqu'à l'échéance.

Pour être admissibles dans la réserve d'actifs liquides, les portefeuilles détenus jusqu'à l'échéance doivent disposer d'un marché des opérations de pension vaste et liquide pour le titre sous-jacent. Les actifs liquides comprennent aussi tous les actifs liquides non grevés détenus hors des services de gestion du bilan pour toute autre fin. Le cadre interne de gestion du risque de liquidité et du risque de financement confère au service de gestion du bilan le contrôle ultime de tous les actifs liquides non grevés et des autres sources de liquidités.

Le tableau qui suit indique l'estimation de la valeur de liquidité non pondérée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant à calculer le LCR du BSIF. Le niveau des actifs liquides présenté reflète les actifs liquides non grevés à la date de présentation de l'information, selon la définition réglementaire des actifs liquides. La diminution des actifs liquides est principalement attribuable à l'affectation des liquidités excédentaires au financement de l'augmentation des prêts au cours de l'exercice.

Actifs liquides¹

| | Exercice clos le | |
|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Niveau 1 | 20 307 | 24 320 |
| Niveau 2a | 4 491 | 3 964 |
| Niveau 2b | 119 | 35 |
| | 24 917 | 28 319 |

1 Les soldes des actifs liquides qui sont présentés sont ceux en vigueur aux dates indiquées (taux au comptant) et ils ne sont pas pondérés. Par conséquent, ils ne correspondent pas à ceux figurant dans les calculs du LCR, lesquels représentent la moyenne du trimestre et sont pondérés.

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la

stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés du financement de gros afin de conserver une présence sur les marchés

monétaires locaux et d'assurer le financement optimal des actifs dont les échéances ne correspondent pas naturellement à celles des dépôts de base. Dans le cadre des mesures qu'elle prend pour assurer le financement de gros, la banque fait appel à divers programmes afin de mobiliser des fonds. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement de base. Seul le financement de gros dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme source de financement de base. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle (auditée)

| | Exercice clos le | | | | Total MS |
|--|---|---|---|--------------|----------------|
| | 31 décembre 2017 | | | | |
| <i>Payables à vue et échéant dans moins de 3 mois MS</i> | <i>Échéance dans 3 à 12 mois MS</i> | <i>Échéance dans 1 à 5 ans MS</i> | <i>Échéance dans plus de 5 ans MS</i> | | |
| Dépôts effectués par des banques | 1 696 | – | – | – | 1 696 |
| Comptes des clients..... | 48 184 | 7 587 | 1 428 | – | 57 199 |
| Mises en pension..... | 4 617 | – | – | – | 4 617 |
| Passifs détenus à des fins de transaction | 3 701 | – | – | – | 3 701 |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur..... | – | – | – | – | – |
| Dérivés | 3 343 | 672 | 1 804 | 8 | 5 827 |
| Titres de créance émis..... | 652 | 1 253 | 7 902 | 1 778 | 11 585 |
| Créances subordonnées ¹ | 9 | 27 | 141 | 1 255 | 1 432 |
| Autres passifs financiers | 6 143 | 423 | 1 584 | – | 8 150 |
| | 68 345 | 9 962 | 12 859 | 3 041 | 94 207 |
| Engagements de prêts | 40 414 | 34 | – | 16 | 40 464 |
| Contrats de garantie financière | 143 | 1 528 | 408 | 15 | 2 094 |
| Exercice clos le 31 décembre | 108 902 | 11 524 | 13 267 | 3 072 | 136 765 |

¹ Exclut les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Certains soldes indiqués dans le tableau ci-dessus ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé, car le tableau comprend les flux de trésorerie non actualisés liés au principal et aux intérêts prévus, sauf pour ce qui est des dérivés et des passifs détenus à des fins de transaction.

Les flux de trésorerie payables à l'égard des dépôts sont principalement remboursables, sur une base contractuelle, à vue ou à court préavis. Toutefois, dans la pratique, les soldes de dépôts à court terme demeurent stables, car les rentrées et les sorties de fonds s'équilibrent dans l'ensemble.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, de même que les passifs détenus à des fins de transaction, sont classés dans la catégorie « Payables à vue et échéant dans moins de 3 mois » et non selon leur échéance contractuelle, car les passifs détenus à des

fins de transaction ne sont habituellement détenus que pendant de courtes périodes. Les flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs dérivés utilisés à des fins de couverture sont classés selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière ne sont pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu de contrats de garantie financière sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables

Actifs grevés

Dans le cours normal de ses activités, la banque donnera des actifs en nantissement ou les grèvera d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, remplir ses obligations liées au système de règlement, donner des garanties dans

Rapport de gestion (suite)

le cadre des transactions de mise en pension, soutenir des instruments d'emprunt garantis ou satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise internes. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement de notation de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Résumé des obligations contractuelles futures

| | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Créances subordonnées..... | 36 | 141 | 1 255 | 1 432 |
| Contrats de location simple..... | 47 | 115 | 27 | 189 |
| Obligations aux termes d'engagements d'achat..... | 104 | 122 | 6 | 232 |
| Financement à long terme non garanti..... | 1 203 | 6 696 | 1 604 | 9 503 |
| Total des obligations contractuelles..... | 1 390 | 7 074 | 2 892 | 11 356 |

Les obligations aux termes d'engagements d'achat comprennent les ententes à long terme conclues relativement à la fourniture de technologies et à la prestation de services de traitement de données par des sociétés membres du Groupe HSBC. Les engagements relatifs à des clients en ce qui a trait à la portion inutilisée de leurs facilités de crédit ne figurent pas dans

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la banque est tenue par contrat d'effectuer des paiements relativement à certains engagements. Les montants compris dans le financement à long terme non garanti qui figurent dans le tableau suivant représentent les dépôts à terme de gros dont l'échéance initiale est de plus de un an, selon les dates de remboursement prévues au contrat. Le tableau ci-après indique en outre les obligations de la banque relatives à des engagements qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé, telles celles découlant des contrats de location simple.

Exercice clos le

31 décembre 2017

| | <i>Moins de 1 an</i> | <i>De 1 à 5 ans</i> | <i>Plus de 5 ans</i> | <i>Total</i> |
|---|--------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------|
| | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ |
| Créances subordonnées..... | 36 | 141 | 1 255 | 1 432 |
| Contrats de location simple..... | 47 | 115 | 27 | 189 |
| Obligations aux termes d'engagements d'achat..... | 104 | 122 | 6 | 232 |
| Financement à long terme non garanti..... | 1 203 | 6 696 | 1 604 | 9 503 |
| Total des obligations contractuelles..... | 1 390 | 7 074 | 2 892 | 11 356 |

le tableau ci-dessus. Grâce à ses méthodes de gestion des liquidités et des sources de financement qui font l'objet d'une surveillance minutieuse, la banque compte pouvoir respecter toutes ses obligations en matière de financement et tous les autres engagements auxquels elle doit faire face dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux de change, les prix des marchandises, les taux d'intérêt, les écarts de taux et les cours des actions, aient une incidence défavorable sur notre résultat ou sur la valeur de notre actif et de notre passif.

Gestion du risque de marché

Les responsables de la gestion du risque de marché sont indépendants des secteurs d'activité et se doivent d'établir des politiques, des procédures et des limites en accord avec le degré de tolérance au risque de la banque. Les objectifs de la gestion du risque de marché sont de repérer, mesurer et contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement par rapport au risque et de respecter le degré de tolérance au risque de la banque.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de

transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction.

La banque gère le risque de marché conformément aux politiques et aux limites de risque établies par la RGR et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par la RGR.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les

limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux écarts de crédit et aux émetteurs.

Valeur à risque

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques. Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché.

Voici les caractéristiques des modèles de simulation utilisés à l'aide de données historiques :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée;
- la VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %;
- la VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans un pour cent des cas sur une période de un an. Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- l'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement

de capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême;

- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou couvertes en un jour, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention de un jour pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle de confiance;
- la VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée;
- il est peu probable que la VaR reflète le potentiel de pertes sur les expositions qui découlent uniquement d'importantes fluctuations des marchés.

La VaR indiquée dans les tableaux et le graphique qui suivent représente la VaR globale de la banque eu égard aux portefeuilles d'instruments détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte toujours les limites de la banque.

Le total de la VaR (aux dates de clôture des périodes et en moyenne) a fléchi de 2016 à 2017 en raison surtout de la diminution du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation. Durant cette même période, la moyenne de la VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction a diminué de 2,2 M\$, pour s'établir 29,8 M\$ au 31 décembre 2017. La VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction a atteint un creux de 12,3 M\$ au 31 décembre 2017, soit une baisse de 28,7 M\$ comparativement à celle affichée au 31 décembre 2016. Quant à la moyenne de la VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction, elle a légèrement baissé de 2016 à 2017, soit de 0,2 M\$, grâce à la diminution du risque lié aux écarts de taux.

Total de la VaR

| | Exercice clos le | |
|---------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| À la clôture de l'exercice..... | 12,5 | 41,4 |
| Moyenne | 29,6 | 32,3 |
| Minimum..... | 12,5 | 16,6 |
| Maximum..... | 43,1 | 45,9 |

Rapport de gestion (suite)

VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction

| | Exercice clos le | |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| À la clôture de l'exercice | 12,3 | 41,0 |
| Moyenne | 29,8 | 32,0 |
| Minimum..... | 12,3 | 15,3 |
| Maximum..... | 41,5 | 46,0 |

VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction (par type de risque)¹

| | Change et marchan- dises M\$ | Taux d'intérêt M\$ | Capitaux propres M\$ | Écarts de taux M\$ | Diversifi- cation des portefeuilles ² M\$ | Total ⁴ M\$ |
|---|---------------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|---|---------------------------|
| De janvier à décembre 2017 | | | | | | |
| À la clôture de l'exercice..... | – | 2,5 | – | 0,5 | (0,4) | 2,6 |
| Moyenne | – | 1,4 | – | 0,5 | (0,4) | 1,5 |
| Minimum ³ | – | 0,8 | – | 0,2 | | 0,9 |
| Maximum ³ | 0,1 | 2,9 | – | 1,7 | | 3,0 |
| De janvier à décembre 2016⁵ | | | | | | |
| À la clôture de l'exercice..... | – | 1,1 | – | 0,4 | (0,4) | 1,1 |
| Moyenne | – | 1,4 | – | 0,8 | (0,5) | 1,7 |
| Minimum ³ | – | 0,5 | – | 0,2 | | 1,0 |
| Maximum ³ | 0,5 | 2,4 | – | 1,3 | | 2,5 |

1 Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant de la tenue de marché d'instruments financiers et des positions en dérivés des clients.

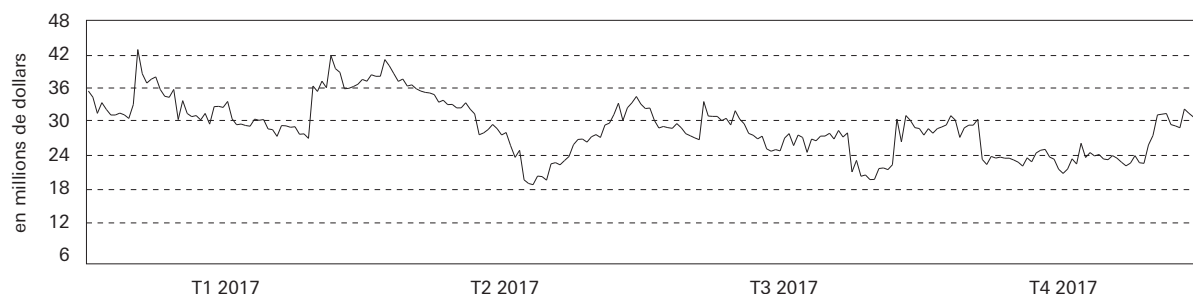
2 La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt, aux capitaux propres et aux taux de change. Cette mesure est évaluée en fonction de l'écart entre le total de la VaR, tous risques confondus, et le total des VaR par type de risque. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles.

3 Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent. Certains petits écarts dans les chiffres présentés résultent de l'arrondissement des montants.

4 Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

5 Certains montants des périodes antérieures ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

Total de la VaR quotidienne – données quotidiennes sur un an



Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence défavorable sur le résultat ou le capital. Le risque structurel de taux d'intérêt correspond à celui découlant des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction par la banque et les fonds de l'actionnaire.

Il existe trois principales sous-catégories de risque structurel de taux d'intérêt. Il se produit un risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsque les échéances résiduelles des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan ou les dates de révision de leurs taux sont différentes. Le risque de base découle des variations relatives des taux d'intérêt des instruments financiers dont la nature est identique, mais dont les taux ont été établis en fonction d'indices de taux d'intérêt différents. Quant au risque d'option, il provient des options incorporées aux caractéristiques des produits qui permettent aux clients de modifier les flux de trésorerie, telles que les options concernant les dates d'échéance prévues ou les dates de révision des taux.

Le comité d'audit et de gestion des risques est chargé d'élaborer la politique concernant le risque structurel de taux d'intérêt et d'en définir les limites. L'ALCO est responsable de la gouvernance et de la supervision continues de ces activités.

La banque utilise divers instruments de trésorerie et instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites. Elle se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments connexes qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux

(par exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement selon un échéancier hypothétique, sur la base des comportements passés.

La banque se sert de deux grands paramètres du risque de taux d'intérêt pour surveiller et atténuer celui-ci, à savoir :

- la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres – soit la variation de la valeur notionnelle (ou de marché) du portefeuille non détenu à des fins de transaction selon différents scénarios de taux d'intérêt, le bilan étant alors évalué sur une base de liquidation;
- la sensibilité du résultat à risque – soit la variation des produits d'intérêts nets projetés sur les 12 prochains mois selon divers scénarios de taux d'intérêt et un bilan dit statique.

Le tableau ci-après présente les sensibilités au risque structurel de taux d'intérêt. Le résultat à risque correspond aux répercussions des fluctuations, sur les 12 prochains mois, où la valeur économique des capitaux propres résulte d'une évaluation du bilan sur une base de liquidation. Au 31 décembre 2017, une fluctuation négative et immédiate de 100 points de base aurait une incidence défavorable de 115 M\$ sur le bénéfice, comparativement à 89 M\$ un an plus tôt. Au 31 décembre 2016, une fluctuation positive et immédiate de 100 points de base aurait une incidence défavorable de 296 M\$ sur la valeur économique des capitaux propres de la banque, soit un montant légèrement inférieur à celui de 303 M\$ à la même date de 2016. En regard de l'exercice précédent, la plus grande sensibilité du résultat à une baisse de taux s'explique essentiellement par le fait que les taux en vigueur sont plus élevés, ce qui signifie que les taux peuvent fléchir davantage avant d'atteindre le seuil qui a été modélisé.

Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt (incidence avant impôt d'une variation immédiate et soutenue des taux d'intérêt)

| | Exercice clos le | | | |
|-----------------------------------|--|-------------------|--|-------------------|
| | 31 décembre 2017 | | 31 décembre 2016 | |
| | Valeur économique des capitaux propres | Résultat à risque | Valeur économique des capitaux propres | Résultat à risque |
| | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ |
| Hausse de 100 points de base..... | (296) | 94 | (303) | 87 |
| 100 basis point decrease..... | 252 | (115) | 313 | (89) |

Risque réputationnel

Le risque réputationnel concerne les perceptions des parties intéressées, qu'elles soient fondées sur des faits ou non. Comme les attentes des parties intéressées

sont en constante évolution, le risque réputationnel est dynamique. En tant que banque mondiale, la HSBC ne fait aucun compromis quant au respect des normes élevées qu'elle a établies dans tous les territoires où elle

Rapport de gestion (suite)

est présente. Tout manquement aux normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle peut poser un risque réputationnel.

Chaque secteur d'activité doit être doté d'un comité sur le risque réputationnel et la sélection des clients qui pourra examiner les questions touchant le risque réputationnel et les transmettre à des échelons supérieurs au besoin.

Les risques réputationnels sont pris en compte et évalués par le comité d'audit et de gestion des risques et par la RGR dans le cadre de l'établissement des politiques et des normes de la banque. Nos politiques définissent la tolérance au risque de la banque et ses procédures opérationnelles pour tous les aspects du risque réputationnel, notamment la prévention des crimes financiers, la conformité à la réglementation, les questions de conduite, l'incidence sur les clients, les conséquences sur l'environnement et les relations avec le personnel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Le risque opérationnel touche tous les aspects de nos activités et a des incidences dans plusieurs domaines, en particulier le domaine juridique, la conformité à la réglementation, les crimes financiers ainsi que la sécurité et la fraude. Les risques de perte découlant d'une violation des lois ou des règlements, d'activités non autorisées, d'une erreur, d'une omission, de l'inefficacité, de la fraude, d'une panne de système ou d'un événement externe entrent tous dans la catégorie de risque opérationnel.

Tous les membres du personnel sont tenus de gérer les risques opérationnels liés aux activités opérationnelles et commerciales dont ils sont responsables.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel de la HSBC est au cœur de la gestion du risque opérationnel, et ses objectifs sont les suivants :

- Définir et gérer les risques opérationnels non financiers de manière efficace.
- Respecter la tolérance au risque opérationnel, ce qui aide l'organisation à comprendre le degré de risque qu'elle est disposée à accepter.
- Favoriser la sensibilisation aux risques futurs et aider la direction à établir des priorités.

Nous utilisons le modèle des « trois lignes de défense » pour circonscrire les obligations de reddition de comptes à la direction et les responsabilités à l'égard de la gestion des risques et de l'environnement de contrôle. Cela crée un environnement de contrôle rigoureux au sein duquel

nous pouvons gérer les risques inhérents. Le modèle sous-tend notre approche de gestion des risques en favorisant la responsabilité et la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de gestion des risques et de contrôle. Les trois lignes se résument comme suit :

- La première ligne de défense est responsable des risques et elle doit repérer et enregistrer les risques, en faire rapport et les gérer, ainsi que s'assurer que les contrôles et les évaluations appropriés sont en place pour les atténuer.
- La deuxième ligne de défense est celle qui élabore les politiques et les lignes directrices de gestion des risques. Elle fournit des conseils et des recommandations sur la gestion efficace des risques à la première ligne de défense et elle met cette dernière à l'épreuve.
- La troisième ligne de défense est le service d'audit interne de la banque, qui fournit une assurance indépendante et objective quant au caractère adéquat de la conception et de l'efficacité opérationnelle du cadre de gestion des risques.

Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité de maintenir un niveau acceptable de contrôle interne, qui soit cohérent avec l'ampleur et la nature des activités, et ils doivent trouver et évaluer les risques, concevoir des contrôles et surveiller l'efficacité de ces contrôles. Le cadre de gestion du risque opérationnel permet à la direction de s'acquitter de ces responsabilités en définissant une méthode standard d'évaluation des risques et en offrant un outil de communication systématique des données sur les pertes opérationnelles.

La fonction de gestion du risque opérationnel, qui relève du chef de la gestion des risques, surveillance, met à l'épreuve et examine, de façon exhaustive, le cadre de gestion du risque opérationnel.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque de ne pas respecter l'esprit et la lettre des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents relatifs aux bons usages du marché et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités. Nous nous sommes engagés à appliquer des normes de conformité exemplaires pour l'industrie et, pour y parvenir, nous avons mis en place une structure de gestion stricte du risque de non-conformité.

Conformité à la réglementation

La conformité à la réglementation chapeaute le risque réglementaire qui englobe les risques associés au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur le marché ou de contrevenir à d'autres normes réglementaires. Elle assure une surveillance indépendante et objective. De plus, elle met à l'épreuve une culture axée sur la conformité dont elle fait aussi la promotion, et elle appuie l'entreprise

aux fins de la production de résultats équitables pour les clients, du maintien de l'intégrité des marchés des capitaux et de l'atteinte des objectifs stratégiques de la HSBC.

Risque lié aux crimes financiers

La fonction mondiale de gestion du risque lié aux crimes financiers englobe tous les aspects de la gestion de ce risque au sein de la HSBC. Elle se consacre à la mise en œuvre des normes mondiales les plus efficaces pour combattre les crimes financiers. Cette fonction nous permet de tirer parti de nos réalisations pour gérer efficacement le risque lié aux crimes financiers à l'échelle de la banque, et ce, pour tous les types de risque, dont le blanchiment d'argent, les fraudes, le contournement des sanctions, en plus de fournir des contrôles qui aident à lutter efficacement contre la corruption. Nous continuons d'instaurer des politiques et des procédures ou de les perfectionner, de lancer de nouvelles solutions technologiques et de promouvoir, à l'échelle de la banque, une culture de gestion et de réduction efficaces du risque lié aux crimes financiers.

Risque de sécurité

Le risque de sécurité englobe le risque de sécurité matérielle, le risque de sécurité de l'information et celui de reprise après sinistre.

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité se chargent de mettre en place des mesures de réduction efficaces des risques auxquels les activités sont exposées et qui résultent de diverses menaces à la sécurité matérielle, à la poursuite de l'exploitation ou à sa reprise après un sinistre et à la sécurité de l'information et sont disponibles pour soutenir n'importe quel aspect des activités.

Les responsables de la gestion du risque de sécurité de l'information supervisent et guident nos secteurs d'activité et nos fonctions dans leurs efforts de protection des actifs liés à l'information bancaire contre les risques de perte, les interruptions opérationnelles, les utilisations malveillantes, les divulgations non autorisées, l'inaccessibilité et les dommages. Les responsables de la gestion du risque de sécurité de l'information couvrent tous les traitements de l'information, que ceux-ci impliquent ou non des personnes et la technologie ou les relations avec des partenaires commerciaux, des clients ou des tiers. Ces responsables s'occupent de la protection, de la confidentialité, de la disponibilité et de l'intégrité de l'information durant tout le cycle de vie de l'information et de son utilisation au sein de la banque. La sécurité de notre information et de notre infrastructure technologique est vitale tant pour le maintien de nos applications et traitements bancaires que pour la protection de nos clients et de la marque HSBC.

Les responsables de la gestion du risque de reprise après sinistre doivent faire en sorte que nos secteurs

d'activité et nos fonctions puissent poursuivre leurs activités d'exploitation advenant un incident majeur. Pour encadrer ce risque, ces responsables supervisent et guident les secteurs d'activité et les fonctions dans l'établissement d'un plan préalable et analysent des stratégies visant à réduire au minimum les effets défavorables d'une interruption majeure des activités en tenant compte d'un éventail de risques réels ou émergents. La planification préalable est axée sur la protection du service à la clientèle, du personnel, de notre réputation, des sources de revenus et de l'intégrité des données et des documents. Chaque secteur d'activité ou fonction possède son propre plan de relance qu'il élabore à la lumière d'une analyse d'impact sur les activités. Le plan détermine combien de temps il faudrait à une unité opérationnelle pour qu'une interruption entraîne un niveau de perte inacceptable, c'est-à-dire critique. Ces plans sont examinés et testés tous les ans par chaque secteur d'activité et chaque fonction.

L'équipe chargée de la gestion du risque de sécurité matérielle met au point des outils de prévention physiques, électroniques et opérationnels d'application pratique afin de s'assurer que le personnel, les biens et les actifs que gèrent la banque sont protégés des crimes, du vol, des attaques et des groupes hostiles à la HSBC. Cette équipe a pour mandat de protéger nos établissements et ce qu'ils contiennent en émettant des politiques, procédures et lignes directrices des plus contraignantes. De concert avec les principales parties intéressées, cette équipe gère et met en œuvre une stratégie exhaustive visant la sécurité matérielle, assurant l'application uniforme de mesures standards dans les établissements actuels et ceux à venir, ce qui englobe la conception, l'implantation et la gestion de contrôles opérationnels, technologiques et physiques afin d'atténuer le risque de sécurité matérielle.

Risque fiduciaire

Le risque fiduciaire est le risque que nos services fiduciaires aux clients soient entachés de négligence ou d'un manque d'honnêteté. Pour nous, une obligation fiduciaire est celle où nous détenons, gérons ou surveillons le bien d'autrui, ou en avons la responsabilité, et qui constitue une obligation juridique ou réglementaire d'agir avec le plus grand soin et la plus entière bonne foi. Un fiduciaire doit prendre des décisions et agir dans l'intérêt du tiers et doit placer les volontés et les besoins du client en premier, au-dessus des besoins de l'organisation.

Le risque fiduciaire est géré dans les entités désignées au moyen d'un cadre de politiques et d'un suivi d'indicateurs clés. Les principales entités de fiducie de la banque sont Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc., qui s'exposent au risque fiduciaire en raison de leurs activités de gestion de placements au nom des clients.

Rapport de gestion (suite)

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs. Veuillez noter que les risques décrits ci-après, dont bon nombre échappent au contrôle de la banque, ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient aussi se répercuter sur nos résultats.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix du logement, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, le défaut d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés des capitaux mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, des changements touchant le contexte économique et politique à l'échelle mondiale, tels le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et la poursuite des négociations concernant l'ALENA, pourraient influencer le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques qu'adoptent les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaut chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, les taux d'intérêt peuvent être influencés par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur nos résultats. Par exemple, le contexte dans lequel nous exerçons nos activités demeure caractérisé par des taux d'intérêt qui restent faibles malgré les récentes hausses, ce qui exerce une pression sur nos résultats. Tout changement futur à ces politiques influera directement sur notre bénéfice.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens sont très actifs dans plusieurs domaines, notamment ceux qui relèvent de la protection du consommateur, des activités sur les marchés financiers, de la lutte contre le blanchiment d'argent, et de la supervision et du renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et l'intérêt du public. Des changements considérables ont été apportés aux lois et aux règlements régissant le secteur des services financiers, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats. Par exemple, le gouvernement du Canada a instauré diverses mesures afin d'atténuer les préoccupations que soulèvent le niveau et la persistance de l'endettement des ménages canadiens soit, notamment, l'imposition d'une taxe aux acheteurs étrangers en Colombie-Britannique et en Ontario et de nouveaux scénarios de simulation de crise dans les cas de prêts hypothécaires non assurés. La mise en œuvre de ces mesures ou d'autres règlements pourrait influencer sur notre rentabilité.

Notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières qui nuiraient à notre flexibilité stratégique, à notre réputation et à nos résultats.

Degré de concurrence et technologies perturbatrices

Le degré de concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Qui plus est, des sociétés non financières (telles des entreprises de technologie financière) offrent de plus en plus de services que fournissent traditionnellement les banques. Bien que cette nouvelle réalité génère des occasions auxquelles nous prenons activement part, elle menace les modèles d'affaires conventionnels des institutions financières.

Variation de nos notations de crédit

Les notations de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos notations de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Un abaissement important de ces notations pourrait faire augmenter considérablement nos coûts de financement et restreindre notre accès aux marchés financiers des capitaux par emprunt ou des capitaux propres.

Risque opérationnel et risque d'infrastructure

Nous sommes exposés à plusieurs types de risque opérationnel, dont le risque de fraude par les employés ou d'autres personnes, le risque de transaction du personnel non autorisée et le risque d'erreur opérationnelle ou humaine. Nous courons un risque de perte en raison d'une cyberattaque et aussi un risque de panne d'ordinateur ou de système de télécommunications même si nous faisons tout pour maintenir ces systèmes en bon état de marche. Certains de nos services ou de nos activités pourraient être interrompus ou rendus non sécuritaires en raison de l'utilisation d'Internet, ce qui pourrait affecter nos clients et nos infrastructures. Vu le volume élevé de transactions que nous traitons chaque jour, certaines erreurs peuvent se répéter ou prendre des proportions importantes avant d'être découvertes et corrigées. Les lacunes ou les échecs de nos processus internes, de notre personnel ou de nos systèmes, ou de ceux de tiers, y compris de nos systèmes de traitement de données financières, comptables ou autres, pourraient entraîner une perte financière et entacher notre réputation. Par ailleurs, malgré les plans d'urgence dont nous disposons, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et la collectivité dans laquelle

nous faisons des affaires, par exemple une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une catastrophe écologique ou un acte terroriste.

Autres risques

Les autres facteurs susceptibles d'influer sur nos résultats comprennent les risques liés au développement durable qui sont inhérents aux services financiers que la banque fournit à ses clients et qui pourraient avoir indirectement des conséquences inacceptables pour les gens ou l'environnement; le risque de changement climatique et le risque connexe sur les activités de nos clients au cours de leur processus d'adaptation à une économie prônant de moins en moins d'émissions de carbone; les changements dans les normes comptables, dont leurs répercussions sur nos méthodes, nos estimations et nos jugements comptables; les modifications apportées aux taux d'imposition ainsi qu'aux lois et aux politiques fiscales et les interprétations qu'en font les administrations fiscales; notre capacité à recruter, à perfectionner et à fidéliser du personnel clé; et le risque de modélisation que pose le risque d'erreur dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre ou l'utilisation de modèles.

Capital

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

Gestion du capital (audité)

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son programme interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux propres (« PIEACP »). La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan d'exploitation annuel.

La banque maintient une capitalisation qui reflète l'ensemble de son profil de risque et de son environnement de contrôle, telle que déterminée par le PIEACP. Le PIEACP sert à gérer le capital et à assurer que la banque dispose d'un capital suffisant, qui est conforme à la réglementation et aux objectifs internes, afin de couvrir les risques actuels et éventuels et de lui permettre de traverser des périodes de crise économique grave (scénarios de crise). Les principaux éléments du PIEACP de la banque comprennent, entre autres : le degré de tolérance au risque; le repérage et l'évaluation des risques que la banque court; une évaluation de l'adéquation des capitaux propres par rapport aux exigences réglementaires, compte tenu des scénarios de crise.

La direction a mis en place des structures de gouvernance et des contrôles internes appropriés de manière à préserver l'efficacité du PIEACP dans la gestion du capital de la banque.

Du début à la fin de 2017, la banque a respecté les exigences réglementaires qui s'appliquaient à elle.

Règles de Bâle III concernant le capital et l'effet de levier

La banque évalue la suffisance de son capital selon les normes établies dans les directives publiées par le BSIF, conformément aux normes de suffisance du capital énoncées dans le dispositif de Bâle III.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle exigence selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption des exigences actuelles en 2013 qui ne respectent pas ces exigences seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal (le « ratio CET1 »). En outre, aux fins du calcul des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, certains autres ajustements réglementaires, dont ceux ayant trait au goodwill, aux immobilisations incorporelles, aux actifs

Rapport de gestion (suite)

des régimes de retraite et aux actifs d'impôt différé, seront apportés progressivement sur une période de cinq ans, soit de 2014 à 2018. Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a établi des cibles de capitaux propres calculées selon la formule dite « tout compris » (qui inclut une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser, comme suit : ratio CET1 de 7,0 %; ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 %.

Ratios du capital réglementaire

Ratios du capital réglementaire réels et exigences en matière de capital

| | Exercice clos le | |
|--|---------------------|---------------------|
| | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2016 |
| Ratios du capital réglementaire réels ¹ | | |
| Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 | 10,5 % | 10,5 % |
| Ratio du capital de catégorie 1 | 12,4 % | 12,5 % |
| Ratio du capital total | 14,7 % | 13,5 % |
| Ratio de levier ² | 4,9 % | 4,7 % |
| Exigences en matière de capital réglementaire ³ | | |
| Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal | 7,0 % | 7,0 % |
| Ratio du capital de catégorie 1 minimal | 8,5 % | 8,5 % |
| Ratio du capital total minimal | 10,5 % | 10,5 % |

1 *Présentation selon une formule dite « tout compris » aux termes de Bâle III, conforme aux directives du BSIF, qui applique les ajustements réglementaires de Bâle III à compter du 1er janvier 2014, mais qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de 10 ans qui a débuté le 1er janvier 2013.*

2 *Présentation sur une base transitoire aux termes de Bâle III, conforme aux directives du BSIF, qui intègre graduellement les ajustements réglementaires de Bâle III sur quatre ans à compter du 1er janvier 2015 et qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de 10 ans qui a débuté le 1er janvier 2013.*

3 *Selon la formule « tout compris » incluant la réserve de conservation de capital requise.*

Capital réglementaire

Capital réglementaire et actifs pondérés en fonction des risques

Voici une présentation selon la formule dite « tout compris » aux termes de Bâle III, compte tenu de l'application des ajustements réglementaires de Bâle III à compter

du 1^{er} janvier 2013 et de l'élimination graduelle des instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de 10 ans qui a débuté à cette date.

| | Exercice clos le | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | 31 décembre 2017 M\$ | 31 décembre 2016 M\$ |
| Capital de catégorie 1 | 5 589 | 5 241 |
| Capitaux propres ordinaires de catégorie 1 | 4 739 | 4 391 |
| Capitaux propres ordinaires bruts ¹ | 4 860 | 4 564 |
| Ajustements réglementaires | (121) | (173) |
| Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible ² | 850 | 850 |
| Capital de catégorie 2 ³ | 1 042 | 445 |
| Total du capital disponible à des fins réglementaires (audité) | 6 631 | 5 686 |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques | 45 035 | 42 005 |

1 *Comprend les capitaux propres ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.*

2 *Comprend les instruments de capital à éliminer graduellement.*

3 *Comprend les instruments de capital directement émis, à éliminer graduellement, et les comptes de correction de valeur évalués collectivement.*

Actions en circulation et dividendes

Le tableau qui suit présente les actions en circulation, les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions sur les parts HSBC HaTS^{MC} au cours des trois derniers exercices :

| | 31 décembre 2017 | | | 31 décembre 2016 | | | 31 décembre 2015 | | |
|---|----------------------------------|--|----------------------------|----------------------------------|--|----------------------------|----------------------------------|--|----------------------------|
| | Dividende en \$ par action | Nombre d'actions émises '000s | Valeur comptable M\$ | Dividende en \$ par action | Nombre d'actions émises '000s | Valeur comptable M\$ | Dividende en \$ par action | Nombre d'actions émises '000s | Valeur comptable M\$ |
| Actions ordinaires..... | 0 471 | 498 668 | 1 225 | 0 684 | 498 668 | 1 225 | 0 666 | 498 668 | 1 225 |
| Actions privilégiées de catégorie 1 ¹ | | | | | | | | | |
| Série C ² | 1 275 | – | – | 1 275 | 7 000 | 175 | 1 275 | 7 000 | 175 |
| Série D ² | 1 250 | – | – | 1 250 | 7 000 | 175 | 1 250 | 7 000 | 175 |
| Série G..... | 1 000 | 20 000 | 500 | 1 000 | 20 000 | 500 | 0 500 | 20 000 | 500 |
| Série I ³ | 0 000 | 14 000 | 350 | – | – | – | – | – | – |
| HSBC HaTS ^{MC} série 2015 ⁴ | – | – | – | – | – | – | 25,75 | – | – |

1 Les dividendes en trésorerie sur les actions privilégiées sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement.

2 Les actions privilégiées de catégorie 1, séries C et D, ont été rachetées le 31 décembre 2017.

3 Les actions privilégiées de catégorie 1, série I, ont été émises le 7 décembre 2017 et aucun dividende n'a été déclaré sur celles-ci en 2017.

4 Les parts HSBC HaTS^{MC} – série 2015, ont été rachetées le 30 juin 2015.

Au cours de l'exercice, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 235 M\$ sur ses actions ordinaires, une baisse de 106 M\$ par rapport à l'exercice 2016, ainsi que des dividendes d'un montant de 38 M\$ sur ses actions privilégiées de catégorie 1, séries C, D et G, ce qui est identique à ceux de l'exercice précédent. Aucun dividende n'a été déclaré en 2017 sur ses actions privilégiées de catégorie 1, série I, lesquelles ont été émises le 7 décembre 2017.

Des dividendes de 200 M\$ ont été déclarés sur ses actions ordinaires et seront versés au plus tard le 30 mars 2018 à l'actionnaire inscrit le 15 février 2018.

Des dividendes trimestriels réguliers sont déclarés sur les actions privilégiées de catégorie 1, série G, de la banque. Un dividende initial de 5 M\$ a été déclaré sur ses actions privilégiées de catégorie 1, série I. Les dividendes seront versés le 31 mars 2018 ou le premier jour ouvrable suivant cette date aux actionnaires inscrits le 15 mars 2018, conformément aux modalités établies à cet égard et de la façon habituelle.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le rapport annuel incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les contrôles auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités; la délégation de pouvoirs et l'obligation morale des employés; la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque; le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation; et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation. La direction a mis en place un processus d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité d'audit et de gestion des risques composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité d'audit et de gestion des risques passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque. Ils approuvent les états financiers trimestriels et recommandent l'approbation des états financiers annuels par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité d'audit et de gestion des risques comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par les actionnaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par les actionnaires et des auditeurs internes.

Au 31 décembre 2017, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de la conception et de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (*Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par les actionnaires, l'auditeur interne en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Sandra Stuart
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada



Jacques Fleurant
Chef des finances
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 15 février 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la Banque HSBC Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci joints de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan consolidé de la Banque HSBC Canada et des ses filiales au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada
Le 16 février 2018

États financiers consolidés

États financiers consolidés et notes annexes

| | Page | | Page |
|---|-------------|---|-------------|
| États financiers | | | |
| État consolidé du résultat net | 73 | 15 Immobilisations corporelles..... | 118 |
| État consolidé du résultat global | 74 | 16 Participations dans des filiales et d'autres entités | 119 |
| Bilan consolidé..... | 75 | 17 Autres actifs | 120 |
| Tableau consolidé des flux de trésorerie..... | 76 | 18 Goodwill et immobilisations incorporelles ... | 120 |
| État consolidé des variations des capitaux propres..... | 77 | 19 Passifs détenus à des fins de transaction..... | 121 |
| | | 20 Titres de créance émis..... | 121 |
| | | 21 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur | 121 |
| Notes annexes | | | |
| 1 Base d'établissement..... | 78 | 22 Autres passifs..... | 121 |
| 2 Résumé des principales méthodes comptables | 81 | 23 Créances subordonnées..... | 122 |
| 3 Résultat d'exploitation net | 95 | 24 Juste valeur des instruments financiers..... | 128 |
| 4 Rémunération et avantages du personnel..... | 95 | 25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs | 129 |
| 5 Paiements fondés sur des actions..... | 99 | 26 Capital-actions | 130 |
| 6 Charge d'impôt | 100 | 27 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie..... | 131 |
| 7 Dividendes | 101 | 28 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties | 131 |
| 8 Analyse sectorielle | 101 | 29 Contrats de location | 132 |
| 9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation | 105 | 30 Transactions avec des parties liées..... | 133 |
| 10 Actifs détenus à des fins de transaction..... | 107 | 31 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers | 135 |
| 11 Dérivés | 108 | 32 Actions en justice et litiges de nature réglementaire..... | 137 |
| 12 Placements financiers | 115 | 33 Événements postérieurs à la date de clôture... | 137 |
| 13 Sensibilité aux taux d'intérêt | 116 | | |
| 14 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation | 118 | | |

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

| | Notes | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts | | 1 910 | 1 744 |
| Charges d'intérêts | | (733) | (617) |
| Produits d'intérêts nets..... | | 1 177 | 1 127 |
| Produits de commissions..... | | 729 | 735 |
| Charges de commissions..... | | (76) | (68) |
| Produits de commissions nets | | 653 | 667 |
| Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets | | 102 | 173 |
| Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation..... | | 23 | 17 |
| Produits de négociation nets | | 125 | 190 |
| Charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur | | (4) | (4) |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers..... | | 31 | 24 |
| Autres produits d'exploitation | | 88 | 75 |
| Total du résultat d'exploitation | | 2 070 | 2 079 |
| Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit | | 108 | (107) |
| Résultat d'exploitation net | 3 | 2 178 | 1 972 |
| Rémunération et avantages du personnel..... | 4, 5 | (705) | (662) |
| Charges générales et administratives | | (537) | (550) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | | (33) | (33) |
| Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles | | (14) | (10) |
| Total des charges d'exploitation | | (1 289) | (1 255) |
| Bénéfice d'exploitation..... | | 889 | 717 |
| Quote-part du résultat des entreprises associées..... | | 6 | (2) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | | 895 | 715 |
| Charge d'impôt sur le résultat..... | 6 | (227) | (191) |
| Bénéfice de l'exercice | | 668 | 524 |
| Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire | | 630 | 486 |
| Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions privilégiées..... | | 38 | 38 |
| Bénéfice attribuable aux actionnaires | | 668 | 524 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | | 498 668 | 498 668 |
| Bénéfice de base par action ordinaire | | 1,26 \$ | 0,97 \$ |

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques », « Capital » et « Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

| | Notes | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------|-------------|-------------|
| Bénéfice de l'exercice | | 668 | 524 |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net à la réalisation de conditions précises : | | | |
| Placements disponibles à la vente | | 18 | 3 |
| – profits sur la juste valeur | | 55 | 28 |
| – profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net à la sortie | | (31) | (24) |
| – charge d'impôt sur le résultat..... | | (6) | (1) |
| Couvertures de flux de trésorerie | | (106) | (68) |
| – profits sur la juste valeur | | 32 | 106 |
| – profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net..... | | (175) | (198) |
| – produit d'impôt sur le résultat..... | | 37 | 24 |
| Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net à la réalisation de conditions précises : | | | |
| Réévaluation au titre des régimes à prestations définies..... | | (12) | (41) |
| – avant l'impôt sur le résultat..... | 4 | (19) | (55) |
| – impôt sur le résultat..... | 6 | 7 | 14 |
| Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur en raison des fluctuations du risque de crédit propre à l'entité | | 3 | – |
| – avant l'impôt sur le résultat..... | | 3 | – |
| – impôt sur le résultat..... | | – | – |
| Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt | | (97) | (106) |
| Résultat global total pour l'exercice attribuable aux actionnaires | | 571 | 418 |

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques », « Capital » et « Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

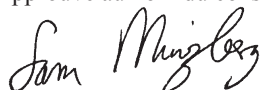
Au 31 décembre (en millions de dollars)

| | Notes | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------|---------------|---------------|
| ACTIF | | | |
| Trésorerie et soldes détenus dans des banques centrales | | 411 | 66 |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques | | 25 | 58 |
| Actifs détenus à des fins de transaction | 10 | 5 373 | 6 288 |
| Dérivés | 11 | 3 675 | 3 850 |
| Prêts et avances à des banques | | 1 221 | 1 071 |
| Prêts et avances à des clients | | 50 337 | 46 907 |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction | | 6 153 | 5 938 |
| Placements financiers | 12 | 22 913 | 25 231 |
| Autres actifs | 17 | 899 | 417 |
| Paiements anticipés et produits à recevoir | | 213 | 186 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | | 4 801 | 4 322 |
| Actifs d'impôt exigible | | 44 | 30 |
| Immobilisations corporelles | 15 | 106 | 104 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | 18 | 90 | 70 |
| Impôt différé | | 118 | 119 |
| Total de l'actif | | 96 379 | 94 657 |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Passif | | | |
| Dépôts effectués par des banques | | 1 696 | 946 |
| Comptes des clients | | 57 054 | 56 674 |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction | | 4 604 | 4 345 |
| Effets en transit vers d'autres banques | | 299 | 82 |
| Passifs détenus à des fins de transaction | 19 | 3 701 | 3 784 |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ¹ | 21 | — | 403 |
| Dérivés | 11 | 3 516 | 3 838 |
| Titres de créance émis | 20 | 10 820 | 10 256 |
| Autres passifs | 22 | 2 217 | 2 610 |
| Acceptations | | 4 801 | 4 322 |
| Charges à payer et produits différés | | 475 | 475 |
| Passifs au titre des prestations de retraite | 4 | 346 | 342 |
| Créances subordonnées ¹ | 23 | 1 039 | 1 039 |
| Provisions | | 61 | 116 |
| Passifs d'impôt exigible | | 40 | 10 |
| Total du passif | | 90 669 | 89 242 |
| Capitaux propres | | | |
| Actions ordinaires | 26 | 1 225 | 1 225 |
| Actions privilégiées | 26 | 850 | 850 |
| Autres réserves | | (61) | 27 |
| Résultats non distribués | | 3 696 | 3 313 |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires | | 5 710 | 5 415 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 96 379 | 94 657 |

1 Les variations des créances subordonnées au cours de l'exercice sont attribuables aux entrées de trésorerie liées à l'émission de titres de créance subordonnés d'un montant de 1,0 G\$ et aux sorties de trésorerie liées au remboursement de titres d'un montant de 1,4 G\$, tel qu'il est indiqué dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. Les variations hors trésorerie au cours de l'exercice reflètent des pertes sur la juste valeur de 3,0 M\$.

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques », « Capital » et « Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil d'administration
de la Banque HSBC Canada,
Samuel Minzberg



La présidente et chef de la direction
de la Banque HSBC Canada,
Sandra Stuart

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

| | Notes | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | |
| Bénéfice avant impôt..... | | 895 | 715 |
| Ajustements pour : | | | |
| – éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt.... | 27 | (40) | 176 |
| – variation des actifs d'exploitation..... | 27 | (3 982) | 878 |
| – variation des passifs d'exploitation..... | 27 | 2 232 | (1 722) |
| – impôt payé..... | | (159) | (134) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation..... | | <u>(1 054)</u> | <u>(87)</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Achat de placements financiers..... | | (7 685) | (18 322) |
| Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers..... | | 10 028 | 17 029 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles..... | | (65) | (45) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement..... | | <u>2 278</u> | <u>(1 338)</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Remboursement de créances subordonnées..... | | (1 400) | (200) |
| Émission de créances subordonnées..... | | 1 000 | 1 000 |
| (Remboursement) émission de titres d'emprunt..... | | (671) | 671 |
| Dividendes versés aux actionnaires..... | | (273) | (379) |
| Émission d'actions privilégiées..... | | 350 | – |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement..... | | <u>(994)</u> | <u>1 092</u> |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice..... | | 1 650 | 1 983 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice..... | 27 | <u>1 880</u> | <u>1 650</u> |
| Intérêts | | | |
| Intérêts payés..... | | (743) | (612) |
| Intérêts reçus..... | | 1 887 | 1 754 |

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques », « Capital » et « Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

| | Autres réserves | | | | | Total des capitaux propres M\$ |
|--|---|------------------------------------|---|--|--|--------------------------------------|
| | Capital- actions ¹ M\$ | Résultats non distribués M\$ | Écart de réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente M\$ | Réserve de couverture des flux de trésorerie M\$ | Total des autres réserves M\$ | |
| Au 1 ^{er} janvier 2017 | 2 075 | 3 313 | (30) | 57 | 27 | 5 415 |
| Bénéfice de l'exercice | — | 668 | — | — | — | 668 |
| Autres éléments du résultat global, après impôt | — | (9) | 18 | (106) | (88) | (97) |
| Placements disponibles à la vente | — | — | 18 | — | 18 | 18 |
| Couvertures de flux de trésorerie | — | — | — | (106) | (106) | (106) |
| Réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies | — | (12) | — | — | — | (12) |
| Variation de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur en raison des fluctuations du risque de crédit propre à l'entité | — | 3 | — | — | — | 3 |
| Résultat global total pour l'exercice | — | 659 | 18 | (106) | (88) | 571 |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires | — | (235) | — | — | — | (235) |
| Dividendes versés sur les actions privilégiées | — | (38) | — | — | — | (38) |
| Émissions d'actions privilégiées – catégorie I, série I | 350 | — | — | — | — | — |
| Rachat d'actions privilégiées – catégorie I, série C et D | (350) | — | — | — | — | — |
| Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel | — | (3) | — | — | — | (3) |
| Au 31 décembre 2017 | 2 075 | 3 696 | (12) | (49) | (61) | 5 710 |
| | Autres réserves | | | | | Total des capitaux propres M\$ |
| | Capital- actions ¹ M\$ | Résultats non distribués M\$ | Écart de réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente M\$ | Réserve de couverture des flux de trésorerie M\$ | Total des autres réserves M\$ | |
| Au 1 ^{er} janvier 2016 | 2 075 | 3 209 | (33) | 125 | 92 | 5 376 |
| Bénéfice de l'exercice | — | 524 | — | — | — | 524 |
| Autres éléments du résultat global, après impôt | — | (41) | 3 | (68) | (65) | (106) |
| Placements disponibles à la vente | — | — | 3 | — | 3 | 3 |
| Couvertures de flux de trésorerie | — | — | — | (68) | (68) | (68) |
| Réévaluations du passif/de l'actif au titre des prestations définies | — | (41) | — | — | — | (41) |
| Résultat global total pour l'exercice | — | 483 | 3 | (68) | (65) | 418 |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires | — | (341) | — | — | — | (341) |
| Dividendes versés sur les actions privilégiées | — | (38) | — | — | — | (38) |
| Au 31 décembre 2016 | 2 075 | 3 313 | (30) | 57 | 27 | 5 415 |

¹ Le capital-actions se compose de 1 225 M\$ en actions ordinaires et de 850 M\$ en actions privilégiées.

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques », « Capital » et « Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes

1 Base d'établissement

a Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (*International Financial Accounting Standards* ou « IFRS ») se composent des normes comptables publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada (la « banque », « HSBC ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les IFRS et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Au 31 décembre 2017, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées et il n'y avait aucune différence entre les normes IFRS appliquées par la banque et celles publiées par l'IASB.

b Normes adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

La banque a adopté, en date du 1^{er} janvier 2017, les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers* relativement à la présentation des profits et pertes sur les passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés. Par conséquent, l'incidence des fluctuations du risque de crédit de ces passifs est présentée dans les autres éléments du résultat global, l'incidence résiduelle étant présentée en résultat net. Comme l'autorisent les dispositions transitoires d'IFRS 9, les chiffres des périodes correspondantes n'ont pas été retraités. L'adoption de ce mode de présentation a fait augmenter les résultats non distribués de 2,7 M\$ au moment où elle a eu lieu et a fait diminuer le bénéfice avant impôt de 2,7 M\$ et le bénéfice de base et dilué par action de 0,01 \$, ce qui a eu un effet contraire sur les autres éléments du résultat global, mais n'a eu aucune incidence sur l'actif net. Voir la note 21 pour plus de renseignements.

Aucune autre nouvelle norme n'a été mise en application en 2017. Cependant, au cours de ce même exercice, la banque a adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications de normes qui ont eu une incidence négligeable sur les présents états financiers consolidés.

c Changements comptables à venir

Modifications mineures apportées à des IFRS

L'IASB a publié un certain nombre de modifications mineures apportées à des IFRS dans le cadre des améliorations annuelles des IFRS 2014-2016 et d'une série de modifications individuelles qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous prévoyons qu'une fois adoptées, elles auront une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés. La banque n'a adopté par anticipation aucune des modifications entrant en vigueur après le 31 décembre 2017, à l'exception des exigences prévues par IFRS 9 *Instruments financiers* concernant la présentation des profits et des pertes sur les passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur, qui ont été adoptées le 1^{er} janvier 2017.

Nouvelles IFRS importantes

L'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers*, IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et IFRS 16 *Contrats de location*.

IFRS 9 Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* qui constitue la norme globale qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et qui énonce les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classement et évaluation

Le classement et l'évaluation des actifs financiers seront fonction de la façon dont ces actifs sont gérés (soit le modèle économique que suit l'entité) ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels liés aux instruments. Ces facteurs déterminent si de tels actifs sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. L'incidence cumulée de l'application des critères relatifs au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pourrait, par rapport à IAS 39, se traduire par des différences quant à la population d'actifs financiers qui seront évalués au coût amorti ou à la juste valeur.

Pour les passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur, les profits et pertes liés aux variations du risque de crédit propre à l'entité devront être pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

1 Base d'établissement (suite)

c Changements comptables à venir (suite)

Dépréciation

Les exigences relatives à la dépréciation concernent les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances liées aux contrats de location et à certains engagements de prêt et aux contrats de garantie financière. Au moment de la constatation initiale, un compte de correction de valeur (ou une provision s'il s'agit d'engagements ou de garanties) doit être établi pour les pertes sur créances attendues (« PCA ») résultant d'événements de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivants (« PCA sur 12 mois »). Advenant une augmentation marquée du risque de crédit, un compte de correction de valeur (ou une provision) doit être établi au titre des PCA pouvant résulter de tous les événements de défaut susceptibles de survenir au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier (« PCA sur la durée de vie »). Les actifs financiers pour lesquels des PCA sur 12 mois sont constatées sont considérés de « niveau 1 », les actifs financiers qui sont considérés comme ayant subi une augmentation marquée du risque de crédit sont de « niveau 2 » et les actifs financiers pour lesquels il existe des indications objectives de dépréciation qui sont considérés en situation de défaillance ou ayant une mauvaise qualité de crédit sont de « niveau 3 ».

L'appréciation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA doivent être exemptes de parti pris et pondérées en fonction des probabilités et doivent tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant les événements passés et les circonstances actuelles, ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA doit tenir compte de la valeur temps de l'argent. Par conséquent, la constatation et l'évaluation de la dépréciation seront davantage axées sur l'avenir que selon IAS 39, et les pertes de valeur qui en découleront auront tendance à être plus volatiles.

Comptabilité de couverture

Les exigences générales concernant la comptabilité de couverture visent à la simplifier, à établir une corrélation plus étroite avec la stratégie de gestion des risques et à permettre que la comptabilité de couverture soit appliquée à une plus grande variété d'instruments de couverture et de risques. Cependant, cette norme ne porte pas expressément sur les stratégies de comptabilité de macro-couverture, lesquelles revêtent une importance particulière pour bon nombre de banques. Ainsi, IFRS 9 offre un choix quant à la méthode comptable qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39.

Transition

À l'exception des dispositions concernant la présentation des profits et des pertes sur les passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur, qui ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2017, les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers* seront adoptées le 1^{er} janvier 2018. IFRS 9 autorise un choix de méthode comptable qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. La banque s'est prévaluée de cette option, mais elle appliquera les nouvelles dispositions prescrites par les modifications d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* qui portent sur les informations à fournir sur la comptabilité de couverture. Les exigences qui concernent le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation seront appliquées de manière rétrospective au moyen d'un ajustement du bilan d'ouverture à la date de première application sans obligation de retraitement des chiffres des périodes correspondantes. La banque n'a pas l'intention d'effectuer un tel retraitement. L'adoption de la norme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur l'actif net ni sur le ratio CET1. La banque continue d'étudier et d'affiner certains éléments de son processus d'évaluation de la dépréciation préalablement à la publication de ses résultats du premier trimestre de 2018.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* qui s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. IFRS 15 établit, pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires, une approche fondée sur des principes et introduit le concept selon lequel les produits associés à des obligations de prestation sont constatés lorsque celles-ci sont remplies. La banque adoptera la norme à la date d'entrée en vigueur obligatoire au moyen de la méthode rétrospective et comptabilisera l'effet cumulatif, le cas échéant, de l'application initiale comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. La banque a évalué l'incidence d'IFRS 15 et elle a déterminé que l'application de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Notes annexes (suite)

1 Base d'établissement (suite)

c Changements comptables à venir (suite)

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 exige que le preneur comptabilise la plupart des contrats de location qui entrent dans le champ d'application de la norme d'une manière similaire à la façon dont les contrats de location-financement sont présentement comptabilisés conformément à IAS 17 *Contrats de location*. Le preneur comptabilisera un actif lié au droit d'utilisation et un passif financier correspondant à l'état de la situation financière. L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et le passif financier sera évalué au coût amorti. La comptabilisation par le bailleur demeure sensiblement similaire à celle prévue par IAS 17. La banque évalue actuellement l'incidence d'IFRS 16. À la date de publication des présents états financiers, elle n'était pas en mesure d'en évaluer les répercussions. Les engagements actuels en vertu de contrats de location simple sont présentés à la note 29 des états financiers.

d Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. L'abréviation « M\$ » désigne des millions de dollars. Les montants des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique et qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans l'état du résultat net, selon l'endroit où le profit ou la perte de l'élément sous-jacent est comptabilisé.

e Présentation de l'information

Certaines informations devant être fournies aux termes des IFRS sont présentées aux rubriques auditées du Rapport et états financiers annuels comme suit :

- Les informations à fournir aux termes d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* sur la nature et la portée des risques afférents aux instruments financiers et le rapprochement des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentées dans les informations auditées de la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion;
- Les informations à fournir sur le capital aux termes d'IAS 1 *Présentation des états financiers* sont présentées dans les informations auditées de la rubrique « Capital » du rapport de gestion.
- Les informations à fournir concernant les activités de titrisation et les produits structurés de la banque sont incluses à la note 14.

f Changements apportés à la présentation des états financiers et des notes annexes

Il n'y a eu aucun changement de la présentation des états financiers et des notes annexes.

g Hypothèses et estimations comptables critiques

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les estimations et jugements pourraient différer considérablement des estimations et jugements retenus par la direction aux fins de l'établissement des présents états financiers. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et à des jugements critiques au moment de leur application sont énumérées ci-après et abordées à la rubrique « Estimations comptables et jugements critiques » du rapport de gestion. Cette rubrique rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes et de la grande part de jugement qui est nécessaire ainsi que de l'incertitude relative aux estimations.

- Dépréciation des prêts et avances;
- Évaluation des instruments financiers;
- Actifs d'impôt différé;
- Obligations au titre des prestations définies.

1 Base d'établissement (suite)

h Analyse sectorielle

Les activités de la banque sont gérées en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, les services bancaires de détail, la gestion de patrimoine ainsi que le centre général.

L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels, et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées.

i Continuité de l'exploitation

Les états financiers sont préparés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, puisque les administrateurs sont convaincus que la banque possède les ressources voulues pour continuer son exploitation dans un avenir prévisible. En faisant cette évaluation, les administrateurs ont tenu compte d'un vaste éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, dont les projections futures de la rentabilité et des sources de financement.

2 Résumé des principales méthodes comptables

a Consolidation et méthodes connexes

Participations dans des filiales

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances, dont la mission et la conception de l'entité, les faits et circonstances entourant les droits décisionnels et les droits à des rendements et/ou la capacité de la banque de varier les rendements. Le contrôle est par la suite réévalué lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, en tenant compte de tout changement de ces faits et circonstances, des changements importants des droits à des rendements et/ou de la capacité de la banque de varier les rendements.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation, qui sont appliqués sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a des indications de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

Notes annexes (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

a Consolidation et méthodes connexes (suite)

Entités structurées

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien continu qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées de manière à ce que la transaction, qui constitue l'objectif de l'entité, puisse se produire. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale et qu'elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien continu avec l'entité structurée.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée ci-dessus.

Participations dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 16), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

b Résultat d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Produits et charges d'intérêts d'instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur : Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur (autres que les titres de créance émis par la banque et les dérivés gérés conjointement avec de tels titres de créance) sont comptabilisés aux postes « Produits d'intérêts » et « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

Les **produits de commissions** proviennent d'une vaste gamme de services que la banque offre à sa clientèle. Ils sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits tirés de l'exécution d'une opération importante sont comptabilisés comme tels lorsque l'opération est effectuée (par exemple, les frais de négociation ou liés à la participation à la négociation, une opération pour le compte d'un tiers, comme la conclusion d'un arrangement pour l'acquisition d'actions ou d'autres titres);
- les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus (par exemple, la gestion d'actifs et les honoraires de conseils et de services liés à la gestion de portefeuille et autres);
- les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés sous forme d'ajustement à ce taux (par exemple, certains frais liés aux engagements de prêts) et enregistrés au poste « Produits d'intérêts ».

Les **produits de négociation nets** comprennent tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits et les charges d'intérêts et les dividendes connexes.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b *Résultat d'exploitation (suite)*

Produits et charges d'intérêts (suite)

Le poste « **Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur** » englobe :

- tous les profits et les pertes liés aux variations de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur;
- les produits et les charges d'intérêts relatifs aux actifs et aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, ainsi que les dérivés gérés conjointement avec ceux-ci. Les intérêts liés aux titres de créance émis par la banque, ainsi que les dérivés gérés conjointement avec ceux-ci, sont toutefois comptabilisés à titre de charges d'intérêts.

Le **revenu de dividendes** est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex dividende pour les titres de capitaux propres cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés.

c *Évaluation des instruments financiers*

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Si le prix de transaction diffère de la juste valeur des instruments financiers, laquelle juste valeur repose sur un prix coté sur un marché actif ou une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la banque doit comptabiliser l'écart en tant que profit ou perte de négociation initial (« profit ou perte du jour 1 »). Autrement, le profit ou la perte du jour 1 doit être entièrement différé et comptabilisé à l'état du résultat net sur la durée de vie de la transaction, soit jusqu'à l'échéance ou à la clôture de la transaction, jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables ou encore jusqu'à la conclusion d'une transaction de compensation par la banque.

La juste valeur des instruments financiers est habituellement déterminée individuellement. Or, lorsque la banque gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, elle évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur la base du montant net, mais elle présente distinctement les actifs et les passifs financiers sous-jacents dans les états financiers, à moins que ceux-ci ne respectent les critères de compensation établis aux termes des IFRS.

d *Instruments financiers évalués au coût amorti*

Les prêts et avances à des banques et à des clients, les placements détenus jusqu'à leur échéance et la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers à la comptabilisation initiale inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, comme dans le cas d'activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, l'écart est différé et comptabilisé sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts, sauf si le prêt devient douteux.

Les prêts et avances à des banques et à des clients comprennent les prêts et avances accordés par la banque qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas désignés à la juste valeur. Ils sont comptabilisés lorsque des fonds sont avancés à un emprunteur, puis décomptabilisés lorsque l'emprunteur a remboursé ses obligations, lorsque le prêt est vendu ou sorti du bilan ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du compte de correction de valeur.

Notes annexes (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d Instruments financiers évalués au coût amorti (suite)

Au moment de l'octroi, le prêt à conserver est comptabilisé à la juste valeur; par la suite, il est évalué au coût amorti. Pour certaines transactions, telles que des activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, les avances de fonds pourraient ne pas être la meilleure indication de la juste valeur du prêt. Dans le cas de tels prêts, pour lesquels la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, l'écart est porté au débit des autres produits d'exploitation de l'état du résultat net. La réduction de valeur sera recouvrée sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts, sauf si le prêt devient douteux. Les prêts et avances sont reclassés au poste « Actifs détenus en vue de la vente » lorsqu'ils répondent aux critères permettant de les classer ainsi. Toutefois, ils continuent d'être évalués conformément à la présente méthode comptable.

La banque peut s'engager à garantir des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt soit détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Le prêt est classé comme étant détenu à des fins de transaction dès son décaissement. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, une provision est constituée à l'égard de l'engagement de prêt uniquement s'il est probable qu'elle subira une perte.

Dépréciation des prêts et avances

Les pertes sur prêts douteux sont comptabilisées lorsqu'il existe une indication objective que le prêt ou le portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les comptes de correction de valeur sont calculés sur des prêts individuels ou sur des groupes de prêts évalués collectivement. Ils sont passés en charges à l'état du résultat net et ils sont portés en réduction de la valeur comptable des prêts douteux au bilan. Les pertes qui pourraient découler d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

Prêts et avances évalués individuellement

Pour déterminer si, pris individuellement, un prêt est important aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les facteurs suivants sont pris en considération, notamment : la taille du prêt, le nombre de prêts compris dans le portefeuille, l'importance de la relation du prêt individuel et la manière dont cette relation est gérée.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés seront évalués individuellement afin d'établir s'ils sont dépréciés, sauf lorsque la présence d'un volume suffisant de défauts et de pertes justifie une évaluation collective.

Les prêts considérés comme importants pris individuellement sont habituellement accordés aux entreprises ou sociétés clientes de la banque, ils sont d'un montant important et ils sont gérés de façon individuelle. Chaque date de clôture, ces prêts sont évalués individuellement, selon les critères suivants, afin de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation.

- L'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- Des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- Il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- L'octroi d'une dérogation non négligeable à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, se traduit par une dispense ou un report de remboursement du principal, des intérêts ou des frais;
- La situation financière ou les perspectives de l'emprunteur se sont détériorées de telle manière que sa capacité à rembourser est mise en doute.

En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, les pertes de valeur sont établies en tenant compte :

- de l'ensemble de l'exposition de la banque relativement au client;
- de la viabilité du modèle d'entreprise du client et de la capacité de ce dernier à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de la dette;
- du montant et de l'échéancier des encaissements et des recouvrements attendus;
- du dividende probable en cas de liquidation ou de faillite;
- de l'étendue des engagements des autres créanciers de rang supérieur ou égal à la banque et de la probabilité que les autres créanciers continuent à offrir le soutien à la société;
- de la complexité à établir le montant total et le rang de la créance de chaque créancier et de la mesure dans laquelle les incertitudes sur le plan juridique et de l'assurance sont évidentes;

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d Instruments financiers évalués au coût amorti (suite)

- de la valeur de réalisation de la sûreté (ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit) et de la probabilité de réussite de la reprise de possession;
- de la déduction possible des coûts engagés pour recouvrer des montants non réglés;
- de la capacité de l'emprunteur à obtenir des devises et à effectuer des paiements dans la monnaie du prêt, si celui-ci n'est pas libellé dans la monnaie locale;
- du prix de l'instrument de créance sur le marché secondaire, lorsqu'il est disponible.

La valeur de réalisation d'une sûreté est déterminée en fonction de la valeur au cours du marché en vigueur au moment de la réalisation du test de dépréciation. Cette valeur n'est pas ajustée pour rendre compte des variations futures attendues des prix du marché. Par contre, des ajustements sont apportés afin de refléter certaines caractéristiques propres aux titres telles que les escomptes pour vente forcée.

Les pertes de valeur sont calculées en comparant la valeur actualisée résultant de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus d'un prêt, lesquels tiennent compte de la réception future attendue des intérêts contractuels, à l'aide du taux d'intérêt effectif initial du prêt, ou d'une approximation de celui-ci, avec la valeur comptable actuelle du prêt. Les montants inscrits au compte de correction de valeur des prêts importants pris individuellement sont examinés au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances le commandent. Les comptes de correction de valeur des prêts évalués individuellement ne font l'objet d'une reprise que lorsqu'il existe des indications raisonnables et objectives d'une réduction des pertes estimatives qui ont été établies.

Prêts et avances évalués collectivement

La perte de valeur est évaluée collectivement soit pour couvrir des pertes subies, mais non encore recensées, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle, soit dans le cas des groupes de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants. Les portefeuilles de prêts de détail font généralement l'objet d'un test de dépréciation collectif, puisque les portefeuilles sont habituellement composés de groupes de prêts homogènes.

Dépréciation subie, mais qui n'a pas encore été recensée

Les prêts évalués individuellement pour lesquels aucune indication de dépréciation n'a été spécifiquement relevée sur une base distincte sont regroupés selon leurs caractéristiques de risque de crédit afin d'être soumis collectivement à un test de dépréciation. Ces caractéristiques de risque de crédit pourraient inclure le type d'activités visées, le type de produits offerts, les sûretés obtenues ainsi que d'autres facteurs pertinents. Cette évaluation tient compte des pertes de valeur que la banque a subies du fait d'événements survenus avant la date de clôture, qu'elle n'est pas en mesure de rattacher à des prêts en particulier et qui peuvent être estimés de façon fiable. Dès que des informations permettent de rattacher des pertes à des prêts en particulier au sein d'un groupe, ceux-ci sont retirés du groupe et font l'objet d'une évaluation individuelle.

L'établissement du compte de correction de valeur évalué collectivement tient compte des facteurs suivants :

- l'historique des pertes enregistrées au sein de portefeuilles comportant des caractéristiques de risque de crédit similaires (par exemple, par secteurs d'activités, par catégories de prêts ou par produits);
- le délai estimé entre le moment où une perte de valeur est survenue et celui où celle-ci a été recensée et attestée par la constitution d'un compte de correction de valeur d'un montant suffisant à l'égard du prêt individuel en question;
- le recours au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes inhérentes réelles à la date du bilan seront probablement plus ou moins élevées que ne le laissent penser les tendances historiques.

Le délai entre le moment où une perte de valeur survient et celui où celle-ci est recensée est estimé par les gestionnaires de chaque portefeuille visé en fonction de la conjoncture économique et de la conjoncture du marché, du comportement des consommateurs, de l'information sur la gestion du portefeuille, des techniques de gestion et de recouvrement du crédit, ainsi que de l'historique de reprise des marchés. Le délai estimé pourrait fluctuer à mesure que ces facteurs évoluent.

Notes annexes (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d Instruments financiers évalués au coût amorti (suite)

Groupes de prêts et avances homogènes

Des méthodes statistiques sont utilisées pour calculer les pertes de valeur collectives relatives à des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme importants pris individuellement. Les pertes relatives à ces groupes de prêts sont comptabilisées individuellement lorsque les prêts individuels auxquels elles se rapportent sont retirés du groupe et qu'ils sont sortis du bilan. Les méthodes employées pour calculer les comptes de correction de valeur évalués collectivement sont les suivantes :

- Lorsque la banque dispose de données empiriques, elle utilise une méthode fondée sur le taux de roulement qui nécessite le recours à des analyses statistiques de données historiques et à l'expérience en matière de défaillance et de défaut pour estimer de façon fiable le montant des prêts qui seront finalement sortis du bilan par suite d'événements qui sont survenus avant la date de clôture et qui ne peuvent être rattachés à un prêt en particulier. Les prêts individuels sont regroupés en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est ensuite utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaillance et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. En outre, les prêts individuels sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de crédit, comme le secteur d'activité, la catégorie de prêts ou le produit. L'application de cette méthodologie nécessite l'apport d'ajustements aux estimations afin d'estimer le délai entre le moment où un événement déclencheur de pertes survient et celui où celles-ci sont recensées, par exemple en raison du non-versement d'un paiement et sa confirmation par sa sortie du bilan (soit la « période d'identification des pertes »). La conjoncture économique est également prise en compte dans le calcul du montant du compte de correction de valeur devant être constitué pour couvrir la perte inhérente. Le montant estimé d'une perte correspond à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, au taux d'intérêt effectif initial du portefeuille, et la valeur comptable du portefeuille.
- Lorsqu'il s'agit d'un portefeuille de petite taille ou lorsque l'information dont la banque dispose n'est pas assez fiable pour permettre l'application de la méthode fondée sur le taux de roulement, elle applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques, ou un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Lorsqu'elle a recours à l'approche reposant sur l'application d'une formule de base, la direction estime le délai entre le moment où survient la perte et celui où elle est recensée, soit habituellement de 6 à 12 mois.

La perte inhérente à chaque portefeuille est évaluée en fonction de modèles statistiques reposant sur l'observation de données historiques, lesquelles sont actualisées périodiquement afin de rendre compte des tendances du portefeuille et de l'économie. Lorsque les plus récentes tendances découlant des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental ne sont pas entièrement reflétées dans les modèles statistiques, elles sont prises en compte en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés de modèles statistiques afin de rendre compte de ces changements à la date du bilan. Les taux de roulement, les taux de perte et le moment prévu des recouvrements futurs sont comparés régulièrement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent appropriés.

Sortie du bilan des prêts et avances

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont normalement sortis du bilan, partiellement ou en totalité, lorsqu'il n'existe plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une sûreté a été établie et qu'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Reprise sur perte de valeur

Si le montant d'une perte de valeur diminue dans une période subséquente et que la diminution peut être liée de manière objective à un événement ayant eu lieu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une réduction consécutive du compte de correction de valeur du prêt. La reprise est comptabilisée à l'état du résultat net.

Actifs acquis en échange de prêts

Les actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au poste « Autres actifs » si ces actifs sont classés comme étant détenus en vue de la vente. L'actif acquis est comptabilisé au moindre de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur comptable du prêt (déduction faite du compte de correction de valeur) à la date de l'échange. Aucune perte de valeur n'est imputée relativement aux actifs détenus en vue de la vente. Les pertes de valeur et les reprises sur pertes de valeur antérieures sont comptabilisées à l'état du résultat net, au poste « Autres produits d'exploitation », tout comme les profits et les pertes réalisés à la sortie.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d Instruments financiers évalués au coût amorti (suite)

Prêts renégociés

Les prêts faisant l'objet d'un test de dépréciation collectif dont les modalités ont été renégociées ne sont plus considérés comme en souffrance, mais sont plutôt traités comme étant à jour aux fins de l'évaluation, une fois qu'un nombre minimal de remboursements reçus a été atteint. Ils sont séparés des autres parties du portefeuille de prêts aux fins du test de dépréciation collectif, afin de refléter leur profil de risque. Les prêts faisant l'objet d'un test de dépréciation individuel dont les modalités ont été renégociées sont soumis à un examen continu visant à déterminer s'ils demeurent dépréciés. La valeur comptable des prêts classés comme ayant été renégociés conserve ce classement jusqu'à leur échéance ou jusqu'à leur décomptabilisation, y compris leur sortie du bilan.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention existante est annulée et qu'une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue, ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées de sorte que le prêt renégocié devient un instrument financier substantiellement différent du premier. Toute nouvelle convention découlant d'un événement déclencheur de décomptabilisation continuera d'être présentée en tant que prêts renégociés et fait l'objet d'un test de dépréciation, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Mises et prises en pension à des fins autres que de transaction

Lorsque les titres sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (une « mise en pension »), ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de revente (une « prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan, et la contrepartie initiale versée est comptabilisée comme un actif. Les mises et prises en pension de titres à des fins autres que de transaction sont évaluées au coût amorti. L'écart entre le prix de revente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et est comptabilisé dans les « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat, et fait l'objet d'un test de dépréciation, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

e Instruments financiers évalués à la juste valeur

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels visant l'achat de ces instruments, et sont normalement décomptabilisés lorsque les titres sont vendus ou rachetés. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus ou dépréciés. Une fois les actifs financiers disponibles à la vente cédés, les profits ou les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat net, au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers ».

Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si une telle indication existe et qu'elle découle d'au moins un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif financier (un « événement déclencheur de pertes ») et que cet événement déclencheur de pertes a une incidence, qui peut être évaluée de façon fiable, sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, une perte de valeur est comptabilisée.

Si l'actif financier disponible à la vente est déprécié, la différence entre son coût d'acquisition (après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans l'état du résultat net, est inscrite à l'état du résultat net.

Les pertes de valeur sont comptabilisées, dans l'état du résultat net, au poste « Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit » pour les instruments d'emprunt et au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers » pour les titres de capitaux propres disponibles à la vente. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la banque applique les méthodes décrites ci-après.

Notes annexes (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Titres de créance disponibles à la vente

Lorsque la banque évalue une indication objective de dépréciation à la date de clôture, elle tient compte de toutes les indications disponibles, y compris des données observables ou d'informations concernant des événements spécifiques relatifs aux titres qui pourraient entraîner un manque à gagner au niveau du recouvrement des flux de trésorerie futurs. Les difficultés financières de l'émetteur, de même que d'autres facteurs tels que des renseignements relatifs à la liquidité de l'émetteur, à l'exposition au risque financier et au risque d'entreprise, aux taux de défaillance d'actifs financiers similaires et à leurs tendances en la matière, aux conjonctures et tendances économiques nationales et locales et à la juste valeur des garanties et des sûretés, pourraient être prises en compte, individuellement ou collectivement, pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Par ailleurs, le rendement de la sûreté sous-jacente ainsi que l'ampleur du déclin des cours sont pris en compte lors de l'évaluation des indications objectives de dépréciation de titres adossés à des créances disponibles à la vente. Les principaux indicateurs d'une dépréciation éventuelle sont les variations défavorables des justes valeurs et la disparition d'un marché actif pour un titre, les modifications des notations de crédit étant d'importance secondaire.

Titres de capitaux propres disponibles à la vente

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, des informations précises sur l'émetteur pourraient donner une indication objective de dépréciation, tout comme des informations portant sur des changements majeurs observés au chapitre de la technologie, des marchés, de la conjoncture ou des lois et pouvant laisser croire que le coût des titres de capitaux propres pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Pour déterminer s'il s'agit d'une dépréciation importante, le recul de la juste valeur est évalué en fonction du coût d'origine de l'actif à la comptabilisation initiale, alors que pour déterminer s'il s'agit d'une dépréciation prolongée, ce recul est évalué en fonction de la période ininterrompue au cours de laquelle la juste valeur de l'actif a été inférieure à son coût d'origine lors de la comptabilisation initiale.

Une fois qu'une perte de valeur a été comptabilisée, le traitement comptable subséquent des variations de la juste valeur de cet actif diffère selon le type d'actif :

- Pour un titre de créance disponible à la vente, un recul subséquent de la juste valeur de l'instrument est comptabilisé dans l'état du résultat net lorsqu'il y a d'autres indications objectives de dépréciation découlant de baisses supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Lorsqu'il n'y a pas d'autre indication objective de dépréciation, la baisse de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance augmente au cours d'une période ultérieure, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état du résultat net ou si l'instrument n'est plus déprécié, la perte de valeur doit être reprise par le biais de l'état du résultat net.
- Pour un titre de capitaux propres disponible à la vente, toutes les hausses subséquentes de la juste valeur de l'instrument sont traitées comme une réévaluation et sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat net. Les diminutions subséquentes de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente sont comptabilisées dans l'état du résultat net, dans la mesure où des pertes de valeur cumulatives additionnelles ont été subies.

f Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans la catégorie susmentionnée s'ils respectent au moins un des critères suivants, et ils sont irrévocablement désignés comme tels à leur origine :

- élimine ou réduit de manière importante les incohérences dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, sinon, découleraient de l'évaluation d'instruments financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur des positions connexes selon une autre méthode. Les principales catégories de passifs financiers désignés par la banque selon ce critère sont les créances subordonnées. Les intérêts à verser sur certains instruments de créance à long terme à taux fixe émis ont été rattachés à certains swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt dûment documentée. Une non-concordance comptable pourrait survenir si les instruments de créance émis étaient comptabilisés au coût amorti, et celle-ci est éliminée par le biais de leur désignation comme étant à la juste valeur;

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur (suite)

- s'applique aux groupes d'instruments financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée, lorsque les informations sur les groupes d'instruments financiers sont présentées sur cette base à la direction;
- a trait à des instruments financiers comportant au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Une fois la désignation à la juste valeur faite, elle est irrévocable. Les actifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Les passifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net au poste « Produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ».

Dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'un indice sous-jacent, tels que les indices d'actions, de taux d'intérêt ou d'autres indices. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est ni détenu à des fins de transaction, ni désigné comme étant à la juste valeur. Les dérivés incorporés séparés sont évalués à la juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée à l'état du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste « Produits de négociation nets », sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur dont les profits et les pertes sont présentés au poste « Produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur » avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance émis, l'intérêt contractuel est présenté dans les charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

Comptabilité de couverture

Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

Notes annexes (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur (suite)

Couverture de la juste valeur

La comptabilité de couverture de la juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des profits et des pertes sur dérivés et autres instruments de couverture, mais donne lieu à la comptabilisation de variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui autrement n'auraient pas été comptabilisées à l'état du résultat net. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture; l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés visés par une relation de couverture des flux de trésorerie est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net, au poste « Produits de négociation nets ».

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 0,8 à 1,25, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée dans l'état du résultat net, au poste « Produits de négociation nets ».

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des dérivés conclus en tant que couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée. Les variations de la juste valeur des couvertures non admissibles n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie attendus aux termes des stratégies de gestion dûment documentées, et ce, tant pour les instruments de couverture non admissibles que pour les actifs et les passifs connexes.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été acquis principalement dans le but de les vendre ou de les racheter à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels avec des contreparties, et sont normalement décomptabilisés lorsque ces actifs sont vendus ou lorsque ces passifs sont éteints. L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, les coûts de transaction étant portés à l'état du résultat net. Les variations subséquentes de la juste valeur et les intérêts gagnés ou payés sont comptabilisés au poste « Produits de négociation nets » à l'état du résultat net.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers est expiré ou que la banque a transféré ce droit et que :

- soit la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés;
 - soit la banque n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais qu'elle n'a pas conservé le contrôle.
-

g Rémunération et avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque gère plusieurs régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ses employés, alors que les programmes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net. Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les profits et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

L'actif ou le passif net au titre de prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, après l'application du test du plafond de l'actif pour lequel tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Paievements fondés sur des actions

HSBC conclut des accords de paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres et réglés en trésorerie avec ses employés à titre de rémunération pour la prestation de services par ceux-ci.

La période d'acquisition pour ces régimes peut commencer avant la date d'attribution si les employés ont commencé à fournir les services visés avant la date d'attribution. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à fournir les services visés par ces attributions.

Notes annexes (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g Rémunération et avantages du personnel (suite)

Paiements fondés sur des actions (suite)

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les résultats non distribués sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance; toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition. Le défaut, par l'employé, de respecter une condition d'acquisition n'est pas traité comme une annulation et le montant de la charge comptabilisée pour l'acquisition est ajusté en fonction du nombre d'attributions dont les droits sont censés être acquis.

h Impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels des différences temporaires déductibles pourront être imputées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé lié aux écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des placements disponibles à la vente et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global; cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différée est comptabilisé à l'état du résultat net.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque la banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable à la date de clôture. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations du montant qui serait nécessaire pour régler la provision à la date de clôture. La banque constitue des provisions liées aux engagements inutilisés et aux garanties en fonction des meilleures estimations des pertes réalisées par la banque à la date de clôture. Dans d'autres situations, la banque constitue périodiquement des provisions liées à d'autres questions comme des différends dans des litiges où les critères de décomptabilisation susmentionnés sont remplis.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, parce que le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données comme sûreté additionnelle ainsi que des passifs éventuels liés à des actions en justice ou des questions de réglementation, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière exigent que la banque effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un débiteur donné. Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la meilleure estimation de la dépense à engager pour éteindre l'obligation.

j Contrats de location

Les ententes qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classées comme étant des contrats de location-financement. À titre de bailleur aux termes de contrats de location-financement, la banque présente les montants dus aux termes de ces contrats, déduction faite des charges non acquises, dans le poste « Prêts et avances à des banques » ou « Prêts et avances à des clients ».

Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. À titre de bailleur, la banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Les pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. À titre de preneur, la banque ne comptabilise pas les actifs loués au bilan.

Les produits financiers ou les charges financières liées à un contrat de location-financement sont comptabilisés au poste « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à payer et à recevoir aux termes des contrats de location simple sont amortis selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et ils sont comptabilisés au poste « Charges générales et administratives » ou « Autres produits d'exploitation ».

k Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Notes annexes (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

l Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- Les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis;
- Les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans;
- Les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation s'il y a des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

m Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit de 3 à 5 ans.

n Capital-actions

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

o Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes détenus dans la banque centrale, les titres de créance, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

3 Résultat d'exploitation net

Le résultat d'exploitation net reflète les produits, les charges, les pertes de valeur et les autres provisions relatives au risque de crédit suivants liés aux instruments financiers.

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------------|-------------|
| Produits | | |
| Intérêts comptabilisés sur des actifs financiers dépréciés..... | 18 | 20 |
| Commissions gagnées sur des actifs ou des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs..... | 357 | 368 |
| Commissions gagnées relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients..... | 196 | 180 |
| Charges | | |
| Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur des passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur..... | (688) | (576) |
| Commissions à payer relativement à des actifs ou à des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs..... | (42) | (39) |
| Commissions à payer relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients..... | (5) | (9) |
| Perte de valeur liée aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit | | |
| Perte de valeur/(reprise sur perte de valeur) nette liée aux prêts et aux avances..... | 63 | (124) |
| Autres provisions relatives au risque de crédit..... | 45 | 17 |

4 Rémunération et avantages du personnel

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------------|-------------|
| <i>Total de la rémunération du personnel</i> | | |
| Salaires..... | 550 | 534 |
| Avantages postérieurs à l'emploi..... | 56 | 66 |
| Autres..... | 99 | 62 |
| | 705 | 662 |

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|---|-------------|-------------|
| <i>Charge à l'état du résultat net</i> | | |
| Régimes à prestations définies..... | | |
| Régimes de retraite..... | 18 | 17 |
| Régimes autres que de retraite..... | 1 | 13 |
| Régimes de retraite à cotisations définies..... | 37 | 36 |
| Avantages postérieurs à l'emploi..... | 56 | 66 |

Notes annexes (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2016 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2017, et les hypothèses de 2017 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2018.

| | Régimes de retraite | | Régimes autres que de retraite | |
|---|---------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| | 2017 % | 2016 % | 2017 % | 2016 % |
| Taux d'actualisation | 3,40 | 3,75 | 3,40 | 3,75 |
| Taux de croissance des salaires | 2,75 | 2,75 | 2,75 | 2,75 |
| Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial | s. o. | s. o. | 7,00 | 7,50 |
| Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible ¹ | s. o. | s. o. | 5,00 | 5,00 |

1 La taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2021.

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2017, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 16,6 ans (16,8 ans en 2016).

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

| | Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années) | |
|--|--|------|
| | 2017 | 2016 |
| Pour un homme actuellement âgé de 65 ans | 22 | 22 |
| Pour un homme actuellement âgé de 45 ans | 23 | 23 |
| Pour une femme actuellement âgée de 65 ans | 24 | 24 |
| Pour une femme actuellement âgée de 45 ans | 25 | 25 |

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre.

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------------|-------------|
| <i>Régimes de retraite</i> | | |
| Taux d'actualisation | | |
| Variation de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base | (29) | (27) |
| Variation de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base..... | 30 | 28 |
| Taux de croissance des salaires | | |
| Variation de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base | 5 | 5 |
| Variation de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base..... | (5) | (5) |
| <i>Régimes autres que de retraite</i> | | |
| Variation de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation | (9) | (9) |
| Augmentation de l'obligation au titre des prestations définies liées à chaque année de longévité supplémentaire présumée | 10 | 9 |
| Actifs des régimes | | |
| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
| <i>Juste valeur des actifs des régimes</i> | | |
| Actions | 56 | 54 |
| Obligations | 558 | 519 |
| Autres – surtout des soldes bancaires et des placements à court terme | 6 | 5 |
| | 620 | 578 |

Notes annexes (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

| | Régimes de retraite | | Régimes autres que de retraite | |
|--|---------------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 2017 M\$ | 2016 M\$ | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
| <i>Juste valeur des actifs des régimes</i> | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier..... | 578 | 569 | – | – |
| Intérêt sur les actifs des régimes..... | 22 | 23 | – | – |
| Cotisations de la banque..... | 29 | 25 | – | 4 |
| Cotisations du personnel..... | 1 | 1 | – | – |
| Gains liés à l'expérience..... | 22 | (10) | – | – |
| Prestations versées..... | (31) | (29) | – | (4) |
| Charges non liées aux placements..... | (1) | (1) | – | – |
| Montants distribués dans le cadre de règlements..... | – | – | – | – |
| Au 31 décembre..... | 620 | 578 | – | – |
| <i>Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies</i> | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier..... | (692) | (658) | (195) | (178) |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice..... | (11) | (10) | (7) | (6) |
| Coût financier..... | (25) | (26) | (7) | (7) |
| Cotisations du personnel..... | (1) | (1) | – | – |
| Gains/(pertes) actuariels découlant de changements dans : | | | | |
| – les hypothèses démographiques..... | – | – | – | – |
| – les hypothèses financières..... | (38) | (27) | 4 | (9) |
| – les ajustements à l'expérience..... | 4 | 1 | – | 1 |
| Prestations versées..... | 31 | 29 | 4 | 4 |
| Coût des services passés..... | – | – | 13 | – |
| Au 31 décembre..... | (732) | (692) | (188) | (195) |
| Capitalisé..... | (665) | (627) | – | – |
| Non capitalisé..... | (67) | (65) | (188) | (195) |
| Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes .. | (46) | (32) | – | – |
| Passif net..... | (158) | (146) | (188) | (195) |

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel de 44 M\$ (13 M\$ en 2016).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2016. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 31 décembre 2014. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 29,5 M\$ au cours de l'exercice 2018.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes; le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres; et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

| | Régimes de retraite | | Régimes autres que de retraite | |
|--|---------------------|-------------|--------------------------------|-------------|
| | 2017 M\$ | 2016 M\$ | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
| Gains liés à l'expérience à l'égard des actifs des régimes..... | 22 | (10) | – | – |
| Hypothèses démographiques | – | – | – | – |
| Hypothèses financières | (33) | (27) | (4) | (9) |
| Ajustements à l'expérience | 1 | 1 | – | 1 |
| Effet de la hausse du plafond sur les excédents des régimes..... | (13) | (11) | – | – |
| | (23) | (47) | (4) | (8) |

5 Paiements fondés sur des actions

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------------|-------------|
| Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net | | |
| Attributions d'actions temporairement inaccessibles..... | 10 | 8 |
| Paiements fondés sur des actions temporairement inaccessibles et autres actions réglés en trésorerie | 1 | – |
| | 11 | 8 |

Au cours de l'exercice 2017, 11 M\$ ont été inscrits en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (8 M\$ en 2016), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement inaccessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

Les attributions d'actions temporairement inaccessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement inaccessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et est étalée sur une certaine période d'acquisition; elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement inaccessibles en 2017 s'établissait à 11,26 \$ par action (9,92 \$ par action en 2016). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement inaccessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 13 M\$ au 31 décembre 2017 (11 M\$ en 2016).

Notes annexes (suite)

6 Charge d'impôt

| <i>Analyse de la charge d'impôt</i> | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|---|-------------|-------------|
| Impôt exigible | | |
| Fédéral..... | 125 | 106 |
| Provincial..... | 94 | 79 |
| | <u>219</u> | <u>185</u> |
| Impôt différé | | |
| Naissance et résorptions des différences temporaires..... | 8 | 6 |
| Charge d'impôt..... | <u>227</u> | <u>191</u> |

La charge d'impôt inscrite à l'état consolidé du résultat net est calculée à un taux différent du taux combiné fédéral et provincial prescrit par la loi pour les raisons suivantes :

| | 2017 % | 2016 % |
|--|-------------|-------------|
| Taux d'imposition combiné fédéral et provincial sur le résultat..... | 26,5 | 26,2 |
| Ajustements résultant de ce qui suit : | | |
| Ajustements liés aux exercices précédents..... | (1,3) | — |
| Modifications des taux d'imposition pratiquement en vigueur..... | — | — |
| Autres, montant net..... | 0,2 | 0,5 |
| Taux d'imposition effectif..... | <u>25,4</u> | <u>26,7</u> |

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une hausse de 38 M\$ des capitaux propres (hausse de 38 M\$ des capitaux propres en 2016).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Au 1 ^{er} janvier..... | 119 | 109 |
| Charge à l'état du résultat net..... | (8) | (5) |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Paiements fondés sur des actions..... | — | — |
| Gains et pertes actuariels..... | 7 | 15 |
| Au 31 décembre..... | <u>118</u> | <u>119</u> |

L'impôt différé comptabilisé au bilan était composé des actifs et des passifs d'impôt différé suivants :

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|---|-------------|-------------|
| Actifs d'impôt différé | | |
| Prestations de retraite..... | 93 | 90 |
| Comptes de correction de valeur des prêts..... | 55 | 85 |
| Immobilisations corporelles..... | 1 | 2 |
| Actifs loués à des clients..... | (78) | (101) |
| Paiements fondés sur des actions..... | 5 | 5 |
| Exemption au titre des pertes fiscales reportées prospectivement..... | 2 | 2 |
| Autres différences temporaires..... | 40 | 36 |
| Actifs nets d'impôt différé..... | <u>118</u> | <u>119</u> |

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 4,2 M\$ (4,2 M\$ en 2016). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

6 Charge d'impôt (suite)

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 438 M\$ (367 M\$ en 2016).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

7 Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions au cours des deux derniers exercices.

| | 2017 | | 2016 | |
|-------------------------------------|---------------|-----|---------------|-----|
| | \$ par action | M\$ | \$ par action | M\$ |
| Actions ordinaires | | 235 | | 341 |
| Actions privilégiées de catégorie 1 | | | | |
| Série C ¹ | 1 275 | 9 | 1 275 | 9 |
| Série D ¹ | 1 250 | 9 | 1 250 | 9 |
| Série G | 1 000 | 20 | 1 000 | 20 |
| Série F | – | – | – | – |

1 Les actions privilégiées de catégorie 1, série C et D, ont été rachetées le 31 décembre 2017.

2 Les actions privilégiées de catégorie 1, série I, ont été émises le 7 décembre 2017 et aucun dividende n'a été déclaré sur celles-ci en 2017.

8 Analyse sectorielle

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction de quatre secteurs d'activité : trois secteurs d'activité mondiaux et un centre général. Les trois secteurs d'activité mondiaux sont les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, et les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées au moyen de formules appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité mondiaux, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les montants affectés au centre général.

Les divers secteurs d'activité se définissent comme suit :

Services aux entreprises

Les services aux entreprises servent des clients allant des petites entreprises axées principalement sur les marchés intérieurs aux sociétés exerçant leurs activités à l'échelle mondiale. Ils soutiennent leurs clients au moyen de produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de croître et d'exercer leurs activités de manière efficace. Les services offerts consistent notamment en des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement et de l'aide au commerce international, en plus d'un savoir-faire en fusions et acquisitions et de l'accès aux marchés financiers.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l'échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes de service spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires.

Notes annexes (suite)

8 Analyse sectorielle (suite)

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

Centre général

Le secteur « centre général » rend compte de la gestion du bilan, des intérêts détenus dans des entreprises associées et des coentreprises, de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, des charges afférentes aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale, ainsi que des recouvrements connexes. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées aux secteurs d'activité mondiaux de la banque.

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|--------------|--------------|
| <i>Services aux entreprises</i> | | |
| Produits d'intérêts nets..... | 545 | 525 |
| Produits de commissions nets | 286 | 293 |
| Produits de négociation nets | 32 | 31 |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers | 1 | 2 |
| Autres produits d'exploitation | 21 | 18 |
| Résultat d'exploitation net | <u>885</u> | <u>869</u> |
| Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit..... | 93 | (90) |
| Résultat d'exploitation net | <u>978</u> | <u>779</u> |
| Total des charges d'exploitation | <u>(388)</u> | <u>(392)</u> |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | <u>590</u> | <u>387</u> |
| <i>Services bancaires internationaux et marchés</i> | | |
| Produits d'intérêts nets..... | 98 | 75 |
| Produits de commissions nets | 152 | 158 |
| Produits de négociation nets | 52 | 124 |
| Pertes liées aux placements financiers..... | - | (1) |
| Autres pertes d'exploitation | - | (6) |
| Total du résultat d'exploitation | <u>302</u> | <u>350</u> |
| Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit..... | 6 | (10) |
| Résultat d'exploitation net | <u>308</u> | <u>340</u> |
| Total des charges d'exploitation | <u>(138)</u> | <u>(134)</u> |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | <u>170</u> | <u>206</u> |
| <i>Services bancaires de détail et gestion de patrimoine</i> | | |
| Produits d'intérêts nets..... | 425 | 402 |
| Produits de commissions nets | 215 | 216 |
| Produits de négociation nets | 24 | 22 |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers | 1 | 1 |
| Autres produits d'exploitation | 10 | 13 |
| Total du résultat d'exploitation | <u>675</u> | <u>654</u> |
| Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit..... | 9 | (7) |
| Résultat d'exploitation net | <u>684</u> | <u>647</u> |
| Total des charges d'exploitation | <u>(604)</u> | <u>(587)</u> |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | <u>80</u> | <u>60</u> |

8 Analyse sectorielle (suite)

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|-------------|-------------|
| <i>Centre général</i> | | |
| Produits d'intérêts nets..... | 109 | 125 |
| Produits de négociation nets | 17 | 13 |
| Charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ... | (4) | (4) |
| Profits diminués des pertes liés aux instruments financiers..... | 29 | 22 |
| Autres produits d'exploitation | 57 | 50 |
| Total du résultat d'exploitation | 208 | 206 |
| Total des charges d'exploitation | (159) | (142) |
| Bénéfice d'exploitation..... | 49 | 64 |
| Quote-part du profit/(de la perte) d'entreprises associées | 6 | (2) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat..... | 55 | 62 |

Autres renseignements au sujet du résultat de l'exercice

| | <i>Services aux entreprises</i> M\$ | <i>Services bancaires internationaux et marchés</i> M\$ | <i>Services bancaires de détail et gestion de patrimoine</i> M\$ | <i>Centre général</i> M\$ | <i>Total</i> M\$ |
|--|--|--|---|----------------------------------|---------------------|
| Exercice clos le 31 décembre 2017 | | | | | |
| Résultat d'exploitation net | 978 | 308 | 684 | 208 | 2 178 |
| Externe | 978 | 334 | 709 | 157 | 2 178 |
| Intersectoriel | - | (26) | (25) | 51 | - |
| Exercice clos le 31 décembre 2016 | | | | | |
| Résultat d'exploitation net | 779 | 340 | 647 | 206 | 1 972 |
| Externe | 788 | 359 | 701 | 124 | 1 972 |
| Intersectoriel | (9) | (19) | (54) | 82 | - |

Notes annexes (suite)

8 Analyse sectorielle (suite)

Données tirées du bilan

| | Services aux entreprises M\$ | Services bancaires internationaux et marchés M\$ | Services bancaires de détail et gestion de patrimoine M\$ | Centre général M\$ | Données inter- sectorielles M\$ | Total M\$ |
|--|------------------------------------|--|--|--------------------------|--|--------------|
| Au 31 décembre 2017 | | | | | | |
| Montant net des prêts et avances à des clients..... | 19 856 | 3 537 | 26 944 | – | – | 50 337 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 3 431 | 1 370 | – | – | – | 4 801 |
| Total de l'actif..... | 28 900 | 19 796 | 31 768 | 27 430 | (11 515) | 96 379 |
| Comptes des clients..... | 21 128 | 6 449 | 27 887 | 1 590 | – | 57 054 |
| Acceptations..... | 3 431 | 1 370 | – | – | – | 4 801 |
| Total du passif..... | 25 761 | 18 467 | 30 893 | 27 063 | (11 515) | 90 669 |
| Au 31 décembre 2016 | | | | | | |
| Montant net des prêts et avances à des clients..... | 19 351 | 3 299 | 24 257 | – | – | 46 907 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 2 810 | 1 512 | – | – | – | 4 322 |
| Total de l'actif..... | 27 741 | 21 634 | 29 817 | 29 276 | (13 811) | 94 657 |
| Comptes des clients..... | 21 659 | 6 130 | 26 705 | 2 180 | – | 56 674 |
| Acceptations..... | 2 810 | 1 512 | – | – | – | 4 322 |
| Total du passif..... | 24 902 | 19 876 | 28 999 | 29 276 | (13 811) | 89 242 |

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie au sens d'IAS 39 et par poste au bilan.

| | 2017 | | | | | |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|---|---|---|---------------|
| | Détenus à des fins de transaction | Titres disponibles à la vente | Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti | Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur | Dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie | Total |
| | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale..... | - | - | 411 | - | - | 411 |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques..... | - | - | 25 | - | - | 25 |
| Actifs détenus à des fins de transaction..... | 5 373 | - | - | - | - | 5 373 |
| Dérivés..... | 3 450 | - | - | 147 | 78 | 3 675 |
| Prêts et avances à des banques..... | - | - | 1 221 | - | - | 1 221 |
| Prêts et avances à des clients..... | - | - | 50 337 | - | - | 50 337 |
| Prises en pension..... | - | - | 6 153 | - | - | 6 153 |
| Placements financiers..... | - | 22 913 | - | - | - | 22 913 |
| Autres actifs..... | - | - | 943 | - | - | 943 |
| Paiements anticipés et produits à recevoir..... | - | - | 213 | - | - | 213 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations..... | - | - | 4 801 | - | - | 4 801 |
| Immobilisations corporelles..... | - | - | 106 | - | - | 106 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles..... | - | - | 90 | - | - | 90 |
| Impôt différé..... | - | - | 118 | - | - | 118 |
| Total des actifs financiers..... | 8 823 | 22 913 | 64 418 | 147 | 78 | 96 379 |
| Passifs financiers | | | | | | |
| Dépôts effectués par des banques..... | - | - | 1 696 | - | - | 1 696 |
| Comptes des clients..... | - | - | 57 054 | - | - | 57 054 |
| Mises en pension..... | - | - | 4 604 | - | - | 4 604 |
| Effets en transit vers d'autres banques..... | - | - | 299 | - | - | 299 |
| Passifs détenus à des fins de transaction..... | 3 701 | - | - | - | - | 3 701 |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur..... | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés..... | 3 343 | - | - | 31 | 142 | 3 516 |
| Titres de créance émis..... | - | - | 10 820 | - | - | 10 820 |
| Autres passifs..... | - | - | 2 217 | - | - | 2 217 |
| Acceptations..... | - | - | 4 801 | - | - | 4 801 |
| Charges à payer..... | - | - | 475 | - | - | 475 |
| Créances subordonnées..... | - | - | 1 039 | - | - | 1 039 |
| Provisions..... | - | - | 61 | - | - | 61 |
| Impôt exigible..... | - | - | 40 | - | - | 40 |
| Total des passifs financiers..... | 7 044 | - | 83 106 | 31 | 142 | 90 323 |

Notes annexes (suite)

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation (suite)

| | 2016 | | | | | | | Total M\$ |
|--|--|--|--|--|--|--|----------|---------------|
| | Détenus à des fins de transaction M\$ | Désignés comme étant à la juste valeur M\$ | Titres disponibles à la vente M\$ | Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti M\$ | Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur M\$ | Dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie M\$ | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale... | — | — | — | 66 | — | — | — | 66 |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques..... | — | — | — | 58 | — | — | — | 58 |
| Actifs détenus à des fins de transaction | 6 288 | — | — | — | — | — | — | 6 288 |
| Dérivés | 3 627 | — | — | — | 130 | 93 | — | 3 850 |
| Prêts et avances à des banques..... | — | — | — | 1 071 | — | — | — | 1 071 |
| Prêts et avances à des clients | — | — | — | 46 907 | — | — | — | 46 907 |
| Prises en pension..... | — | — | — | 5 938 | — | — | — | 5 938 |
| Placements financiers..... | — | — | 25 231 | — | — | — | — | 25 231 |
| Autres actifs | — | — | — | 447 | — | — | — | 447 |
| Produits à recevoir | — | — | — | 186 | — | — | — | 186 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | — | — | — | 4 322 | — | — | — | 4 322 |
| Immobilisations corporelles..... | — | — | — | 104 | — | — | — | 104 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles..... | — | — | — | 70 | — | — | — | 70 |
| Impôt différé | — | — | — | 119 | — | — | — | 119 |
| Total des actifs financiers..... | 9 915 | — | 25 231 | 59 288 | 130 | 93 | — | 94 657 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts effectués par des banques | — | — | — | 946 | — | — | — | 946 |
| Comptes des clients..... | — | — | — | 56 674 | — | — | — | 56 674 |
| Mises en pension..... | — | — | — | 4 345 | — | — | — | 4 345 |
| Effets en transit vers d'autres banques..... | — | — | — | 82 | — | — | — | 82 |
| Passifs détenus à des fins de transaction..... | 3 784 | — | — | — | — | — | — | 3 784 |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur | — | 403 | — | — | — | — | — | 403 |
| Dérivés | 3 565 | — | — | — | 136 | 137 | — | 3 838 |
| Titres de créance émis..... | — | — | — | 10 256 | — | — | — | 10 256 |
| Autres passifs | — | — | — | 2 610 | — | — | — | 2 610 |
| Acceptations..... | — | — | — | 4 322 | — | — | — | 4 322 |
| Charges à payer..... | — | — | — | 475 | — | — | — | 475 |
| Créances subordonnées..... | — | — | — | 1 039 | — | — | — | 1 039 |
| Provisions..... | — | — | — | 116 | — | — | — | 116 |
| Impôt exigible | — | — | — | 10 | — | — | — | 10 |
| Total des passifs financiers | 7 349 | 403 | — | 80 875 | 136 | 137 | — | 88 900 |

10 Actifs détenus à des fins de transaction

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|--------------|--------------|
| Actifs détenus à des fins de transaction | | |
| – qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties | 3 424 | 2 399 |
| – qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties | 1 949 | 3 889 |
| | 5 373 | 6 288 |
| Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹ | 3 249 | 5 173 |
| Titres de créance | 1 041 | 319 |
| Total des titres de créance | 4 290 | 5 492 |
| Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients | 93 | 301 |
| Actifs détenus à des fins de transaction auprès d'autres banques | 155 | 72 |
| Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles | 835 | 421 |
| Titres de capitaux propres | – | 2 |
| | 5 373 | 6 288 |
| <i>1 Y compris les obligations garanties par un gouvernement.</i> | | |
| Terme à courir jusqu'à l'échéance des titres de créance | | |
| Moins de un an | 690 | 2 346 |
| De 1 an à 5 ans | 763 | 2 342 |
| De 5 ans à 10 ans | 1 753 | 664 |
| Plus de 10 ans | 1 084 | 140 |
| | 4 290 | 5 492 |

Notes annexes (suite)

11 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

| | 2017 | | | | | |
|------------------------------------|--|--|--------------|--|--|--------------|
| | Actifs | | | Passifs | | |
| | <i>Détenus à des fins de transaction</i> | <i>Utilisés à des fins de couverture</i> | <i>Total</i> | <i>Détenus à des fins de transaction</i> | <i>Utilisés à des fins de couverture</i> | <i>Total</i> |
| M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | |
| Contrats de change..... | 1 445 | 76 | 1 521 | 1 390 | 70 | 1 460 |
| Contrats sur taux d'intérêt..... | 1 987 | 148 | 2 135 | 1 936 | 103 | 2 039 |
| Contrats sur marchandises..... | 17 | – | 17 | 17 | – | 17 |
| Actions..... | 2 | – | 2 | – | – | – |
| Total brut des justes valeurs..... | 3 451 | 224 | 3 675 | 3 343 | 173 | 3 516 |

| | 2016 | | | | | |
|------------------------------------|--|--|--------------|--|--|--------------|
| | Actifs | | | Passifs | | |
| | <i>Détenus à des fins de transaction</i> | <i>Utilisés à des fins de couverture</i> | <i>Total</i> | <i>Détenus à des fins de transaction</i> | <i>Utilisés à des fins de couverture</i> | <i>Total</i> |
| M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | |
| Contrats de change..... | 2 467 | 45 | 2 512 | 2 433 | 131 | 2 564 |
| Contrats sur taux d'intérêt..... | 1 133 | 178 | 1 311 | 1 108 | 142 | 1 250 |
| Contrats sur marchandises..... | 24 | – | 24 | 24 | – | 24 |
| Actions..... | 3 | – | 3 | – | – | – |
| Total brut des justes valeurs..... | 3 627 | 223 | 3 850 | 3 565 | 273 | 3 838 |

Notes annexes (suite)

11 Dérivés (suite)

Utilisation de dérivés

La banque utilise des dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour répondre à ses besoins de transactions ainsi que pour gérer et couvrir les risques de la banque. Les dérivés (à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture efficace, tel que le terme est défini dans IAS 39) sont détenus à des fins de transaction. Deux types de dérivés peuvent être classés comme étant détenus à des fins de transaction : ceux qui sont utilisés pour les activités de vente et de négociation et ceux utilisés à des fins de gestion des risques, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. La seconde catégorie comprend les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les activités liées aux dérivés sont décrites plus en détail ci-dessous.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à d'importantes positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin les transactions adéquates. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Les dérivés de couverture qui ne se qualifient pas comme couvertures sont conclus à des fins de gestion des risques, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture. Ils incluent les dérivés gérés conjointement aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste « Produits de négociation nets », sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, dont les profits et les pertes sont présentés au poste « Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur » avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel est présenté dans les Charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

11 Dérivés (suite)

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

| | 2017 | | | 2016 | | |
|------------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| | Montant notionnel ¹ M\$ | Montant d'équivalent- crédit ² M\$ | Solde pondéré en fonction des risques ³ M\$ | Montant notionnel ¹ M\$ | Montant d'équivalent- crédit ² M\$ | Solde pondéré en fonction des risques ³ M\$ |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés..... | 22 653 | – | – | 34 884 | – | – |
| Swaps..... | 270 697 | 905 | 148 | 174 413 | 718 | 235 |
| Garanties de taux plafond..... | 3 738 | 11 | 8 | 2 636 | 4 | 2 |
| Autres contrats sur taux d'intérêt | 1 863 | 2 | – | 450 | 1 | – |
| | 298 951 | 918 | 156 | 212 383 | 723 | 237 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Opérations au comptant..... | 1 642 | 1 | – | 2 451 | – | – |
| Contrats à terme de gré à gré..... | 75 594 | 695 | 182 | 97 237 | 730 | 172 |
| Swaps et options sur devises..... | 34 105 | 879 | 368 | 29 101 | 992 | 492 |
| | 111 341 | 1 575 | 550 | 128 789 | 1 722 | 664 |
| Autres contrats dérivés | | | | | | |
| Contrats sur marchandises..... | 226 | 16 | 12 | 344 | 27 | 29 |
| Actions..... | 7 | – | – | 17 | – | – |
| | 233 | 16 | 12 | 361 | 27 | 29 |
| Total | 410 525 | 2 509 | 718 | 341 533 | 2 472 | 930 |

1 Les montants notionnels correspondent aux montants stipulés aux contrats et utilisés pour calculer les flux de trésorerie devant être échangés. Ils ne représentent pas le risque de crédit ou de marché associé à ces instruments, mais constituent plutôt une mesure commune du volume des transactions en cours.

2 Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

3 Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote. Les montants notionnels ou contractuels de ces instruments indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

Instruments de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Notes annexes (suite)

11 Dérivés (suite)

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers et à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur

| | 2017 | | 2016 | |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | <i>Actifs</i> M\$ | <i>Passifs</i> M\$ | <i>Actifs</i> M\$ | <i>Passifs</i> M\$ |
| Dérivés de taux d'intérêt..... | 146 | 31 | 130 | 136 |

Profits ou pertes attribuables à la variation de la juste valeur des couvertures de la juste valeur

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|---|-------------|-------------|
| Profits/(pertes) : | | |
| – sur les instruments de couverture..... | 158 | 78 |
| – sur les éléments couverts attribuables au risque couvert..... | (159) | (76) |

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces des couvertures de la juste valeur sont comptabilisés immédiatement dans le poste « Produits de négociation nets ».

Couvertures des flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour se protéger contre les expositions à la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui devraient être remboursés ou réinvestis dans le futur. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. Le total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles au fil du temps forme la base pour déterminer les profits et les pertes sur les parties efficaces des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues. Les profits et les pertes sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture des flux de trésorerie, et sont transférés à l'état du résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus ont une incidence sur celui-ci.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie

| | 2017 | | 2016 | |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | <i>Actifs</i> M\$ | <i>Passifs</i> M\$ | <i>Actifs</i> M\$ | <i>Passifs</i> M\$ |
| Dérivés de change..... | 77 | 70 | 45 | 131 |
| Dérivés de taux d'intérêt..... | 2 | 72 | 48 | 6 |

Le tableau qui suit fait état des soldes de principal attendus à l'égard desquels des flux de trésorerie liés aux paiements d'intérêts attendus sont générés au 31 décembre.

| | 2017 | | | |
|--|---------------------------|---|--|-------------------------|
| | 3 mois ou moins M\$ | Plus de 3 mois mais moins de 1 an M\$ | Plus de 1 an mais moins de 5 ans M\$ | 5 ans ou plus M\$ |
| Actifs..... | 7 095 | 7 095 | 6 453 | – |
| Passifs..... | – | – | – | – |
| Exposition aux entrées de trésorerie, montant net..... | 7 095 | 7 095 | 6 453 | – |

11 Dérivés (suite)

| | 2016 | | | |
|---|-----------------------------------|---|--|---------------------------------|
| | <i>3 mois ou moins</i> M\$ | <i>Plus de 3 mois mais moins de 1 an</i> M\$ | <i>Plus de 1 an mais moins de 5 ans</i> M\$ | <i>5 ans ou plus</i> M\$ |
| Actifs..... | 7 180 | 6 928 | 6 828 | 485 |
| Passifs | – | – | – | – |
| Exposition aux entrées de trésorerie, montant net | <u>7 180</u> | <u>6 928</u> | <u>6 828</u> | <u>485</u> |

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces de tels dérivés sont comptabilisés immédiatement dans le poste « Produits de négociation nets ». En 2017, une perte de 2 M\$ (perte de 3 M\$ en 2016) a été comptabilisée en raison de l'inefficacité des couvertures.

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 24).

| | 2017 | | | | | | |
|---|--------------------------------------|--|----------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|---|
| | Détenus à des fins de transaction | | | Utilisés à des fins de couverture | | | |
| | <i>Position favorable</i> M\$ | <i>Position défavorable</i> M\$ | <i>Position nette</i> M\$ | <i>Position favorable</i> M\$ | <i>Position défavorable</i> M\$ | <i>Position nette</i> M\$ | <i>Position nette totale</i> M\$ |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | | |
| Swaps | 1 980 | (1 927) | 53 | 148 | (103) | 45 | 98 |
| Garanties de taux plafond.. | 1 | (3) | (1) | – | – | – | (1) |
| Autres contrats sur taux d'intérêt..... | 6 | (7) | (1) | – | – | – | (1) |
| | <u>1 987</u> | <u>(1 936)</u> | <u>51</u> | <u>148</u> | <u>(103)</u> | <u>45</u> | <u>96</u> |
| Contrats de change | | | | | | | |
| Opérations au comptant | 2 | (1) | 1 | – | – | – | 1 |
| Contrats à terme de gré à gré.... | 903 | (857) | 46 | – | – | – | 46 |
| Swaps et options sur devises..... | 540 | (532) | 8 | 76 | (70) | 6 | 14 |
| | <u>1 445</u> | <u>(1 390)</u> | <u>55</u> | <u>76</u> | <u>(70)</u> | <u>6</u> | <u>61</u> |
| Autres contrats dérivés | | | | | | | |
| Contrats sur marchandises.. | 17 | (17) | – | – | – | – | – |
| Actions | 2 | – | 2 | – | – | – | 2 |
| | <u>19</u> | <u>(17)</u> | <u>2</u> | <u>–</u> | <u>–</u> | <u>–</u> | <u>2</u> |
| Total | <u>3 451</u> | <u>(3 343)</u> | <u>108</u> | <u>224</u> | <u>(173)</u> | <u>51</u> | <u>159</u> |

Notes annexes (suite)

11 Dérivés (suite)

| | 2016 | | | | | | |
|---|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| | Détenus à des fins de transaction | | | Utilisés à des fins de couverture | | | Position nette totale M\$ |
| | Position favorable M\$ | Position défavorable M\$ | Position nette M\$ | Position favorable M\$ | Position défavorable M\$ | Position nette M\$ | |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | | |
| Swaps | 1 129 | (1 102) | 27 | 178 | (142) | 36 | 63 |
| Garanties de taux plafond.. | 2 | (4) | (2) | – | – | – | (2) |
| Autres contrats sur taux d'intérêt..... | 2 | (2) | – | – | – | – | – |
| | <u>1 133</u> | <u>(1 108)</u> | <u>25</u> | <u>178</u> | <u>(142)</u> | <u>36</u> | <u>61</u> |
| Contrats de change | 3 | (2) | 1 | – | – | – | 1 |
| Opérations au comptant | 1 132 | (1 112) | 20 | – | – | – | 20 |
| Contrats à terme de gré à gré.... | 1 332 | (1 319) | 13 | 45 | (131) | (86) | (73) |
| Swaps et options sur devises..... | 2 467 | (2 433) | 34 | 45 | (131) | (86) | (52) |
| Autres contrats dérivés | | | | | | | |
| Contrats sur marchandises.. | 24 | (24) | – | – | – | – | – |
| Actions | 3 | – | 3 | – | – | – | 3 |
| | <u>27</u> | <u>(24)</u> | <u>3</u> | <u>–</u> | <u>–</u> | <u>–</u> | <u>3</u> |
| Total | <u>3 627</u> | <u>(3 565)</u> | <u>62</u> | <u>223</u> | <u>(273)</u> | <u>(50)</u> | <u>12</u> |

12 Placements financiers

Les placements financiers se composent des éléments suivants :

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|---------------|---------------|
| Placements financiers | | |
| – qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties | 20 724 | 24 314 |
| – qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties | 2 189 | 917 |
| | 22 913 | 25 231 |
| Placements disponibles à la vente | | |
| Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹ | 15 782 | 17 901 |
| Obligations de gouvernements étrangers ¹ | 3 486 | 4 117 |
| Autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières.. | 3 326 | 2 859 |
| Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles | 290 | 295 |
| Autres titres | 29 | 59 |
| | 22 913 | 25 231 |

¹ Y compris les obligations garanties par un gouvernement

Le tableau qui suit présente les placements financiers en fonction du terme à courir jusqu'à l'échéance.

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Terme à courir jusqu'à l'échéance | | |
| Moins de 1 an | 2 187 | 774 |
| De 1 an à 5 ans | 17 484 | 21 667 |
| De 5 ans à 10 ans | 3 218 | 2 737 |
| Sans échéance déterminée | 24 | 53 |
| | 22 913 | 25 231 |

Notes annexes (suite)

13 Sensibilité aux taux d'intérêt

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des actifs et des passifs.

| | 2017 | | | | | | | | | |
|--|---------------|-----------------|----------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------------------------------|--------|
| | Taux variable | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Taux d'intérêt moyen (%) | De 1 an à 5 ans | Taux d'intérêt moyen (%) | Plus de 5 ans | Taux d'intérêt moyen (%) | Aucune sensibilité aux taux d'intérêt | Total |
| | MS | MS | MS | (%) | MS | (%) | MS | (%) | MS | MS |
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 411 | 411 |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 25 | 25 |
| Actifs détenus à des fins de transaction..... | 5 373 | - | - | 1,0 | - | - | - | - | - | 5 373 |
| Dérivés..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 675 | 3 675 |
| Prêts et avances à des banques..... | - | 59 | - | 1,5 | - | - | - | - | 1 162 | 1 221 |
| Prêts et avances à des clients..... | 25 867 | 8 913 | 4 468 | 2,8 | 10 996 | 2,7 | 73 | 3,7 | 20 | 50 337 |
| Prises en pension..... | - | 6 031 | 122 | 1,0 | - | - | - | - | - | 6 153 |
| Placements financiers..... | - | 3 217 | 1 643 | 1,3 | 15 139 | 2,0 | 2 886 | 2,4 | 28 | 22 913 |
| Acceptations..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 4 801 | 4 801 |
| Autres actifs..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 308 | 1 308 |
| Impôt exigible..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 44 | 44 |
| Impôt différé..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 118 | 118 |
| Total de l'actif..... | 31 240 | 18 220 | 6 233 | - | 26 135 | - | 2 959 | - | 11 592 | 96 379 |
| Dépôts effectués par des banques..... | - | 377 | - | 1,0 | - | - | - | - | 1 319 | 1 696 |
| Comptes des clients..... | 30 773 | 5 208 | 7 522 | 1,0 | 1 383 | 2,0 | - | - | 12 168 | 57 054 |
| Mises en pension..... | - | 4 604 | - | 1,1 | - | - | - | - | - | 4 604 |
| Effets en transit vers d'autres banques..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 299 | 299 |
| Passifs détenus à des fins de transaction..... | 3 701 | - | - | 1,0 | - | - | - | - | - | 3 701 |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur..... | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 516 | 3 516 |
| Titres de créance émis..... | - | - | - | 1,7 | 6 938 | 2,4 | 1 637 | 2,6 | - | 10 820 |
| Acceptations..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 217 | 2 217 |
| Créances subordonnées..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 4 801 | 4 801 |
| Autres passifs..... | - | 1 039 | - | 3,3 | - | - | - | - | - | 1 039 |
| Provisions..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 475 | 475 |
| Impôt exigible..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 346 | 346 |
| Provisions..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 61 | 61 |
| Impôt exigible..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 40 | 40 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires..... | - | - | - | - | 850 | 4,2 | - | - | 4 860 | 5 710 |
| Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires..... | 34 474 | 12 385 | 8 610 | - | 9 171 | - | 1 637 | - | 30 102 | 96 379 |
| Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt..... | (3 234) | 5 957 | (2 499) | - | 16 964 | - | 1 322 | - | (18 510) | - |
| Positions hors bilan..... | - | 3 277 | (22) | - | (801) | - | (2 454) | - | - | - |
| Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt..... | (3 234) | 9 234 | (2 521) | - | 16 163 | - | (1 132) | - | (18 510) | - |

13 Sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

2016

| | Taux variable MS | Moins de 3 mois MS | De 3 à 12 mois MS | Taux d'intérêt moyen (%) | De 1 an à 5 ans MS | Taux d'intérêt moyen (%) | Plus de 5 ans MS | Taux d'intérêt moyen (%) | Aucune sensibilité aux taux d'intérêt MS | Total MS |
|---|---------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|--|-------------|
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 66 | 66 |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 58 | 58 |
| Actifs détenus à des fins de transaction..... | 6 288 | - | - | 0,5 | - | - | - | - | 3 850 | 6 288 |
| Dérivés..... | - | 173 | - | 0,8 | - | - | - | - | 898 | 3 850 |
| Prêts et avances à des banques..... | - | 8 228 | 2 412 | 2,6 | 9 104 | 2,8 | 101 | 3,5 | 214 | 46 907 |
| Prêts et avances à des clients..... | 26 848 | 5 938 | - | 0,5 | - | - | - | - | - | 5 938 |
| Prises en pension..... | - | 3 623 | 609 | 1,1 | 15 753 | 1,9 | 5 193 | 2,5 | 53 | 25 231 |
| Placements financiers..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 4 322 | 4 322 |
| Acceptations..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 807 | 807 |
| Autres actifs..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 119 | 119 |
| Impôt différé..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 10 387 | 94 657 |
| Total des actifs..... | 33 136 | 17 962 | 3 021 | - | 24 857 | - | 5 294 | - | 624 | 946 |
| Dépôts effectués par des banques..... | - | 322 | - | 1 | - | - | - | - | 11 782 | 56 674 |
| Comptes des clients..... | 31 769 | 5 387 | 5 874 | 0,7 | 1 862 | 2,1 | - | 0,9 | - | 4 345 |
| Mises en pension..... | - | 4 345 | - | 0,5 | - | - | - | - | 82 | 82 |
| Effets en transit vers d'autres banques..... | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 784 |
| Passifs détenus à des fins de transaction..... | 3 784 | - | - | 0,5 | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur..... | - | 3 | 400 | 4,8 | - | - | - | - | - | 403 |
| Dérivés..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 838 | 3 838 |
| Titres de créance émis..... | - | 2 387 | 1 001 | 2,3 | 6 731 | 2,4 | 137 | 2,7 | - | 10 256 |
| Acceptations..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 4 322 | 4 322 |
| Créances subordonnées..... | - | 1 039 | - | 2,6 | - | - | - | - | - | 1 039 |
| Autres passifs..... | - | 671 | - | 2,4 | - | - | - | - | 2 756 | 3 427 |
| Provisions..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 116 | 116 |
| Impôt exigible..... | - | - | - | - | - | - | - | - | 10 | 10 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires..... | - | - | - | - | 850 | 4,4 | - | - | 4 565 | 5 415 |
| Participations ne donnant pas le contrôle..... | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires..... | 35 553 | 14 154 | 7 275 | - | 9 443 | - | 137 | - | 28 095 | 94 657 |
| Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt..... | (2 417) | 3 808 | (4 254) | 15 414 | 5 157 | - | (3 845) | - | (17 708) | - |
| Positions hors bilan..... | - | 4 488 | 1 341 | (1 984) | - | - | - | - | - | - |
| Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt..... | (2 417) | 8 296 | (2 913) | 13 430 | 1 312 | - | - | - | (17 708) | - |

Notes annexes (suite)

14 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui n'ont pas rempli les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice de même que de leurs passifs financiers connexes comptabilisés pour les produits reçus puisque la banque n'a pas transféré la quasi-totalité de la variabilité des risques et des avantages inhérents à la propriété :

Les actifs financiers et les passifs connexes transférés qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation se détaillent ainsi :

| Nature de la transaction | 2017 | | | 2016 | | |
|--|---------------------------------------|---|---|---|---|---|
| | <i>Juste valeur des actifs</i> M\$ | <i>Juste valeur des passifs connexes</i> M\$ | <i>Valeur comptable des actifs</i> M\$ | <i>Valeur comptable des passifs connexes</i> M\$ | <i>Valeur comptable des actifs</i> M\$ | <i>Valeur comptable des passifs connexes</i> M\$ |
| Actifs titrisés | 1 309 | 1 310 | 1 317 | 1 304 | 989 | 980 |
| Prêts hypothécaires vendus avec recours..... | 1 670 | 1 670 | 1 676 | 1 676 | 1 690 | 1 690 |
| Mises en pension ¹ .. | 3 947 | 3 947 | 3 947 | 3 947 | 5 938 | 4 345 |
| | 6 926 | 6 927 | 6 940 | 6 927 | 8 617 | 7 015 |

¹ Les transferts d'actifs financiers visés par des mises en pension sont présentés avant tout ajustement de compensation.

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas entraîné la décomptabilisation des instruments financiers transférés, la banque a titrisé pour 32 M\$ (127 M\$ en 2016) d'actifs garantis par certaines créances hypothécaires de la banque qui demeurent inscrits à son bilan. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque les actifs titrisés sont détenus par la banque et n'ont pas été transférés à des tiers. En outre, les titres hypothécaires servent également d'actifs de remplacement aux fins de garantie au lieu de créances hypothécaires.

15 Immobilisations corporelles

| Coût | <i>Terrains et immeubles détenus en propriété franche</i> M\$ | <i>Améliorations locatives</i> M\$ | <i>Matériel, mobilier et agencements</i> M\$ | <i>Total</i> M\$ |
|---|--|---------------------------------------|---|---------------------|
| | Au 1 ^{er} janvier 2017 | 3 | 174 | 77 |
| Entrées au coût..... | – | 17 | 18 | 35 |
| Sorties et radiations du bilan..... | (1) | (40) | (33) | (74) |
| Au 31 décembre 2017 | 2 | 151 | 62 | 215 |
| Cumul des amortissements et des pertes de valeur | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2017 | (2) | (98) | (50) | (150) |
| Dotation aux amortissements pour l'exercice..... | – | (21) | (12) | (33) |
| Sorties et radiations du bilan..... | 1 | 40 | 33 | 74 |
| Au 31 décembre 2017 | (1) | (79) | (29) | (109) |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2017 | 1 | 72 | 33 | 106 |

15 Immobilisations corporelles (suite)

| | <i>Terrains et immeubles détenus en propriété franche</i> M\$ | <i>Améliorations locatives</i> M\$ | <i>Matériel, mobilier et agencements</i> M\$ | <i>Total</i> M\$ |
|---|--|---|---|---------------------|
| Coût | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2016 | 3 | 167 | 78 | 248 |
| Entrées au coût | – | 17 | 12 | 29 |
| Sorties et radiations du bilan | – | (10) | (13) | (23) |
| Au 31 décembre 2016 | <u>3</u> | <u>174</u> | <u>77</u> | <u>254</u> |
| Cumul des amortissements et des pertes de valeur | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2016 | (2) | (87) | (49) | (138) |
| Dotation aux amortissements pour l'exercice | – | (20) | (13) | (33) |
| Sorties et radiations du bilan | – | 9 | 12 | 21 |
| Au 31 décembre 2016 | <u>(2)</u> | <u>(98)</u> | <u>(50)</u> | <u>(150)</u> |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2016 | <u>1</u> | <u>76</u> | <u>27</u> | <u>104</u> |

16 Participations dans des filiales et d'autres entités

Au 31 décembre 2017, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

| <i>Filiale</i> | <i>Lieu de constitution</i> | <i>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</i> M\$ |
|--|---|--|
| Financement hypothécaire HSBC Inc. | Toronto, Ontario, Canada | 410 |
| Société de fiducie HSBC (Canada) | Vancouver, Colombie-Britannique, Canada | 201 |
| Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. | Toronto, Ontario, Canada | 187 |
| Société hypothécaire HSBC (Canada) | Vancouver, Colombie-Britannique, Canada | 25 |
| Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée | Vancouver, Colombie-Britannique, Canada | 19 |
| Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. | Toronto, Ontario, Canada | 14 |
| Société de capital HSBC (Canada) Inc. | Vancouver, Colombie-Britannique, Canada | 8 |

Performance Trust

La banque a été le promoteur et l'instigateur du programme de fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs Performance Trust (« PT »), dont l'objectif est d'offrir principalement à ses clients institutionnels et du secteur privé au Canada des véhicules de financements adossés à des actifs garantis. Cette structure prévoit que PT achète contre trésorerie des instruments financiers émis par des entités ad hoc dont les promoteurs sont des clients ou qu'il fournisse directement à ses clients des véhicules de financements adossés à des actifs. PT finance les actifs admissibles aux termes d'une convention de financement conclue avec Regency Trust Inc. (« Regency »), fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs dont le promoteur est une autre entité du Groupe HSBC dans laquelle il est consolidé.

La banque est l'agent de services financiers de PT, qui lui verse une commission fondée sur le marché. À ce titre, il lui incombe de réaliser les transactions entre les clients et PT. Au 31 décembre 2017, aucune activité ni aucun solde ne liaient PT et la banque. La banque a fourni à Regency des concours de trésorerie de sûreté contre le risque de liquidité posé par les papiers commerciaux émis par Regency afin de financer leurs clients.

Notes annexes (suite)

16 Participations dans des filiales et d'autres entités (suite)

Titres hypothécaires

La banque crée périodiquement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour certains de ses prêts hypothécaires servant de garantie à de tels titres et émet ces titres créés juridiquement à la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité structurée soutenue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui émet les Obligations hypothécaires du Canada. La banque n'a aucun pouvoir décisionnel à l'égard de la Fiducie du Canada pour l'habitation. La seule exposition de la banque à la Fiducie est liée aux ententes contractuelles découlant du transfert juridique des titres hypothécaires et des garanties s'y rattachant. La note 14 présente de plus amples informations sur les actifs titrisés.

Fonds d'investissement HSBC

La banque établit et gère des fonds d'investissement tels que des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune, agit comme gestionnaire de placements et touche des frais de gestion liés au marché. La banque ne consolide pas les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune dans lesquels elle n'exerce son pouvoir décisionnel qu'en tant que mandataire du porteur de parts. Du capital de démarrage est fourni de temps à autre aux fonds d'investissement gérés par HSBC pour leur lancement initial. La banque consolide les fonds d'investissement à l'égard desquels elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes et dans lesquels l'importance de son capital de démarrage, ou des parts qu'elle détient, par rapport à la variabilité totale des rendements des fonds est telle qu'elle est considérée comme un mandant plutôt que comme un mandataire.

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

La banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires au Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « fonds ») conformément aux paramètres d'investissement du fonds et comptabilise un passif relativement aux prêts hypothécaires vendus avec droit de recours à l'égard du produit initial reçu. La banque s'engage à racheter les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et rachète des prêts hypothécaires dans certaines circonstances lorsqu'un prêt hypothécaire en particulier est entièrement remboursé par anticipation. Outre ces obligations, la banque octroie un accord d'avance de trésorerie au Fonds de prêts hypothécaires de la HSBC aux termes duquel, si le fonds n'est pas en mesure de remplir le niveau d'ordres de rachat des porteurs de parts, la banque rachètera ces fonds à la hauteur jugée nécessaire par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC afin de respecter les exigences de liquidité découlant des ordres des porteurs de parts ou de faciliter l'achat de tels prêts hypothécaires par un tiers, au gré de la banque. La banque n'a reçu aucune demande à cet effet de la part du fonds à l'égard des rachats par les porteurs de parts. Le fonds n'est pas consolidé, car la banque n'exerce pas le contrôle sur le fonds, étant donné qu'elle ne bénéficie pas des rendements absolus nécessaires et qu'elle n'est pas suffisamment touchée par la variabilité des rendements pour le consolider. La note 14 fournit de l'information sur les prêts hypothécaires vendus avec droit de recours.

17 Autres actifs

| | 2017 | 2016 |
|--|------------|------------|
| | M\$ | M\$ |
| Débiteurs et autres sommes à recevoir..... | 774 | 325 |
| Participations dans des entreprises associées..... | 40 | 46 |
| Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation | 73 | 37 |
| Autres actifs non financiers | 12 | 9 |
| | 899 | 417 |

18 Goodwill et immobilisations incorporelles

| | 2017 | 2016 |
|----------------|-----------|-----------|
| | M\$ | M\$ |
| Goodwill | 23 | 23 |
| Logiciels..... | 67 | 47 |
| | 90 | 70 |

Tout comme en 2016, aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée en 2017.

19 Passifs détenus à des fins de transaction

| | 2017 | 2016 |
|--|--------------|--------------|
| | M\$ | M\$ |
| Autres passifs – positions vendeur nettes | 3 533 | 3 589 |
| Passifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients..... | 168 | 152 |
| Passifs détenus à des fins de transaction à payer à d'autres banques | – | 43 |
| | 3 701 | 3 784 |

20 Titres de créance émis

| | 2017 | 2016 |
|--|---------------|---------------|
| | M\$ | M\$ |
| Obligations et billets à moyen terme | 10 141 | 9 987 |
| Instruments du marché monétaire..... | 679 | 269 |
| | 10 820 | 10 256 |
| Les titres de créance sont comptabilisés au coût amorti. | | |
| Terme à courir jusqu'à l'échéance | | |
| Moins de 1 an..... | 1 631 | 3 874 |
| De 1 an à 5 ans..... | 7 428 | 6 284 |
| De 5 à 10 ans..... | 1 761 | 98 |
| Plus de 10 ans..... | – | – |
| | 10 820 | 10 256 |

21 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur

Le 10 avril 2017, la banque a remboursé les débetures à leur plein montant en capital auquel se sont ajoutés les intérêts courus à la date de remboursement, conformément aux modalités des débetures. Ce remboursement a été financé à même les fonds généraux de la banque. Il y a lieu de se reporter à la note 23 pour obtenir d'autres renseignements sur les débetures subordonnées.

À la date de remboursement, la valeur comptable des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur correspondait au montant contractuel à l'échéance de 400 M\$, tandis que le cumul des variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit donnait lieu à un profit de 3 M\$.

22 Autres passifs

| | 2017 | 2016 |
|---|--------------|--------------|
| | M\$ | M\$ |
| Prêts hypothécaires vendus avec recours..... | 1 676 | 1 690 |
| Emprunts | – | 671 |
| Créditeurs..... | 479 | 186 |
| Autres passifs non financiers | 49 | 52 |
| Passif au titre des paiements fondés sur des actions..... | 13 | 11 |
| | 2 217 | 2 610 |

Notes annexes (suite)

23 Créances subordonnées

Les débetures subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

| Taux d'intérêt (%) | Année d'échéance | Valeur comptable | |
|---|---------------------|------------------|-------------|
| | | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
| Émises à l'intention du Groupe | | | |
| Au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,92 ¹ | 2028 | 1 000 | – |
| Au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,735 ² | 2023 | – | 1 000 |
| Émises à des tiers | | | |
| 4,80 ³ | 2022 | – | 403 |
| Au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %... | 2083 | 39 | 39 |
| Total des titres de créance et des débetures..... | | 1 039 | 1 442 |
| Moins : passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur (note 21)..... | | – | (403) |
| Titres de créance et débetures au coût amorti | | 1 039 | 1 039 |

1 Les intérêts sont calculés à un taux annuel correspondant au taux offert en dollars canadiens (Canadian Dollar Offered Rate ou « CDOR ») à 3 mois majoré de 1,92 %. Les titres de créance subordonnés ont été émis le 5 juin 2017 et sont assortis de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles ils ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 2 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la radiation permanente de la totalité des titres de créance subordonnés.

2 Le taux d'intérêt a été fixé à 2,6576 % jusqu'en mars 2017, après quoi les intérêts étaient calculés à un taux annuel correspondant au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,735 %. Le 5 juin 2017, la banque a remboursé ces titres de créance au Groupe, et ce, à leur plein montant en capital auquel se sont ajoutés les intérêts courus à la date de remboursement.

3 Le taux d'intérêt était de 4,80 % jusqu'en avril 2017, après quoi les intérêts étaient calculés à un taux annuel correspondant au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1,00 %. Ces débetures étaient désignées comme étant détenues à des fins de transaction aux termes de l'option d'évaluation à la juste valeur. Le 10 avril 2017, la banque a, conformément à leurs modalités, remboursé les débetures à leur plein montant en capital auquel se sont ajoutés les intérêts courus à la date de remboursement. Ce remboursement a été financé à même les fonds généraux de la banque.

24 Juste valeur des instruments financiers

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est appliquée pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées d'après des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Dans les marchés inactifs, il peut s'avérer impossible de procéder à l'observation directe d'un cours négocié. Dans de telles circonstances, la banque obtiendra d'autres données de marché afin de valider la juste valeur des instruments financiers, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. À cet égard, les facteurs pris en compte comprennent notamment :

- le niveau de fiabilité attendu des prix quant aux véritables cours négociés ou négociables;
- le niveau de ressemblance entre les instruments financiers;
- le niveau de cohérence entre les différentes sources;
- le processus suivi par le fournisseur de prix pour obtenir des données;
- la période entre la date des données du marché et la date de clôture;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Les modèles fournissent un cadre logique de saisie et de traitement des données d'évaluation nécessaires. En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide d'un modèle d'évaluation, le cadre de contrôle peut comprendre, s'il y a lieu, l'élaboration ou la validation indépendante i) de la logique suivie par les modèles d'évaluation; ii) des données intégrées à ces modèles; iii) de tout ajustement nécessaire ne touchant pas aux modèles d'évaluation et iv) des données générées par les modèles, lorsque cela est possible. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et d'étalonnage et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal, ou à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel la banque a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Les justes valeurs sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1 : cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.

Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de modèles où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les techniques que la banque applique utilisent une courbe de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées; pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Notes annexes (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt ou des obligations structurées, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les obligations structurées émises et certains autres passifs au titre d'instruments hybrides sont compris avec les passifs de négociation et sont évalués à la juste valeur. L'écart de crédit appliqué à ces instruments est calculé à partir des écarts pour lesquels la banque émettrait des obligations structurées.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes « Charges de commissions » ou « Total des charges d'exploitation ».

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

– *Actions de sociétés fermées*

Les portefeuilles d'actions de sociétés fermées que détient la banque sont classés en tant que placements dans des entreprises associées, ils sont détenus à leur juste valeur et ils ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées.

– *Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et actions*

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

– *Dérivés*

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle utilise un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour, de l'exposition des dérivés non garantis.

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

– *Obligations structurées*

La juste valeur des obligations structurées est calculée à partir de la juste valeur des titres de créance sous-jacents, tel qu'il est décrit précédemment, et la juste valeur du dérivé intégré est déterminée selon la méthode présentée dans le paragraphe ci-dessus portant sur les instruments dérivés.

Les passifs détenus à des fins de transaction évalués au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données non observables importantes se composaient d'obligations structurées indexées sur actions, lesquelles sont émises par HSBC et fournissent à la contrepartie un rendement lié à celui de certains titres de capitaux propres. Ces obligations sont classées dans le niveau 3 en raison du caractère non observable de paramètres tels que la volatilité des titres de capitaux propres à long terme et les corrélations entre les prix des instruments de capitaux propres et les taux d'intérêt et entre les taux d'intérêt et les taux de change.

Notes annexes (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

| | Techniques d'évaluation | | | Total M\$ |
|---|---|---|--|--------------|
| | Niveau 1 : cours du marché M\$ | Niveau 2 : données observables M\$ | Niveau 3 : données non observables importantes M\$ | |
| Au 31 décembre 2017 | | | | |
| Actifs..... | | | | |
| Actifs détenus à des fins de transaction..... | 4 695 | 678 | – | 5 373 |
| Dérivés..... | – | 3 674 | 1 | 3 675 |
| Placements financiers disponibles à la vente..... | 21 849 | 1 064 | – | 22 913 |
| Passifs..... | | | | |
| Passifs détenus à des fins de transaction..... | 3 503 | 197 | 1 | 3 701 |
| Passifs financiers à la juste valeur..... | – | – | – | – |
| Dérivés..... | – | 3 515 | 1 | 3 516 |
| Au 31 décembre 2016 | | | | |
| Actifs..... | | | | |
| Actifs détenus à des fins de transaction..... | 5 488 | 800 | – | 6 288 |
| Dérivés..... | – | 3 849 | 1 | 3 850 |
| Placements financiers disponibles à la vente..... | 21 396 | 3 835 | – | 25 231 |
| Passifs..... | | | | |
| Passifs détenus à des fins de transaction..... | 3 370 | 411 | 3 | 3 784 |
| Passifs financiers à la juste valeur..... | – | 403 | – | 403 |
| Dérivés..... | – | 3 837 | 1 | 3 838 |

Les transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs dépendent de la façon dont la juste valeur est obtenue, soit à partir de prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1) ou non. Au cours du quatrième trimestre de 2017, la banque a affiné les données d'évaluation qui caractérisent un marché actif et a transféré des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction et des placements financiers d'un montant de 2,9 G\$ du niveau 2 au niveau 1. Il n'y a pas eu de transfert important d'actifs et de passifs entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2016.

Rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

| | Actifs | Passifs | |
|---|----------------|--|----------------|
| | Dérivés M\$ | Détenus à des fins de transaction M\$ | Dérivés M\$ |
| Au 1 ^{er} janvier 2017..... | 1 | 3 | 1 |
| Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net..... | – | – | – |
| Règlements..... | (1) | (2) | (1) |
| Transferts sortants..... | – | – | – |
| Transferts entrants..... | 1 | – | 1 |
| Au 31 décembre 2017..... | 1 | 1 | 1 |
| Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net et liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture..... | – | – | – |

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (suite)

| | Actifs | | Passifs | |
|---|----------------|--|----------------|--|
| | Dérivés M\$ | Détenus à des fins de transaction M\$ | Dérivés M\$ | |
| Au 1 ^{er} janvier 2016..... | – | 6 | – | |
| Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net..... | – | – | – | |
| Règlements..... | (1) | (3) | (1) | |
| Transferts sortants..... | – | – | – | |
| Transferts entrants..... | 2 | – | 2 | |
| Au 31 décembre 2016..... | 1 | 3 | 1 | |
| Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net et liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture..... | – | – | – | |

Les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction sont présentés à l'état du résultat net, au poste « Produits de négociation », à l'exclusion des produits d'intérêts nets. Le poste « Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur » de l'état du résultat net rend compte des fluctuations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers désignés à la juste valeur et des dérivés connexes.

Les profits et pertes réalisés à partir des titres disponibles à la vente sont présentés au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers » à l'état du résultat net, tandis que les profits et pertes latents sont inscrits à titre de Profits/(pertes) sur la juste valeur transférés aux capitaux propres au poste « Placements disponibles à la vente » des autres éléments du résultat global.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

i) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant une échéance, un prix révisé et un risque de crédit semblables.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des pertes de valeur à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouverts.

ii) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

iii) Titres de créance émis et créances subordonnées

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Notes annexes (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur (suite)

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

| <i>Actifs</i> | <i>Passifs</i> |
|---|--|
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale | Effets en transit vers d'autres banques |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques | Dépôts effectués par des banques |
| Prêts et avances à des banques | Acceptations |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | Créditeurs à court terme au poste « Autres passifs » |
| Débiteurs à court terme au poste « Autres actifs » | Charges à payer |
| Prises en pension | Mises en pension |
| Produits à recevoir | |

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan

| | 2017 | | | | | 2016 | |
|---|--------------------------------|----------------------------|--|--|--|--------------------------------|----------------------------|
| | <i>Valeur comptable</i> M\$ | <i>Juste valeur</i> M\$ | <i>Niveau 1 : cours du marché</i> M\$ | <i>Niveau 2 : données observables</i> M\$ | <i>Niveau 3 : données non observables importantes</i> M\$ | <i>Valeur comptable</i> M\$ | <i>Juste valeur</i> M\$ |
| Actif | | | | | | | |
| Prêts et avances à des clients ¹ | 50 337 | 50 227 | – | 88 | 50 139 | 46 907 | 46 931 |
| Passif | | | | | | | |
| Comptes des clients .. | 57 054 | 57 071 | – | 44 007 | 13 064 | 56 674 | 56 706 |
| Titres de créance émis | 10 820 | 10 836 | – | 10 836 | – | 10 256 | 10 361 |
| Créances subordonnées..... | 1 039 | 1 035 | – | 1 035 | – | 1 039 | 1 024 |

1 Prêts et avances à des clients propres au Canada : valeur comptable de 46 990 \$ et juste valeur de 46 888 \$.

25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de mises en pension. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

Actifs financiers donnés en garantie de passifs comptabilisés au bilan et en garantie d'obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement :

| | 2017 | 2016 |
|--|--------------|-------|
| | M\$ | M\$ |
| Trésorerie | 217 | 290 |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 2 937 | 2 679 |
| Titres de créance | 4 965 | 4 601 |
| | 8 119 | 7 570 |

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2017 qu'au 31 décembre 2016, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaut se chiffre à 8 001 M\$ (7 880 M\$ en 2016). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 5 606 M\$ (5 090 M\$ en 2016). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

Notes annexes (suite)

26 Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d’actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d’actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d’actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s’y rapportant.

Actions ordinaires – Nombre illimité d’actions ordinaires.

Émis et entièrement libéré

| | 2017 | | 2016 | |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|
| | Nombre d'actions | Capital- actions M\$ | Nombre d'actions | Capital- actions M\$ |
| Actions privilégiées de catégorie 1 | | | | |
| Série C ¹ | – | – | 7 000 000 | 175 |
| Série D ² | – | – | 7 000 000 | 175 |
| Série G ³ | 20 000 000 | 500 | 20 000 000 | 500 |
| Série I ⁴ | 14 000 000 | 350 | – | – |
| | 34 000 000 | 850 | 34 000 000 | 850 |
| Actions ordinaires | 498 668 000 | 1 225 | 498 668 000 | 1 225 |

1 Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,1 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2017 et en 2016, des dividendes d'un montant de 9 M\$ ont été déclarés sur ces actions et versés. Le 31 décembre 2017, les actions ont été rachetées, conformément à leurs modalités, contre un montant en espèces. Se reporter à la note 27 pour de plus amples informations.

2 Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2017 et en 2016, des dividendes d'un montant de 9 M\$ ont été déclarés sur ces actions et versés. Le 31 décembre 2017, les actions ont été rachetées, conformément à leurs modalités, contre un montant en espèces. Se reporter à la note 27 pour de plus amples informations.

3 Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 4 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série G à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Ces actions sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions de série G par voie d'imputations aux capitaux propres.

4 Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le premier dividende, s'il est déclaré, sera payable le 31 mars 2018 et s'établira à 0,37 \$ par action. Par la suite, chaque action offre un rendement de 4,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série I à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Ces actions sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions de série I par voie d'imputations aux capitaux propres.

27 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|--|----------------|----------------|
| <i>Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt</i> | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 47 | 43 |
| Charges au titre des paiements fondés sur des actions..... | 7 | 10 |
| Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit | (108) | 107 |
| Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies | 14 | 16 |
| | (40) | 176 |
| <i>Variation des actifs d'exploitation</i> | | |
| Variation des paiements anticipés et produits à recevoir | (27) | 8 |
| Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés | 599 | (635) |
| Variation des prêts et avances à des clients..... | (3 322) | 1 364 |
| Variation des prises en pension à des fins autres que de transaction | (244) | 877 |
| Variation des autres actifs | (988) | (736) |
| | (3 982) | 878 |
| <i>Variation des passifs d'exploitation</i> | | |
| Variation des charges à payer et des produits différés | – | 1 |
| Variation des dépôts effectués par des banques | 750 | (1 103) |
| Variation des comptes des clients | 380 | 1 585 |
| Variation des mises en pension à des fins autres que de transaction | 259 | (2 261) |
| Variation des titres de créance émis | 567 | (640) |
| Variation des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur | (3) | (11) |
| Variation des autres passifs | 279 | 707 |
| | 2 232 | (1 722) |
| <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | | |
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale ¹ | 411 | 66 |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques, montant net | (274) | (24) |
| Prêts et avances à des banques – un mois ou moins | 1 221 | 1 071 |
| Prises en pension auprès de banques – un mois ou moins..... | 414 | 443 |
| Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins | 108 | 94 |
| | 1 880 | 1 650 |

1 Au 31 décembre 2017, une tranche de 355 M\$ de la trésorerie était réservée aux fins du rachat des actions privilégiées de catégorie 1, série C et D, soit un capital de (350 M\$) et des dividendes de (5 M\$), à payer le jour ouvrable suivant.

28 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|---|---------------|---------------|
| Garanties et autres passifs éventuels | | |
| Garanties et lettres de crédit irrévocables données comme sûreté additionnelle..... | 5 582 | 5 780 |
| Engagements | | |
| Marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts formels inutilisés ¹ | 40 063 | 38 493 |
| Lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme..... | 400 | 483 |
| | 40 463 | 38 976 |

1 Selon l'échéance contractuelle initiale.

Notes annexes (suite)

28 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties (suite)

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux du principal des engagements, des garanties et des autres passifs éventuels. Ils se rapportent principalement à des instruments de crédit qui incluent à la fois des garanties financières et non financières et des engagements d'accorder du crédit. Les montants nominaux du principal représentent les montants à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total de ces montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

Garanties

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités bancaires de la banque. Les principales catégories de garanties fournies et le montant potentiel maximal des paiements futurs que la banque pourrait être tenue d'effectuer le 31 décembre se détaillent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|--|--------------|--------------|
| | M\$ | M\$ |
| Garanties en faveur de tiers | | |
| Type de garantie | | |
| Contrats de garantie financière ¹ | 2 094 | 2 632 |
| Cautions de bonne exécution ² | 3 488 | 3 148 |
| | 5 582 | 5 780 |

1 Les contrats de garantie financière requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.

2 Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de l'exposition maximale de la banque relativement à un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

29 Contrats de location

Contrats de location simple

Au 31 décembre 2017, la banque avait, aux termes de certains contrats de location simple non résiliables, une obligation envers les terrains et les bâtiments pour lesquels les paiements minimaux futurs au titre de la location s'étendent sur plusieurs années, assortis d'une possibilité de renouvellement après cette période. L'augmentation des loyers de base est conforme aux modalités énoncées dans le contrat de location.

| | Terrains et bâtiments | |
|--|------------------------------|------------|
| | 2017 | 2016 |
| | M\$ | M\$ |
| Paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables venant à échéance | | |
| À un an au plus | 47 | 48 |
| À plus de un an mais à cinq ans au plus | 115 | 123 |
| À plus de cinq ans | 27 | 29 |
| | 189 | 200 |

En 2017, 55 M\$ (57 M\$ en 2016) ont été imputés au poste « Charges générales et administratives » relativement aux contrats de location et de sous-location, lesquels se rapportent tous aux paiements minimaux au titre de la location.

29 Contrats de location (suite)

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport, des immobilisations et de la machinerie. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Les preneurs peuvent participer à tout produit de cession réalisé. Les loyers de la période de location correspondront à un montant fixe ou varieront en fonction des fluctuations des taux d'imposition et des taux d'intérêt, notamment. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

| | 2017 | | | 2016 | | |
|--|--|--|---------------------------------|--|--|---------------------------------|
| | <i>Paiement minimum futur total</i> M\$ | <i>Produits financiers non acquis</i> M\$ | <i>Valeur actualisée</i> M\$ | <i>Paiement minimum futur total</i> M\$ | <i>Produits financiers non acquis</i> M\$ | <i>Valeur actualisée</i> M\$ |
| Créances liées aux contrats de location | | | | | | |
| À un an au plus ... | 615 | (47) | 568 | 650 | (49) | 601 |
| À plus de un an mais à cinq ans au plus..... | 1 225 | (59) | 1 166 | 1 189 | (64) | 1 125 |
| À plus de cinq ans | 76 | (3) | 73 | 108 | (5) | 103 |
| | 1 916 | (109) | 1 807 | 1 947 | (118) | 1 829 |

Au 31 décembre 2017, des valeurs résiduelles non garanties de 20 M\$ (13 M\$ en 2016) ont été comptabilisées, et la provision cumulée au titre des paiements minimaux non recouvrables au titre de la location est incluse dans les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

Au cours de l'exercice, aucun loyer éventuel n'a été reçu (aucun en 2016) et comptabilisé à l'état du résultat net.

30 Transactions avec des parties liées

La société mère de la banque est HSBC Holdings, qui a été constituée en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère, les autres filiales de celle-ci ainsi que les principaux dirigeants.

a Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Avantages à court terme..... | 15 | 13 |
| Avantages postérieurs à l'emploi..... | 1 | 1 |
| Paiements fondés sur des actions..... | 3 | 3 |
| | 19 | 17 |

Notes annexes (suite)

30 Transactions avec des parties liées (suite)

a Transactions avec les principaux dirigeants (suite)

Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

| | 2017 | | 2016 | |
|------------------------------------|---|-----------------------------|---|-----------------------------|
| | Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$ | Solde au 31 décembre M\$ | Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$ | Solde au 31 décembre M\$ |
| Principaux dirigeants ¹ | | | | |
| Prêts..... | 9,9 | 8,9 | 5,3 | 4,6 |
| Cartes de crédit | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,1 |

¹ Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

b Transactions entre la banque et le Groupe HSBC

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir ou à payer de la banque et du Groupe HSBC. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties. Certaines garanties au titre de dérivés sont gérées par d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC qui ont des ententes avec certaines chambres de compensation et bourses.

| | 2017 | | 2016 | |
|--|---|-----------------------------|---|-----------------------------|
| | Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$ | Solde au 31 décembre M\$ | Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$ | Solde au 31 décembre M\$ |
| Actif | | | | |
| Actifs détenus à des fins de transaction | 945 | 161 | 201 | 18 |
| Dérivés | 2 785 | 2 687 | 2 471 | 2 240 |
| Prêts et avances à des banques..... | 1 381 | 634 | 632 | 525 |
| Prêts et avances à des clients | 2 243 | 278 | 359 | 21 |
| Autres actifs | 53 | 41 | 40 | 30 |
| Passif | | | | |
| Dépôts effectués par des banques | 1 046 | 843 | 1 501 | 538 |
| Comptes des clients..... | 1 723 | 1 354 | 3 565 | 1 058 |
| Dérivés | 2 584 | 2 518 | 2 158 | 2 050 |
| Passifs détenus à des fins de transaction..... | 321 | 84 | 1 221 | 131 |
| Autres passifs | 799 | 35 | 1 592 | 736 |
| Créances subordonnées..... | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |

30 Transactions avec des parties liées (suite)

b Transactions entre la banque et le Groupe HSBC (suite)

Le 7 décembre 2017, la banque a émis à l'intention de HSBC Canada Holdings (UK) Limited des actions privilégiées rachetables de catégorie 1, série I, ne comportant pas de droit de vote et à dividende non cumulatif. Se reporter à la note 26 pour de plus amples informations.

| | 2017 M\$ | 2016 M\$ |
|---|-------------|-------------|
| État du résultat net | | |
| Produits d'intérêts | 22 | 13 |
| Charges d'intérêts | (53) | (37) |
| Produits de commissions..... | 27 | 19 |
| Charges de commissions..... | (11) | (5) |
| Autres produits d'exploitation | 73 | 62 |
| Charges générales et administratives..... | (165) | (169) |

31 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire sont les suivants :

| | <u>Montants non compensés au bilan</u> | | | | | | |
|---|--|---|---|--|---|--|-------------------------------|
| | <i>Montants bruts des actifs financiers comptabilisés</i> M\$ | <i>Montants bruts compensés au bilan</i> M\$ | <i>Montants présentés au bilan</i> M\$ | <i>Instruments financiers</i> M\$ | <i>Garantie autre qu'en trésorerie reçue</i> M\$ | <i>Garantie en trésorerie reçue</i> M\$ | <i>Montant net</i> M\$ |
| Au 31 décembre 2017 | | | | | | | |
| Dérivés ^{1,2} (note 11) | 3 997 | (74) | 3 923 | 368 | 42 | 234 | 3 279 |
| Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires | | | | | | | |
| – Prêts et avances à des banques – coût amorti..... | 503 | (89) | 414 | – | 414 | – | – |
| – Prêts et avances à des clients – coût amorti..... | 7 519 | (1 780) | 5 739 | – | 5 739 | – | – |
| Prêts et avances, à l'exclusion des prises en pension | | | | | | | |
| – à des clients – coût amorti..... | 1 111 | – | 1 111 | 780 | – | – | 331 |
| | 13 130 | (1 943) | 11 187 | 1 148 | 6 195 | 234 | 3 610 |

1 Compte tenu d'actifs détenus à des fins de transaction d'un montant brut de 322 M\$, dont une tranche de 74 M\$ a fait l'objet d'une compensation dans le bilan.

2 Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

Notes annexes (suite)

31 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

| | <i>Montants bruts des actifs financiers comptabilisés</i> | <i>Montants bruts compensés au bilan</i> | <i>Montants présentés au bilan</i> | <u>Montants non compensés au bilan</u> | | | <i>Montant net</i> |
|---|---|--|------------------------------------|--|--|-------------------------------------|--------------------|
| | | | | <i>Instruments financiers</i> | <i>Garantie autre qu'en trésorerie reçue</i> | <i>Garantie en trésorerie reçue</i> | |
| | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ |
| Au 31 décembre 2016 | | | | | | | |
| Dérivés ² (note 11)..... | 3 850 | – | 3 850 | 909 | – | 36 | 2 905 |
| Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires | | | | | | | |
| – Prêts et avances à des banques – coût amorti..... | 497 | (54) | 443 | – | 443 | – | – |
| – Prêts et avances à des clients – coût amorti..... | 7 376 | (1 881) | 5 495 | – | 5 495 | – | – |
| Prêts et avances, à l'exclusion des prises en pension | | | | | | | |
| – à des clients – coût amorti..... | 1 429 | – | 1 429 | – | – | – | 1 429 |
| | <u>13 152</u> | <u>(1 935)</u> | <u>11 217</u> | <u>909</u> | <u>5 938</u> | <u>36</u> | <u>4 334</u> |

1 *Compte tenu d'actifs détenus à des fins de transaction d'un montant brut de 322 M\$, dont une tranche de 74 M\$ a fait l'objet d'une compensation dans le bilan.*

2 *Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.*

31 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

Les passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire sont les suivants :

| | <u>Montants non compensés au bilan</u> | | | | | | |
|--|--|--|------------------------------------|-------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------|
| | <i>Montants bruts des passifs financiers comptabilisés</i> | <i>Montants bruts compensés au bilan</i> | <i>Montants présentés au bilan</i> | <i>Instruments financiers</i> | <i>Garantie autre qu'en trésorerie donnée</i> | <i>Garantie en trésorerie donnée</i> | <i>Montant net</i> |
| | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ | M\$ |
| Au 31 décembre 2017 | | | | | | | |
| Dérivés ^{1,2} (note 11)..... | 3 758 | (74) | 3 684 | 368 | 99 | 61 | 3 156 |
| Mises en pension, prêts de titres et accords similaires | | | | | | | |
| – Dépôts effectués par des banques – coût amorti..... | 1 852 | (89) | 1 763 | – | 1 763 | – | – |
| – Comptes des clients – coût amorti..... | 4 620 | (1 780) | 2 840 | – | 2 840 | – | – |
| Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti..... | 1 863 | – | 1 863 | 780 | – | – | 1 083 |
| | 12 093 | (1 943) | 10 150 | 1 148 | 4 702 | 61 | 4 239 |
| Au 31 décembre 2016 | | | | | | | |
| Dérivés ² (note 11)..... | 3 838 | – | 3 838 | 766 | – | (240) | 3 312 |
| Mises en pension, prêts de titres et accords similaires | | | | | | | |
| – Dépôts effectués par des banques – coût amorti..... | 1 048 | (54) | 994 | – | 994 | – | – |
| – Comptes des clients – coût amorti..... | 5 232 | (1 881) | 3 351 | – | 3 351 | – | – |
| Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti..... | 1 961 | – | 1 961 | – | – | – | 1 961 |
| | 12 079 | (1 935) | 10 144 | 766 | 4 345 | (240) | 5 273 |

1 *Compte tenu de passifs détenus à des fins de transaction d'un montant brut de 242 M\$, dont une tranche de 74 M\$ a fait l'objet d'une compensation dans le bilan.*

2 *Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires*

32 Actions en justice et litiges de nature réglementaire

Dans le cadre normal de ses activités, il est possible que la banque soit engagée dans un certain nombre d'actions en justice ou de litiges de nature réglementaire. De l'avis de la banque, les conséquences de telles procédures, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur son état consolidé du résultat net.

33 Événements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a eu aucun événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Le 15 février 2018, le conseil d'administration a approuvé ces comptes et leur publication.

Réseau international du Groupe HSBC*

Services offerts par l'entremise de plus de 3 900 bureaux répartis dans 67 pays et territoires :

| Europe | <i>Bureaux</i> | Asie et Pacifique | <i>Bureaux</i> | Amériques | <i>Bureaux</i> | Moyen-Orient et Afrique | <i>Bureaux</i> |
|----------------------|----------------|--------------------------|----------------|---------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
| Allemagne | 18 | Australie | 41 | Argentine | 140 | Afrique du Sud | 4 |
| Arménie | 8 | Bangladesh | 10 | Bermudes | 8 | Algérie | 3 |
| Autriche | 1 | Brunei Darussalam | 2 | Brésil | 1 | Arabie Saoudite | 102 |
| Belgique | 1 | Chine | 261 | Canada | 140 | Bahreïn | 4 |
| Espagne | 2 | Corée, République de | 3 | Chili | 1 | Égypte | 57 |
| France | 331 | Hong Kong RAS | 247 | Colombie | 1 | Émirats arabes unis | 16 |
| Grèce | 16 | Inde | 37 | États-Unis d'Amérique | 244 | Israël | 2 |
| Île de Man | 2 | Indonésie | 102 | Îles Caïmans | 3 | Koweït | 1 |
| Îles Anglo-Normandes | 20 | Japon | 4 | Îles Vierges britanniques | 2 | Liban | 1 |
| Irlande | 3 | Macao RAS | 6 | Mexique | 976 | Maroc | 1 |
| Italie | 3 | Malaisie | 74 | Pérou | 1 | Maurice | 7 |
| Luxembourg | 4 | Maldives | 1 | Uruguay | 10 | Nigeria | 1 |
| Malte | 36 | Nouvelle-Zélande | 3 | | | Oman | 52 |
| Monaco | 2 | Philippines | 11 | | | Qatar | 3 |
| Pays-Bas | 1 | Singapour | 19 | | | Turquie | 84 |
| Pologne | 5 | Sri Lanka | 14 | | | | |
| République tchèque | 2 | Taiwan | 38 | | | | |
| Royaume-Uni | 643 | Thaïlande | 1 | | | | |
| Russie | 2 | Vietnam | 16 | | | | |
| Suède | 2 | | | | | | |
| Suisse | 9 | | | | | | |

Les bureaux des sociétés affiliées sont inclus dans ce réseau.

Filiales de la Banque HSBC Canada*

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
1-800-830-8888
www.hsbc.ca

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.
1-800-830-8888
www.hsbc.ca/funds

Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.
1-844-756-7783
www.hsbc.ca

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.
1-800-760-1180
www.hsbc.ca

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale bancaire de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

* En date du mois de février 2018

Comité de direction*

Sandra J. Stuart

Directrice générale du Groupe,
Présidente et chef de la direction
Vancouver

Santokh Birk

Responsable en chef,
stratégie et planification
Vancouver

Darren Boyer

Responsable en chef, bureau
de gestion des corrections
Vancouver

Lisa Dalton

Chef du personnel,
bureau du chef de la direction
Vancouver

Jacques Fleurant

Chef des finances
Vancouver

Kimberly Flood

Première vice-présidente
et responsable en chef,
communications
Toronto

Kim Hallwood

Responsable en chef du
développement durable
Vancouver

Chris J. Hatton

Chef de l'exploitation et chef
par intérim de la conformité
et responsable en chef,
conformité à la réglementation
Vancouver

Jason R. Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général, responsable
en chef des services bancaires
internationaux et marchés
Toronto

Stephen L. O'Leary

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Linda Seymour

Vice-présidente à la direction et
directeur général, responsable
en chef, Services bancaires
internationaux et marchés
Toronto

Georgia Stavridis

Première vice-présidente et
responsable en chef, service
de la conformité, lutte contre
les crimes financiers
Vancouver

Kim Toews

Vice-présidente à la direction
et responsable en chef,
ressources humaines
Vancouver

Larry Tomei

Vice-président à la direction
et responsable en chef des
services bancaires de détail
et gestion de patrimoine
Toronto

Sophia Tsui

Première vice-présidente
et vérificatrice en chef
Vancouver

Josée Turcotte

Première vice-présidente,
secrétaire générale et responsable
en chef de la gouvernance
Toronto

Annelle Wilkins

Première vice-présidente
et avocate générale
Vancouver

Conseil d'administration*

Samuel Minzberg

Président du conseil
d'administration, Banque HSBC
Canada et Associé principal,
Davies Ward Phillips and
Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l

Judith J. Athaide

Administratrice

Pierre Goad

Directeur général du Groupe,
responsable en chef des
communications du
Groupe HSBC Holdings plc

Jason R. Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général, responsable
en chef des services bancaires
internationaux et marchés
Banque HSBC Canada

Beth S. Horowitz

Administratrice

Nancy E. Hughes Anthony

Administratrice

Michael J. Korenberg

Administrateur

Robert G. McFarlane

Président du comité d'audit
et de gestion des risques
Administrateur

Sandra J. Stuart

Directrice générale du Groupe,
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Helen P. K. Wong

Directrice générale du Groupe,
Chef de la direction
pour la Chine élargie
The Hongkong and Shanghai
Banking Corporation Limited

* En date du mois de février 2018

Renseignements à l'intention des actionnaires

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX

Vancouver :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél. : 604-685-1000
Télééc. : 604-641-3098

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9

Demandes des médias :

Anglais : 416-868-3878 ou
604-641-1905
Anglais et français : 416-868-8282

SITE WEB

www.hsbc.ca

RÉSEAUX SOCIAUX :

Twitter : @HSBC_CA
Facebook : @HSBCCanada
Youtube : HSBC Canada

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES :

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le service des relations avec les actionnaires, par écrit :

Banque HSBC Canada Service
des relations avec les
actionnaires – Service des finances
4th Floor
2910 Virtual Way
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V5M 0B2
Courriel : shareholder_relations@hsbc.ca

Désignation de dividendes déterminés :

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire, la Banque HSBC Canada confirme que tous les dividendes versés à des résidents canadiens en 2006 et au cours des années subséquentes sont déterminés, sauf indication contraire.

Banque HSBC Canada

885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E8
Téléphone : 604-685-1000
www.hsbc.ca